

RESEAU DES ARTS A BRUXELLES

Culture et pouvoirs publics à Bruxelles

Quelles institutions pour quelles politiques culturelles ?

**Actes du Colloque
« Culture et pouvoirs publics à Bruxelles »
Lundi 26 mars 2007 à Flagey**

Ce colloque a été organisé par :

Réseau des Arts à Bruxelles

46 Rue de Flandre 1000 Bruxelles | Tel : 02 502 26 88 | Email : reseaudesartsbruxelles@bellone.be

En collaboration avec :



Avec le soutien de :

AICB - Association intercommunale culturelle bruxelloise

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P.4
PREMIERE PARTIE DU COLLOQUE	
1. La gestion des matières culturelles à Bruxelles - <i>Hugues Dumont et Isabelle Hachez</i>	P.5
2. Le rôle des communes en matière de politique culturelle à Bruxelles	
2.1. Quelle culture pour une commune comme Evere ? - <i>Pierre Muylle</i>	P.13
2.2. Un projet culturel pour Bruxelles - <i>Henri Simons</i>	P.14
DEUXIEME PARTIE DU COLLOQUE	
3. Eclairage sur les missions et le fonctionnement de la COCOF, de la VGC et de la COCOM	
3.1. La Commission communautaire française - <i>Françoise Dupuis</i>	P.22
3.2. La Commission communautaire flamande - <i>Pascal Smet</i>	P.25
3.3. La Commission communautaire commune - <i>Paul Galand</i>	P.27
4. Quelques repères pour de futures politiques culturelles urbaines - <i>Luc Carton</i>	P.33
5. Quid de la culture à Bruxelles ? - <i>Rudy Aernoudt</i>	P.39
RESUME DE LA JOURNEE - <i>Jean-Marie Wynants et Kim Oosterlinck</i>	P.47
DEBAT DE CLOTURE - Quel paysage institutionnel pour l'avenir de la culture à Bruxelles ?	P.48
CONCLUSIONS - <i>Kim Oosterlinck</i>	P.59

INTRODUCTION

PAR BERNARD BOON FALLEUR, RESEAU DES ARTS A BRUXELLES

Après le succès de la journée de débat « Regards prospectifs sur la culture à Bruxelles » en décembre 2004 à Flagey, le Réseau des Arts à Bruxelles organise, en collaboration avec Culture et Démocratie et avec le soutien de l'AICB – Association intercommunale culturelle bruxelloise, un colloque traitant des relations entre les pouvoirs publics compétents pour la politique culturelle à Bruxelles. Ce colloque sert avant tout de plate-forme d'information sur les questions institutionnelles qui se posent en matière de politique culturelle et de lieu de réflexion et de prise de position sur les grandes orientations des réformes potentielles. L'objectif de ce colloque est d'éclairer les zones d'ombres en matière de politique culturelle à Bruxelles, de donner un maximum d'informations concrètes et de proposer une clé de lecture pour une meilleure compréhension et évaluation des différents pouvoirs compétents en la matière.

LE RESEAU DES ARTS A BRUXELLES

Le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB) est une plate-forme de concertation créée par un ensemble d'acteurs culturels autour de la spécificité bruxelloise. Après plus de trois ans de rencontres et de travaux, le RAB regroupe aujourd'hui une trentaine de représentants d'institutions bruxelloises, actifs dans le secteur artistique professionnel, qui ont un lien structurel ou ponctuel avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles ou avec la Commission communautaire française. Plate-forme francophone à Bruxelles, le RAB se positionne en matière de politique culturelle bruxelloise par des initiatives concrètes, en collaboration avec les organismes existants, et comme un interlocuteur direct de son homologue néerlandophone, le Brussels Kunstenoverleg (BKO).

La mission du RAB est de faire en sorte que les acteurs culturels à Bruxelles dialoguent plus entre eux, que ce dialogue se fasse entre différentes disciplines artistiques et que les grandes et les petites institutions se rencontrent. La deuxième mission du réseau est de rendre un certain nombre de services à ses membres, en particulier des services à l'information. Il est évident que pour beaucoup d'acteurs culturels, spécialement dans les petites structures, il est difficile – faute de moyens et donc de temps – de se tenir au courant des matières de politique culturelle à Bruxelles. Notre troisième mission est de procéder à des actions concrètes comme le colloque d'aujourd'hui. Le RAB procède également à des actions communes avec le BKO. Un bel exemple d'action commune est la signature d'un accord de collaboration conclu entre plus d'une centaine d'institutions culturelles à Bruxelles appartenant non seulement à chacune des deux grandes communautés linguistiques mais également à l'ensemble de la communauté multiculturelle de Bruxelles. Enfin, la dernière mission du RAB est de se positionner comme un interlocuteur privilégié du secteur culturel auprès des pouvoirs publics. Cette mission a déjà été exercée à plusieurs reprises de manière très structurée au cours des dernières années.

Pour mener cette dernière mission à bien, il est extrêmement important que les acteurs culturels apprennent à dialoguer de manière constructive et à parler en connaissance de cause. C'est bien la raison d'un colloque comme celui-ci : nous informer sur la réalité institutionnelle des décideurs de la culture à Bruxelles pour pouvoir prendre en compte l'ensemble des facettes de cette problématique et faire des propositions constructives avant de suggérer au monde politique un certain nombre de pistes, de réflexions ou d'actions. Il est important, dans ce dialogue, de sortir des réflexes qui consistent pour certains à ne parler qu'en nom propre au lieu d'essayer une parole commune, et d'autre part de verser dans les clichés où l'on demande toujours plus de moyens sans avancer de propositions concrètes.

PREMIÈRE PARTIE

MODÉRATEUR : JEAN-MARIE WYNANTS, JOURNALISTE LE SOIR

1. LA GESTION DES MATIÈRES CULTURELLES À BRUXELLES - PAR HUGUES DUMONT ET ISABELLE HACHEZ

HUGUES DUMONT EST PROFESSEUR DE DROIT CONSTITUTIONNEL AUX FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS ; ISABELLE HACHEZ EST ASSISTANTE AUX FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS.

L'objet de cette contribution est de donner un aperçu de la gestion des matières culturelles à Bruxelles : quelles sont les règles qui régissent l'exercice des compétences culturelles à Bruxelles ? Dans quelle mesure ces règles sont-elles observées par les autorités publiques ?

Ces questions nous placent d'emblée dans un registre descriptif : décrire les règles applicables et dire la façon dont elles sont appliquées. En ce sens, le sujet qui nous a été confié peut paraître fastidieux. Mais il n'en est pas moins essentiel. Sans comprendre la répartition des compétences dans le domaine culturel, et sans connaître la manière dont ces règles sont reçues en pratique, il est en effet impossible d'apprécier la pertinence des réformes envisagées et/ou envisageables en la matière.

1. BREF RAPPEL DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL BELGE

Avant d'aborder les deux points annoncés - la répartition des compétences, à Bruxelles, en matière de politique culturelle et la manière dont cette répartition est vécue en pratique -, il est bon de brièvement rappeler le contexte institutionnel belge.

Le fédéralisme belge présente un double étagement des collectivités fédérées : il est fondé à la fois sur les communautés et les régions.

Les Communautés flamande, française et germanophone ont été créées en 1970. Leur création répondait à la volonté des Flamands de prendre en mains leur destin culturel et linguistique. Les Flamands entendaient faire la loi, en toute autonomie, dans les matières culturelles.

Quant aux trois régions - à savoir les Régions wallonne, flamande et bruxelloise -, elles furent reconnues dans le texte de la Constitution dès 1970. Mais il faudra attendre 1980, et même 1989 en ce qui concerne la Région bruxelloise, pour qu'elles soient effectivement mises sur pied. Contrairement aux communautés, les régions ont pour but de rencontrer les différences économiques et sociales entre les différentes entités du pays, et leur création était essentiellement une exigence des Wallons.

Parallèlement à la création de la Région de Bruxelles-Capitale, en 1989, trois autres collectivités politiques furent instituées. Il s'agit des trois commissions communautaires, à savoir la Commission communautaire commune (la COCOM), la Commission communautaire française (la COCOF) et la Commission communautaire flamande (la COCON ou la VGC). Près de vingt ans plus tard, chacune de ces commissions possède un statut distinct et des compétences particulières.

On précisera encore que Bruxelles - territoire qui échappe à la division en provinces - héberge dix-neuf collectivités politiques locales appelées communes.

2. LES PRINCIPES

Voilà pour le paysage institutionnel général, brossé à très grands traits, il est vrai. A présent, nous pouvons aborder notre première question : qui est compétent pour exercer les matières culturelles dans la Région bruxelloise ?

La réponse prend la forme du chiffre 25. En dehors des 19 communes bruxelloises, pas moins de 6 collectivités politiques sont compétentes pour exercer les matières culturelles à Bruxelles.

Quatre collectivités politiques gèrent les matières *unicommunautaires*. Il s'agit de la Communauté française (de plus en plus souvent dénommée « Communauté française Wallonie-Bruxelles »), de la Communauté flamande, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire flamande.

Les deux autres collectivités politiques gèrent les matières *bicommunautaires* qui intéressent tant les francophones que les flamands de Bruxelles. Il s'agit de l'Etat fédéral et de la Commission communautaire commune.

2.1. LES COMPETENCES EXERCEES PAR LES DEUX GRANDES COMMUNAUTES

Commençons par les compétences exercées par les deux grandes communautés, soit par la Communauté française et la Communauté flamande.

En vertu de l'article 127, § 2, de la Constitution, les communautés sont compétentes à l'égard des *institutions* établies dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, qui se rattachent *exclusivement* à l'une ou l'autre Communauté en raison de leurs *activités*.

Les institutions bruxelloises relèveront donc d'une Communauté si, par leur activité, elles se rattachent exclusivement à cette dernière.

On précise d'emblée à cet égard que le terme « institution » désigne « les personnes morales de droit public ou de droit privé et les organismes établis dans la Région de Bruxelles-Capitale qui relèvent de personnes morales de droit public ou de droit privé »¹.

Prenons quelques exemples : la VRT, TV Brussel relèvent de la Communauté flamande et sont soumis aux décrets flamands, tandis que la RTBF, Télé-Bruxelles et le Théâtre national font l'objet de décrets de la Communauté française.

Le système mis en place par l'article 127, § 2, de la Constitution appelle deux commentaires.

Premier commentaire : à Bruxelles, les critères d'appartenance aux communautés ne sont pas exclusivement territoriaux ; ils sont également personnels.

Certes, chacune des deux grandes Communautés possède une assise territoriale de base. Il s'agit de la région linguistique unilingue correspondante : la région de langue française pour la Communauté française et la région de langue néerlandaise pour la Communauté flamande.

Mais dans le domaine des matières culturelles, cette assise territoriale *s'accroît* aux institutions qui présentent un lien de rattachement exclusif à l'une des deux grandes communautés en raison de leur activité.

Le constituant permet donc aux deux grandes communautés d'exercer simultanément leurs compétences culturelles sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale, l'une vis-à-vis d'un groupe déterminé de destinataires, l'autre vis-à-vis d'un autre groupe de destinataires.

¹ *Doc. parl.*, Sén., S.E. 1979, n° 100/27, p. 9. Voir également : P. DE STEXHE, *La révision de la Constitution belge 1968-1971*, Namur-Bruxelles, Société d'études morales, sociales et juridiques, Larcier, 1972, p. 104 ; F. DELPEREE, *Le droit constitutionnel de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, Paris, L.G.D.J., 2000, p. 328.

Deuxième commentaire : ce faisant, le constituant organise, à Bruxelles, une forme originale de fédéralisme personnel puisqu'il exclut toute référence au concept de sous-nationalité des individus.

En effet, seules les *institutions* font l'objet d'un rattachement communautaire. Les décrets ne s'appliquent qu'aux institutions uncommunautaires.

Les individus à Bruxelles ne seront *pas* les destinataires directs des normes communautaires : les décrets s'appliqueront à eux par le truchement des institutions qu'ils auront préalablement et volontairement sollicitées.

Le système est complexe, mais il a une grande qualité qui est admirée par beaucoup d'observateurs étrangers : il préserve la liberté des personnes à Bruxelles et assure à l'ensemble des bruxellois une très grande diversité culturelle. En effet, les personnes peuvent choisir leur appartenance et leur législation communautaires, par le biais des institutions auxquelles elles décident librement de faire appel. Une même personne peut rattacher une part de son existence socio-culturelle à la Communauté française (en inscrivant son enfant dans une école francophone, par exemple) et une autre part à la Communauté flamande (en l'inscrivant, par ailleurs, dans une académie flamande de musique)². Ce choix n'est donc pas exclusif. Il n'est pas non plus définitif. Demain, le même individu peut faire un autre choix : ses appartenances sont réversibles.

Autre avantage : la médiation des institutions garantit aux Flamands de Bruxelles, minoritaires au niveau de cette région, une autonomie identique à celle dont jouissent les Francophones dans la gestion de leurs droits culturels³.

2.2. LES COMPETENCES EXERCEES PAR LES TROIS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES⁴

Les deux grandes communautés ne sont cependant pas les seules à exercer des compétences culturelles à Bruxelles. Les trois commissions communautaires se voient également attribuer certaines compétences en la matière. Arrêtons-nous y un instant.

La Constitution interdit l'exercice de compétences communautaires par des institutions régionales. Tout en respectant ce principe - qui date de 1970 -, le constituant de 1988 a cependant voulu lui apporter un tempérament : il a souhaité doter les deux grandes communautés d'institutions aptes à prolonger l'action de celles-ci sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Puisque ces institutions ne pouvaient pas coïncider avec celles de la Région bruxelloise, il a fallu en inventer de nouvelles. Telle est la raison d'être initiale des commissions communautaires.

Concernant la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande, la première est - au départ du moins - une collectivité décentralisée dépendante de la Communauté française de Belgique. La seconde (à savoir la Commission communautaire flamande) est - et est restée - une collectivité décentralisée dépendante de la Communauté flamande de Belgique.

La COCOF et la VGC sont respectivement soumises à la tutelle de la Communauté française et de la Communauté flamande. Elles sont chargées de veiller au développement des intérêts communautaires des Bruxellois, francophones, d'une part, et flamands, d'autre part.

Plus précisément, la COCOF et la VGC peuvent intervenir en tant que pouvoir organisateur des institutions unilingues ; ce qui implique qu'elles disposent entre autres du pouvoir de créer et de gérer des institutions, d'accorder des subsides, d'édicter des règlements au sujet de l'infrastructure de ces institutions, *etc.*

² Cette vertu du système des appartenances communautaires a été souvent soulignée par F. DELPEREE. Voir notamment : « La Belgique = un Etat, trois Communautés, une Région », *Journal des Procès*, 1990, n° 185, p. 8 et s. ; F. DELPEREE et S. DEPRE, *Le système constitutionnel de la Belgique*, Bruxelles, Larcier, 1998, n° 114.

³ N. LAGASSE, *Le modèle bruxellois revisité à la lumière de la théorie du fédéralisme personnel. Introduction à la problématique du fédéralisme personnel*, Recherche menée sous la direction de H. Dumont, juin 2005, non publiée, p. 68.

⁴ Voir notamment à ce sujet : H. DUMONT, « Les matières communautaires à Bruxelles du point de vue francophone », et J. VELAERS, « 'Vlaanderen laat Brussel niet los' : de Vlaamse invulling van de gemeenschapsautonomie in het tweetalig gebied Brussel-Hoofdstad », *Bruxelles et son statut*, sous la direction de E. Witte, A. Alen, H. Dumont et R. Ergéc, Bruxelles, Larcier, 1999 ; H. SIMONART, « Le Conseil flamand et la Commission communautaire flamande » et B. RENAULD, « Le Conseil et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune », *A.P.*, 2002, T. 2-3-4, p. 133-137, 137-141.

Par ailleurs, la COCOF et la VGC peuvent exercer les compétences réglementaires ou prendre les mesures individuelles qui leur sont, le cas échéant, déléguées par le Parlement de la Communauté française ou le Parlement flamand.

Depuis 1993, la COCOF - et elle seule - a reçu en outre le pouvoir de légiférer par des décrets qui ont force de loi dans les matières communautaires qui lui ont été transférées suite à un accord conclu entre le Parlement de la Communauté française, le Parlement de la Région wallonne et elle-même.

C'est ainsi qu'à Bruxelles, la Communauté française est compétente pour la culture, à l'exception du tourisme et de la formation professionnelle qui ont été transférées à la Région wallonne et à la COCOF.

Quand la COCOF exerce une de ces compétences transférées, elle n'agit plus en tant que collectivité politique décentralisée, mais bien en tant qu'entité fédérée aussi autonome que les deux grandes communautés.

La COCOF est donc une collectivité politique biface : elle agit en tant que collectivité fédérée dans le domaine des compétences qui lui ont été transférées et en tant que collectivité décentralisée pour le reste.

Enfin, la COCOM, à savoir la Commission communautaire commune : juridiquement, cette commission est distincte de la Région bruxelloise (elle a une personnalité juridique propre, des compétences propres et des organes propres), mais concrètement, ces organes coïncident avec ceux du Parlement régional bruxellois.

La COCOM reçoit de la Constitution le pouvoir de régler conjointement les matières culturelles qui sont d'intérêt commun⁵. Cela signifie qu'elle peut dans ces matières (comme la COCOF et la VGC, mais pour des objets d'intérêts commun) prendre l'initiative, en tant que pouvoir organisateur, de créer, de gérer ou de subventionner des institutions dont les activités sont destinées à l'ensemble des Bruxellois indistinctement. A ce titre, elle ne jouit pas du statut d'autorité fédérée. Elle ne dispose que d'un pouvoir réglementaire.

En pratique, cependant, la COCOM a pris très peu d'initiative dans ces matières. A tel point qu'on peut conclure à un constat de carence. Un carcan bicommunautaire étriqué et un manque de moyens seraient entre autres à l'origine de ce constat de carence.

2.3. LES COMPETENCES EXERCEES PAR L'ETAT FEDERAL

Après les deux grandes communautés et les trois commissions communautaires, l'Etat fédéral est le sixième acteur qui est habilité à intervenir dans les matières culturelles.

Au titre de ses compétences résiduelles, l'Etat fédéral est compétent pour adopter les normes régissant directement les personnes à Bruxelles. Il est également compétent à l'égard des institutions qui ne relèvent exclusivement d'aucune des deux communautés, soit pour les matières biculturelles.

Le secteur des institutions biculturelles bruxelloises recouvre notamment les trois établissements publics culturels fédéraux que sont le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre national de Belgique et le Palais des Beaux-Arts. Il recouvre aussi les réseaux de radio- et de télédistribution qui ne peuvent être considérés comme appartenant exclusivement à l'une ou l'autre Communauté.

Curiosum belgo-belge qu'on se contente de signaler : les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, les Musées royaux d'Art et d'Histoire et la bibliothèque royale Albert Ier relèvent bien de l'Etat fédéral, mais au titre de ses compétences en matière de recherche scientifique, et non en tant qu'institutions biculturelles.

Précisons encore que, sur le plan des principes, le maintien de compétences culturelles au profit de l'Etat fédéral se comprend aisément. Il est d'ailleurs conforté par le droit comparé. En effet, dans la plupart des Etats fédéraux où des politiques culturelles actives se pratiquent, la fédération conserve certaines compétences culturelles, principalement pour porter des projets d'envergure fédérale et pour promouvoir les échanges culturels avec l'étranger. Pareils projets concernent souvent des institutions culturelles qui ont leur siège dans la capitale de l'Etat. Ces quelques compétences sont tout à fait conformes au principe de

⁵ Article 166, § 3, 3^o, de la Constitution.

subsidiarité qui anime la logique fédérale. C'est dans le même esprit que la Communauté européenne s'est reconnue aussi, depuis le Traité de Maastricht, le pouvoir d'intervenir dans le domaine culturel.

2.4. LES COMPETENCES EXERCEES PAR LES COMMUNES⁶

Dernier point à aborder concernant les acteurs compétents pour exercer les matières culturelles à Bruxelles : le rôle joué par les communes.

De manière générale, « les communes (...) entretiennent deux types de relations avec les communautés. D'une part, les communautés peuvent charger les communes de l'exécution de certains aspects des politiques qu'elles mènent. D'autre part, les communes, jouissant de l'autonomie communale, peuvent prendre des initiatives dans les matières communautaires. Elles doivent alors, le cas échéant, respecter la législation établie par les communautés et se soumettre à leur tutelle »⁷.

Sans entrer dans le détail, mentionnons qu'à Bruxelles, les relations entretenues par les dix-neuf communes bruxelloises avec les deux grandes communautés présentent certaines particularités.

Premièrement, les dix-neuf communes bruxelloises, par nature bilingues, ne peuvent être directement soumises à une législation communautaire. La double relation que les communes entretiennent en général avec les communautés est entravée à Bruxelles par le principe d'interdiction de la sous-nationalité⁸.

Deuxièmement, « les initiatives communales peuvent être freinées par la multiplication des autorités compétentes en matière communautaire à Bruxelles (...), ainsi que par le manque d'intérêt fédéral pour le domaine 'biculturel' »⁹. On reviendra à cet égard, dans la suite de l'exposé, sur le désintérêt fédéral pour le financement des infrastructures sportives communales bruxelloises et les musées communaux bruxellois.

3. EN PRATIQUE

Jusqu'à présent, nous nous en sommes tenus à la théorie : nous avons exposé les règles relatives à l'organisation du fédéralisme personnel à Bruxelles.

Mais force est cependant de constater qu'entre le texte et la pratique, il y a de la marge, parfois beaucoup de marge.

Ainsi, le critère de l'activité et le critère d'exclusivité qui régissent, pour partie, la répartition des compétences à Bruxelles, donnent lieu à des difficultés d'interprétation et font l'objet de méconnaissances répétées¹⁰. On s'en explique.

Prenons d'abord le critère de l'*activité*.

Pour rappel, les institutions bruxelloises relèvent d'une Communauté si, par leur *activité*, elles se rattachent exclusivement à cette dernière.

Le critère de l'activité, dont il est ici question, n'est pas défini par la Constitution.

En général, on s'accorde pour considérer que le critère de l'activité ne se confond *pas* avec la langue de l'événement culturel. « Il eut (en effet) été absurde de contester à la Communauté flamande le droit de subventionner une association bruxelloise désireuse de monter un opéra en français et, d'une manière plus générale, de dénier aux Communautés le droit de soutenir financièrement les spectacles en langue

⁶ Voir notamment à ce sujet : J. FRANSSSEN et M. RODRIGUEZ, « De relatie tussen en het beleid van de Brusselse gemeenten en de Vlaamse gemeenschapsinstellingen, 1994-2001 », L. GALLETZ et A. VANDECAPPELLE, « L'intervention des communes dans les matières communautaires à Bruxelles » et H. DUMONT, « Les relations entre les communes bruxelloises et les institutions compétentes dans les matières communautaires », *De Brusselse negentien gemeenten en het Brussels model – Les dix-neuf communes bruxelloises et le modèle bruxellois*, sous la direction de E. Witte, A. Alen, H. Dumont, P. Vandernoot et R. de Groof, Bruxelles, Larcier, 2003, p. 427-468, p. 469-494 et p. 651-659.

⁷ L. GALLETZ et A. VANDECAPPELLE, *op. cit.*, p. 471.

⁸ *Ibidem*, p. 472.

⁹ *Ibidem*, p. 472.

¹⁰ Voir à cet égard : N. Lagasse, *op. cit.*, p. 74 et s.

étrangère montés par des établissements culturels bruxellois »¹¹. Sans compter que si le critère de l'activité renvoyait à la langue de l'événement culturel – *quod non* -, l'organisation de spectacles de danse et d'expositions d'art plastique ou de photographies, à Bruxelles, serait soustraite à la compétence des Communautés, puisqu'il s'agit de manifestations consacrées à l'œuvre d'artistes qui ne font pas directement appel à la langue.

L'interprétation qui est préférée est celle qui identifie le critère de l'activité à la langue dans laquelle les activités sont proposées au public. C'est donc le public visé qui est pris en compte.

Sur la base de cette seconde interprétation, l'on devrait en principe considérer « qu'une salle de spectacle ou un musée acquièrent le statut biculturel du fait qu'ils s'ouvrent au public d'autres Communautés en publiant leurs annonces en trois langues, en faisant de la publicité sur les ondes des radios d'une autre Communauté et en engageant un personnel préférentiellement bilingue »¹².

Tel n'est pourtant pas le cas en pratique, comme en attestent les exemples qui suivent¹³. Premier exemple : le *Botanique* relève de la Communauté française, alors qu'il fait des publicités dans plusieurs langues, dont le néerlandais. Deuxième exemple : le portail du site internet du *Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage* (CIVA), qui relève de la Commission communautaire française, invite le visiteur à choisir la langue française ou néerlandaise, à l'instar des sites des établissements biculturels. Troisième exemple : la fête de la musique, qui est organisée notamment à Bruxelles par la Communauté française, rassemble des artistes dont certains chantent en arabe ou en anglais, voire, encore, pour partie en néerlandais, et vise donc un public qui, à l'évidence, dépasse le seul public francophone.

En pratique, et comme l'observe N. Lagasse, le critère de l'activité tend à confondre avec le critère de l'organisation qui préside au rattachement, à l'une ou l'autre Communauté, des institutions oeuvrant dans le secteur des matières personnalisables ». Il s'agit alors de savoir « si la Communauté est propriétaire des lieux, organise le fonctionnement de l'institution, subventionne ses activités, exerce un contrôle sur la gestion et les comptes »¹⁴.

Le second critère qui donne lieu à des difficultés d'interprétation et fait l'objet de méconnaissances répétées est le critère de l'*exclusivité*.

D'un point de vue théorique, ce critère signifie que les deux communautés ne peuvent exercer conjointement des compétences culturelles à Bruxelles. Il n'existe donc pas de matières que l'on pourrait qualifier de co-culturelles. Le critère de l'exclusivité signifie également que les deux grandes communautés ne peuvent exercer des compétences conjointement avec l'autorité fédérale.

Mais en pratique, on l'a déjà annoncé, le critère de l'exclusivité donne lieu à des difficultés d'interprétation. Ces difficultés d'interprétation tiennent pour l'essentiel aux incertitudes qui affectent la notion d'activité sur laquelle on vient de s'arrêter. Elles tiennent aussi à l'absence de « lignes directrices claires dans l'interprétation du critère de l'exclusivité »¹⁵.

Par ailleurs, les autorités publiques ont tendance à aménager le critère de l'exclusivité, y compris quand il ne prête pas à controverse.

A titre d'exemple, bon nombre d'événements *biculturels* bruxellois sont subventionnés à la fois par la Communauté française (et/ou la Commission communautaire française) et la Communauté flamande (et/ou la Commission communautaire flamande). L'on songe notamment au *Kunstenfestivaldesarts*, au *Festival international du Film fantastique de Bruxelles*, au festival *Couleur café* et à la *Zinneke Parade*¹⁶.

Et il n'est pas rare que la Région bruxelloise s'associe au financement de ces événements.

¹¹ *Ibidem*, p. 76.

¹² *Ibidem*, p. 77.

¹³ Ces exemples sont empruntés à N. LAGASSE, *ibidem*, p. 77, en ce compris la note 274.

¹⁴ *Ibidem*, p. 78.

¹⁵ *Ibidem*, p. 80.

¹⁶ Ces exemples sont empruntés à N. LAGASSE, *ibidem*, p. 81.

Il est par contre rare que l'autorité fédérale - et plus encore la Commission communautaire commune -, intervienne dans les matières biculturelles, alors qu'elle seule est en principe habilitée à le faire. Disons-le sans ambages : le domaine biculturel n'intéresse manifestement pas le fédéral.

Ainsi, certains rêvent d'un organisme de radio et de télévision biculturel sur le modèle franco-allemand d'ARTE. L'Etat a en droit toutes les compétences requises. Mais il a déjà dû se faire condamner par la Cour de Justice des Communautés européennes le 10 septembre 1996 pour simplement transposer la directive européenne « Télévision sans frontière » en ce qui concerne les réseaux de radio et de télédiffusion bruxellois qui ne peuvent forcément pas être considérés comme appartenant exclusivement à l'une ou l'autre Communauté. Alors imaginer un ARTE bruxellois ... Vous trouverez dans les travaux préparatoires d'une des lois applicables à cette matière toute la répugnance du gouvernement fédéral à l'égard de l'hypothèse tenue pour saugrenue d'un organisme de radiodiffusion bicommunautaire.

Même une compétence aussi anodine que le financement des infrastructures sportives communales bruxelloises qui relève incontestablement de l'Etat n'est pas exercée dans les faits par ce dernier. Et l'on doit faire le même constat en ce qui concerne les musées communaux bruxellois. Alors si ces institutions survivent actuellement, c'est grâce à des pratiques illégales qui se sont développées en réaction aux carences de l'Etat. Les infrastructures sportives communales sont ainsi financées *de facto* par la pauvre Région bruxelloise, alors qu'elle n'est pas compétente pour ce faire. Et les musées communaux bruxellois bicommunautaires reçoivent de maigres subsides des deux communautés, alors qu'elles ne sont pas compétentes non plus pour ce faire¹⁷.

Voilà déjà près de vingt ans, le ministre qui avait le secteur biculturel dans ses attributions avait clairement dit qu'il n'y avait pas de place en Belgique pour une politique biculturelle, en raison de l'autonomie culturelle reconnue aux Communautés¹⁸. Le propos était curieux : il cherchait à vider de sa substance politique une compétence pourtant formellement reconnue à l'Etat et non dénuée de sens, eu égard au droit comparé que l'on a évoqué tout à l'heure. Le propos était absurde aussi, puisque, s'il demeure quelques institutions à gérer, cette gestion est fatalement tributaire d'une politique. Mais il n'en était pas moins révélateur.

4. REFORMES ENVISAGEES ET/OU ENVISAGEABLES

Ce décalage entre le droit et la pratique a inévitablement conduit à des propositions de réformes. Celles-ci empruntent diverses formes.

Les uns proposent de supprimer le critère de l'exclusivité pour autoriser, en droit, une action conjointe des deux grandes communautés ou des communautés et de l'Etat fédéral. D'autres, plus radicaux (l'on fait allusion aux résolutions du Vlaamse Raad du 3 mars 1999¹⁹), suggèrent de confier les institutions biculturelles à une gestion commune des deux grandes communautés, autrement dit de co-communautariser ces institutions. D'autres encore proposent de poursuivre la cure d'amaigrissement de la Communauté française.

Ce sont quelques exemples parmi d'autres des propositions de réformes qui sont actuellement avancées, et qui présentent du reste certains dangers.

Ce serait trop nous écarter de notre sujet que de les présenter. Aussi nous limiterons-nous aux quelques observations suivantes²⁰. Plutôt que d'espérer voir l'Etat assumer effectivement des responsabilités qui ne l'intéressent visiblement pas, ne serait-il pas plus rationnel de lui retirer une partie des compétences qui sont actuellement les siennes dans les matières bi-éducatives et biculturelles, pour ne lui laisser que les politiques et les institutions de rayonnement fédéral comme le Palais des Beaux-Arts et le Théâtre Royal de la Monnaie ? La législation applicable au secteur biculturel d'intérêt régional ou local devrait alors être confiée à la Commission communautaire commune.

¹⁷ Voir : L. GALLEZ et A. VANDECAPPELLE, *op. cit.*, p. 469 à 495 et les conclusions de H. DUMONT dans le même ouvrage.

¹⁸ *Ann. parl., Sén.*, sess. 1989-1990, séance du 11 octobre 1989, p. 25.

¹⁹ Sur les résolutions du parlement flamand du 3 mars 1999, voir : H. DUMONT, « Les matières communautaires à Bruxelles du point de vue francophone », *op. cit.*, et J. VELAERS, « 'Vlaanderen laat Brussel niet los' : de Vlaamse invulling van de gemeenschapsautonomie in het tweetalig gebied Brussel-Hoofdstad », *op. cit.*

²⁰ Ces propositions ont été émises par H. DUMONT dans un texte antérieur (« La gestion des matières culturelles, éducatives et personnalisables à Bruxelles : le cadre légal actuel »), dans le cadre du colloque « Quelle(s) communauté(s) pour les Bruxellois », organisé par l'asbl Manifesto. Ce texte est disponible sur le site www.manifestobru.be.

Mais cette suggestion, qui suppose une révision de la Constitution, relance aussitôt le débat, car la COCOM n'a jamais brillé par un grand dynamisme, et ce dans tous les domaines, y compris celui des matières bipersonnalisables où elle a pourtant des compétences ordonnantielles, c'est-à-dire lui conférant le droit d'adopter des normes ayant valeur de loi. Alors par quel miracle un pouvoir de nature ordonnantielle dans les matières biculturelles pourrait-il lui donner des ailes ? Il faudrait aussi revoir les règles de fonctionnement du collège réuni de la COCOM (son « gouvernement ») en donnant au Ministre-Président une voix délibérative et donc une force d'impulsion, et non une simple voix consultative comme c'est le cas actuellement.

La question est donc finalement bien plus politique que juridique : y a-t-il, dans la Région bruxelloise elle-même, une volonté commune pour mener une vraie politique biculturelle, et plus généralement, une politique biéducative, biculturelle et bipersonnalisable ? Et à supposer qu'elle existe, l'Etat fédéral est-il prêt à la laisser s'exprimer ? Il est à notre avis tout à fait possible, sensé et légitime d'articuler une telle politique avec les politiques uncommunautaires, bien légitimes aussi - nous nous permettons de le souligner avec force - des deux grandes communautés et des deux petites commissions communautaires qui en assurent le prolongement à Bruxelles. Mais nous devinons sans peine que les responsables politiques nous diront que cet appel au dialogue interculturel belgo-belge suscite encore bien des réticences à l'heure où l'on reparle des résolutions prises par le Vlaamse Raad en date du 3 mars 1999 ...

2. LE RÔLE DES COMMUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUE CULTURELLE A BRUXELLES

2.1. Quelle culture pour une commune comme Evere ? - Pierre Muylle

Pierre Muylle est Echevin de la Culture et des Finances à Evere et trésorier de l'Association intercommunale culturelle bruxelloise (AICB).

« Evere, dites-vous ? Ah oui, où il y le siège de l'OTAN ? Et le Musée du Chicon, non ? » Pour certains Everois, ou gens de passage, il y a aussi le Bal du Bourgmestre Rudi Vervoort, une fête d'été « Evere en fête » et même un Marché de Noël. D'autres, plus anciens souvent, connaissent les 2 ou 3 Harmonies locales De Ster, Sint Cecilia et De Pleizante Wielrijders.

Une récente enquête auprès de tout public a malgré tout montré que les organismes culturels connus de la moitié des personnes interrogées sont dans l'ordre le Centre Culturel, l'Académie de Musique, le musée de la Witloof et le Service Loisirs de l'Administration Communale, 2 associations recueillant 40% de notoriété : les Compagnons du Witloof et la Ligue des Familles.

Quel est le rôle d'une commune comme Evere, avec 34.000 habitants, en matière de politique culturelle ? Cette réponse là n'est pas déterminable pour tous de la même manière ; il y a un choix politique à faire sur l'objectif prioritaire à atteindre. Pour nous, la priorité est, depuis des années, de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et non d'avoir une « réputation culturelle », sans oublier cependant que cette réputation peut aider à l'accès pour tous.

Comment se traduit ce choix ? Symboliquement et concrètement d'abord par l'implantation d'espaces culturels au centre de la maison Communale au moment de sa rénovation – extension (achevée en 2002) : un espace central et lumineux pour les expositions, entouré des bibliothèques francophone et néerlandophone. Pour ceux qui ne le sauraient pas Evere est une des communes les plus bilingues de Bruxelles, avec une volonté de respect et d'équilibre communautaire, à la belge d'abord, ouverte au monde maintenant. Cette ouverture au monde se concrétise en premier par une action importante en matière d'alphabétisation, d'apprentissage du français et d'écoles de devoir dans un partenariat entre la Commune, le CPAS et le Centre Culturel qui en est le maître d'œuvre, ce qui encourage aussi ceux qui ont terminé l'alpha à participer aux autres activités du Centre Culturel, comme les ateliers permanents, les actions ponctuelles ou les diffusions.

Il y a une vingtaine d'années que le choix a été pris de mener prioritairement l'action culturelle par les Centres Culturels francophone et néerlandophone, qui permettaient d'articuler l'action à la fois avec la Communauté Française et la Cocof pour les francophones, comme avec les associations en les consultant sur les projets et en soutenant à travers des partenariats.

Bien sûr pas de culture sans budget, mais pour nous à Evere, ce fut d'abord pas de culture sans infrastructures valables. Et le renoncement à la construction du métro dans le « Bas Evere », avec l'abandon consécutif des investissements privés, a imposé mais aussi permis à la Commune de lancer des opérations de rénovations pour le logement, accompagnées de rénovations pour la culture : on a notamment vu dans cet axe la création d'un Musée de la vie communale, la rénovation de la Fermette, l'installation du Centre Culturel flamand. Depuis 10 ans, se sont ajoutés la rénovation de l'Académie de Musique avec une salle culturelle de 200 places, la création d'un bâtiment confortable pour le Centre Culturel, tous deux près de la Place de la paix et l'aménagement d'une salle d'exposition à la limite de Schaerbeek.

Ces investissements marquent la volonté communale de permettre aux acteurs politiques locaux de développer leurs projets, en essayant de promouvoir l'idée de la culture à la fois par l'organisation de manifestations comme Evere en fête où toutes les associations peuvent se présenter, ou un parcours d'artistes, et par un soutien ponctuel à des artistes qui ne sont pas connus du public.

Il me semble qu'en dehors de subsides aux associations, nous avons tous intérêt à développer des contrats programmes entre les communes, la Communauté Française et/ou la Cocof et les acteurs culturels, de manière à favoriser l'organisation d'événements communs, se déroulant en décentralisation locale, mais en utilisant un support commun d'information qui crédibilise l'activité auprès du grand public qui n'est pas spécialement en recherche de culture ; ceci existe déjà ponctuellement mais peu de manière organisée. Enfin, il est fondamental de décloisonner la culture de son image élitiste, notamment en l'intégrant à la vie quotidienne, que ce soit par le relais des écoles, dont les enfants amènent parfois leurs parents à oser franchir la porte de lieux culturels, ou par d'autres actions telles qu'à Evere celle du Centre public d'Action Sociale qui, en plus de favoriser l'usage de l'article 26, expose dans ses locaux et est partie prenante au projet d'alpha.

La culture est pour moi un axe fondamental de « l'être debout » comme dit le Président du CPAS de Bruxelles et de la richesse de la découverte de l'autre, sans lesquels nous ne pouvons dire que nous travaillons au progrès de l'humanité.

2.2. Un projet culturel pour Bruxelles - Henri Simons

Henri Simons est Directeur général de l'Atomium et ancien Echevin de la Culture à Bruxelles.

Merci d'abord à tous d'être là et au RAB de m'avoir invité. Quand Lissa Kinnaer m'a téléphoné en disant : « Est-ce que tu veux bien prendre la parole ? » Elle m'avait demandé d'intervenir sur plusieurs points que je vais raccourcir ou rallonger en fonction de ce qui a déjà été dit. D'abord, elle me disait : « Parle d'institutionnel » mais quand Hugues Dumont est là, je ne parle plus d'institutionnel. Mais je pense qu'il faut quand même faire une petite introduction sur ce point-là en termes de lecture politique, plus que constitutionnelle. Le deuxième point sera l'expérience de la ville de Bruxelles, quel type de politique a été mené en fonction d'une comparaison, qui a été souhaitée par le RAB, entre une grande ville avec un certain budget et une activité culturelle qui couvre la région et une commune centrée sur elle-même, comme Evere. Et enfin, comment, forts de ces expériences, peut-on mener un projet culturel nouveau pour Bruxelles, au sens régional et pas au sens de la Ville de Bruxelles dans ce dernier point.

Au niveau institutionnel, je pense qu'il ne faut toucher à rien. On peut sûrement améliorer à la marge et j'ai entendu les propositions faites par Hugues Dumont. On peut améliorer en divisant un peu mais cela prend tellement de temps que je propose de s'occuper de culture et de contenu. L'institutionnel, c'est comme la boîte de Pandore : si on l'ouvre, pour le peu d'améliorations que l'on aura, on n'obtiendra rien en terme de résultats de contenu. On se trouve dans une situation extrêmement complexe. Il y a à la fois les communautés qui sont responsables, même compétentes au sens juridique et constitutionnel du terme. Et puis, nous avons pleins d'autres pouvoirs compétents : est de compétence communale, tout ce qui est d'intérêt communal ; est de compétence provinciale, tout ce qui est d'intérêt provincial, etc. Les deux Commissions communautaires (Cocof et VGC) ont des compétences ; la Cocom n'en a pas et je propose qu'elle n'en ait pas dans la même conclusion qu'Hugues Dumont.

Mais quelqu'un d'autre a une compétence culturelle : l'Europe. C'est l'uniformisation des taux de TVA par exemple, la circulation libre ou pas en marché de produits ou en œuvres d'art, il y a des compétences en cinéma... Il existe également des compétences qui restent au niveau de l'Etat. Et nous avons des compétences au niveau des Communautés. Nous avons aussi indirectement une compétence au niveau de la Région. Et je voudrais le souligner, par l'emploi particulièrement. Quand on a tous ces programmes, ACS, programmes de mise en chômage, ces subsidiations et que l'emploi nous vient par la Région wallonne, flamande ou bruxelloise, il y a une terrible compétence indirecte, implicite, très lourde - et très positive aussi si on a de l'emploi - au sein de ce qui n'est qu'une compétence communautaire. Je sais que l'article constitutionnel pourrait être modifié ainsi que la façon de lire la compétence que pourraient avoir d'autres pouvoirs pour que tout le résiduel n'arrive pas à l'Etat... Mais moi je ne lis pas cela ainsi. La constitution bouge également et aujourd'hui, les compétences culturelles restées résiduellement à l'Etat fédéral sont celles liées à La Monnaie ou à la politique scientifique avec les musées - ce qui est très bien et surtout ne les mettons pas entre les deux Communautés. Laissons l'habitude jouer pour le reste. Flagey existe et il y a eu une tension. Recyclart existe et elle est soutenue par les deux communautés avec deux formules stables de subsidiation.

Donc, on arrive aujourd'hui avec parfois beaucoup de bonheur – Recyclart – avec parfois des tensions plus politiquement lues – Flagey – à trouver un système où tout le monde se met derrière un projet par des accords avec les deux Communautés et la Région pour Recyclart et la commune d'Ixelles, ici. Ne changeons pas les institutions, appuyons-nous sur ce qui devient une possibilité, même si elle est un peu anti-constitutionnelle et si cela devrait dépendre de l'état qui ne serait pas seul compétent. Estimons d'ores et déjà que l'Etat est compétent pour les institutions qu'il soutient. Et encore, la marge de manœuvre est légère. La Cinémathèque royale, dépend-elle de l'Etat ? Non. C'est une Asbl autonome qui peut être subsidiée par la Ville, les Communautés ou l'Etat. Demandons à l'Etat d'aller au-delà de cette responsabilité. Donc, n'ouvrons pas la boîte de Pandore de l'institutionnel, travaillons sur le contenu. Qu'avons-nous fait et qu'est-ce que nous pouvons faire dans une commune qui, indirectement, couvre l'incapacité constitutionnelle de la Région à avoir des compétences culturelles. Parce qu'en fait, la Ville de Bruxelles couvre et rayonne sur l'ensemble de la Région en termes de matière culturelle et le budget que nous avons doublé en six ans - et le personnel triplé – a également servi à de nombreux investissements, des constructions de nouveaux lieux : la Chapelle des Brigittines.

Nous disposons d'atouts incroyables pour être la capitale de l'Europe. Prenons une ville d'un million d'habitants comme Lyon. La différence de rayonnement culturel de Bruxelles par rapport à Lyon est évidemment énorme parce qu'elle est un lieu de décision public et qu'il y a ici un formidable échange d'expériences. Combien d'ambassadeurs et d'artistes ne sont pas venus trouver l'échevin de la culture en disant qu'ils voulaient exposer, faire un concert, etc. Pourquoi Bruxelles ? « Parce que c'est notre capitale ». Nous avons là un rôle tout à fait particulier à jouer. Ville bilingue, pluriculturelle, européenne et ville des émergences et des rencontres parce que, depuis peu de temps, cette ville a redémarré.

Premièrement, nous avons travaillé à la fois sur le territoire et les espaces publics, réinvesti l'espace public territorialisé, refait des places, des rues, des parcs et l'espace public non territorialisé, le lieu du débat, de la rencontre intellectuelle. Deuxièmement, nous avons travaillé sur le respect de l'associatif, des créateurs des émergences culturelles. Nous avons lancé *Mais*, un festival qui permet de rencontrer le public en ligne directe, sans devoir passer par une galerie. Je regrette que *Mais* disparaisse avec la politique de la nouvelle échevine de la culture parce que c'était un lieu où le territoire était offert à un public de créateurs mais aussi d'amateurs de culture pour découvrir des choses qui étaient impossibles autrement. Pour la Nuit Blanche, nous avons travaillé dans la même logique : en utilisant la territorialité et en préparant le programme avec les créateurs culturels et l'associatif culturel. La Nuit Blanche a clairement été une coordination d'initiatives avec quelques ajouts complémentaires. Nous avons aussi travaillé sur la rencontre intercommunautaire et les exemples importants étaient là. Le Kunstenfestivaldesarts, qui n'était pas soutenu par la ville avant que je sois échevin, a reçu 75 000 euros.

On a pu constater à quel point des institutions qui choisissent de ne pas appartenir à une Communauté mais aux deux peuvent être mal vues des unes ou des autres. Nous avons voulu créer et soutenir Recyclart qui a des conventions avec les deux Communautés. Nous avons également voulu offrir un soutien au Bronks Theater, théâtre de jeunes flamand, et l'avons fait collaborer avec la Montagne Magique dont j'étais président. Et je suis content d'avoir pu assister à la première pièce commune où les petits flamands et les petits francophones voyaient la communauté de l'autre ; c'est un bon début.

Donc, l'idée de ne pas vivre d'une façon fermée les uns par rapport aux autres mais d'essayer de tisser des liens nous paraissait importante. Cela tenait parfois dans les détails. J'ai par exemple demandé qu'on ouvre à des Flamands le conseil d'administration des Brigittines. Cela veut dire qu'ils apportent leurs connaissances de leur propre milieu au projet commun que représente ce travail, ce qui me paraît fort important. A côté de cela, le quatrième domaine, sur lequel on a travaillé, c'est l'investissement sur les lieux, tous bilingues. La Maison de la création, le Centre culturel de Bruxelles-Nord par exemple, est reconnue par la Communauté française mais toutes les publications sont au moins aussi traduites en néerlandais pour que tous les publics soient les bienvenus. C'est très fort lié à la question « Qu'est-ce qui détermine l'appartenance d'une institution ? » A Bruxelles, cela ne peut pas être comme à Namur, où tout est en français. Donc, il est évident que traduire, entièrement ou en partie, les informations dans une ou d'autres langues nous paraît très important. Nous avons créé la Centrale Electrique, lieu d'art contemporain, dans les deux langues ou Recyclart qui offre une ouverture sur la ville. Quand on crée ces investissements qui ne sont pas des investissements de prestige, il faut toujours connaître l'enveloppe de fonctionnement qui vient après. Car il est évidemment facile de couper un ruban en ouvrant un nouveau lieu mais la question du fonctionnement en terme budgétaire est plus délicate.

Cette logique d'intervention est une logique politique de rencontre, de respect de la spécificité de cette ville-région avec l'idée d'émergences et de contacts. Donc, sans changer l'institutionnel, je trouve que nous avons des outils pour travailler ensemble. L'intercommunale qui réunit les 19 communes pourraient travailler plus ensemble, sur une Nuit Blanche qui couvrirait l'ensemble du territoire, par exemple. Le travail d'accord de coopération peut donner d'autres démarches. Les cabinets ministériels, tant à la Communauté française qu'à la Communauté flamande, pourraient se montrer plus respectueux et dire « Ce n'est pas grave si vous avez une convention en français, on veut bien la traduire en néerlandais aussi ». Ce n'est pas si facile mais c'est possible. Toutes ces démarches-là montrent qu'on évolue quand même dans le bon sens. Par exemple, une motion comme « Nous existons », cette pétition bilingue, participe à une dynamique où des Bruxellois demandent cette rencontre et un projet culturel pour Bruxelles.

S'il y a bien une chose qui nous réunit tous, c'est l'idée d'un projet culturel pour Bruxelles. Quant à moi, je préfère faire un projet culturel que de changer les institutions. Ce projet culturel il faut le créer avec ce que nous avons comme réalité, c'est-à-dire avec une sorte d'accord de coopération. Je prends un exemple qui a marqué la politique dont on parle maintenant : Bruxelles 2000 lancé par Bernard Focroulle au départ et puis par ce conseil d'administration qui réunissait les communes, les Communautés, la Région et l'Europe. Cette logique a permis de faire pour un an un programme culturel qui était un projet culturel pour Bruxelles. Il a marché : chacun a mis une enveloppe budgétaire dans le paquet commun, sans dire « je veux cela ou je veux cela ». L'idée de réunir, autour d'un intendant culturel, les différents intervenants - les deux Communautés, la Région, l'Etat, l'Europe - est intéressante. Si ensemble avec ce qui existe et avec ce qui n'existe pas encore - un intendant culturel - on veut mettre en projet complémentaire, on se dit : « Fédérons tous nos moyens, contactons les communes, et mettons tout ça ensemble » nous pourrions déterminer un réel projet culturel pour Bruxelles.

Ce que je ne veux pas faire aujourd'hui, c'est dire quel projet culturel parce qu'il faut l'élaborer avec les différents intervenants institutionnels et culturels, associatifs, organisateurs d'événements, détenteurs de salles, directeurs de théâtre. Les institutions doivent soutenir, financer ce projet culturel mais il doit être créé par quelqu'un qui appartient au monde de la culture. Il faudra voir quels seront les liens à créer entre les institutions, les contacts à prendre à l'extérieur, quels sont les éventuels bâtiments-phare qu'il faudrait créer, quels sont les liants qu'on va mettre entre les projets des différentes communautés. En d'autres termes, comment encore mieux organiser le travail entre le KVS et le Théâtre National, comment soutenir ce genre de projets communs. Une certitude concerne la spécificité de cette ville-région : elle est bilingue, multiculturelle sur base de ses immigrations économiques ou européennes et c'est, par cette spécificité-là, que nous pourrions développer un projet spécifique pour Bruxelles comme projet culturel qui ne pourrait pas être le projet de Paris ou de Londres. À condition que l'Etat et la Région prennent leurs responsabilités, ce que je ne désespère pas d'entreprendre.

DISCUSSION

MODÉRATEUR : JEAN-MARIE WYNANTS

Bernard Boon Falleur : Je voudrais revenir sur un point de la politique communale en matière culturelle parce que je sens bien qu'à travers différentes discussions que nous avons, il y a parfois une certaine frustration de la part des acteurs culturels eux-mêmes sur le fait que certaines communes ont tendance, non pas seulement à coordonner ou à soutenir des acteurs culturels mais à devenir presque elles-mêmes un acteur culturel. Il y a parfois une relation un peu ambiguë qui s'installe entre le terrain et la commune qui devient parfois une espèce de concurrente culturelle au terrain. Comment réagissez-vous sur cette question ?

Henri Simons : Cela dépend quel est le manquement et quelle est la culture. Puis, il ne faut pas confondre culture et art. Donc, pour ce qui est du domaine de la création, je ne connais aucune commune qui se soit substituée en politique artistique à quelque intervenant de base parce qu'elles sont incompetentes dans ce domaine. Par contre, au sens culturel « loisirs » certaines communes se sont substituées, la Ville de Bruxelles par exemple ; et c'était des animations style *Plaisirs d'été* ou d'autres... Ou alors de simples coordinations comme *Mais*. Mais là, c'est même une organisation de la Ville. Donc, cela dépend. Il faut parfois que le pouvoir public soit le plus contemporain et le plus osé possible parce qu'il ne faut pas attendre cela du privé économique. Par exemple, les galeries d'art, c'est déjà du commerce, enfin en partie même si elles sont très respectables. Donc, il faut parfois travailler par les émergences nous-mêmes mais cela ne tient jamais longtemps. Je pense qu'à ce moment-là, le côté des acteurs culturels prend le dessus, à juste titre d'ailleurs. Par contre, il est difficile de faire abstraction du milieu institutionnel. Flagey en est un exemple violent, vous le savez mieux que moi. Il faut éviter que les pouvoirs publics ou les communes prennent le pouvoir mais je ne pense pas qu'il y ait eu des dérives énormes.

Pierre Muylle : Effectivement, si on se concentre sur les Centres culturels - ce qui est peut-être plus difficile pour la Ville de Bruxelles mais au niveau des autres communes, c'est plus simple. Là, il y a une rencontre, puisque institutionnellement, tout le monde s'y trouve. Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'investissements pour les Centres culturels puisque les associations, le pouvoir politique communal, la Cocof et la Communauté française (par le biais de ses inspecteurs) y sont. C'est un des lieux où justement une coordination peut se faire et à ce moment-là, la commune ne doit pas prendre le relais. Alors bien sûr, il existent des conflits - il ne faut pas le nier - entre les opérateurs culturels et les pouvoirs politiques qui disent : « Ce n'est pas ce que la population attend que vous fassiez, donc on va le faire à votre place ». Mais on ne peut pas ne pas tenir compte des attentes de la population si aucun acteur culturel ne veut faire ce genre d'activités. Plus les acteurs culturels prendront en compte les attentes du public - sans se frustrer par rapport à leurs propres projets - plus ils seront autonomes. Si les projets concordent avec ce que la population demande, les politiques peuvent alors aider plutôt qu'initier.

Hugues Dumont : Je voudrais d'abord remercier Henri Simons. J'aime bien le dialogue que nous avons eu. Au fond, vous dites : « Voilà, en pratique, ça marche ! » Alors moi, je montre tous les problèmes d'ordre juridique, cela n'empêche que ça marche quand il y a une volonté politique. Mais, il y a quand même quelques améliorations qu'on pourrait imaginer sur le plan institutionnel. Je voudrais intervenir sur la question qui vient d'être posée, en juriste puisque c'est mon rôle. Les acteurs culturels, s'ils font une véritable activité culturelle, vont prendre parti, s'engager, c'est-à-dire faire ce que les pouvoirs publics ne peuvent pas réellement faire en matière culturelle parce que la loi du pacte culturel impose un principe de pluralisme idéologique, philosophique. Et donc les pouvoirs publics doivent à un moment donné réguler, mettre en place un cadre, soutenir mais en ayant toujours à l'esprit un équilibre. Ainsi, normalement, il ne peut pas y avoir de concurrence directe entre les pouvoirs publics et les opérateurs culturels. Si chacun reste à sa place, il ne devrait pas y avoir des conflits directs.

Roger Christmann (Kunstenfestivaldesarts) : J'ai deux questions. Premièrement à M. Dumont. Je trouvais très intéressant d'apprendre qu'en fait, en tant qu'institution bicommunautaire subsidiée par les deux communautés, on fonctionne en parfaite illégalité. Et je voulais quand même savoir – même si Henri Simons dit, sans doute à juste titre, « Continuons comme cela, il n'y a pas de problème » – quels étaient les vrais risques juridiques liés à cette situation. Et à M. Simons : j'étais agréablement surpris d'apprendre qu'effectivement, on commence à se poser la question d'un vrai projet culturel pour Bruxelles. J'ai vécu l'exemple de Bruxelles 2000 de l'intérieur et effectivement, c'était une expérience très intéressante. Par

contre, je pense que la spécificité de Bruxelles 2000 était aussi que les différents pouvoirs publics se sont retrouvés autour d'un projet très concret et limité dans le temps. C'était aussi intéressant de voir qu'avant le début des activités et aussi vers la fin du projet, les différents pouvoirs publics qui ont travaillé un an ensemble, à la fin ont recommencé à travailler comme avant, c'est-à-dire pas du tout ensemble ni de manière coordonnée. Il y avait là, je pense, un moment de collaboration qui après s'est à nouveau complètement perdu. Et je me demande quelle est la forme de collaboration à laquelle pense Henri Simons. Est-ce que vous pensez plutôt à un projet concret ? Ou à une sorte de plate-forme de collaboration entre les différents pouvoirs publics?

Jean-Marie Wynants : Je voudrais ajouter une question à celle qui vient d'être posée. Vous avez parlé d'un intendant pour ce projet et d'un point de vue juridique, je me demande quel statut pourrait avoir un tel personnage qui chapeauterait le tout.

Hugues Dumont : D'abord en ce qui concerne les risques liés à la situation d'illégalité que j'ai exposée. Henri Simons dit « aucun », mais permettez au juriste d'être un peu plus prudent. Vous pourriez par exemple parfaitement imaginer un recours en annulation introduit auprès de la section d'administration du conseil d'état contre des arrêtés qui octroient des subsides qui ne sont pas conformes à la règle de répartition des compétences que j'ai exposée. Heureusement, les recours à la justice supposent un intérêt. Si personne n'a intérêt à introduire le recours, il n'y a pas de recours et donc ça continue. Cela veut quand même dire que la situation que nous avons décrite ensemble – illégalité d'un côté, par plusieurs aspects – est une pratique qui est en train d'évoluer. C'est une tension que l'on peut supporter jusqu'à un certain point. Tous les juristes savent bien qu'il y a toujours un écart entre le droit et les faits. Mais cet écart est quand même porteur de précarité, de vulnérabilité. Et je pense que la situation n'est quand même pas très saine parce que si les pouvoirs publics qui subventionnent à la marge mais dans l'illégalité, voulaient subventionner de manière plus généreuse, à ce moment-là, les problèmes vont commencer. Tant que les subsides ne sont pas tellement conséquents ça passe mais une fois que ça pèse lourd dans le budget ça ne passera plus. Donc je reviens à mes propositions de réforme. Quant à l'intendant, on peut lui imaginer toutes sortes de statuts. Bien sûr on va probablement prendre quelqu'un qui est tout à fait indépendant et qui a un statut d'indépendant et qui sera rémunéré en fonction de ses prestations, à la suite d'un accord entre les différents pouvoirs subsidiaires.

Jean-Marie Wynants : Cela ne semble pas impossible dans le paysage institutionnel.

Hugues Dumont : Non pas du tout.

Henri Simons : Je reste quand même moins inquiet. Si on doit changer les institutions pour être absolument certain qu'il n'y ait pas de danger, la lourdeur du changement est tellement importante que je crains qu'en disant qu'on va ouvrir la boîte de Pandore de la discussion, on ne suspende les subsides en attendant qu'on ait abouti à un changement. Et je crains bien pire pour Recyclart ou le Kunstenfestivaldesarts qu'on n'ouvre rien et qu'on pourrait être dans l'illégalité ou dans l'anti-constitutionnalité. Pour moi qui ait une lecture moins pointue d'un point de vue juridique mais une lecture politique du juridique, je ne vois pas en quoi il y a une interdiction pour les Communautés de soutenir dans leurs compétences et de faire un accord avec une convention du côté flamand et une du côté francophone, chacune reposant par exemple sur l'idée que vous faites de la promotion dans leur langue et que vous soutenez des artistes que eux-mêmes soutiennent. Ces deux conventions sont donc totalement légales, ne souffrent d'aucun danger et arrivent toutes les deux à soutenir la même Asbl. Je ne vois pas pourquoi il faudrait se compliquer la vie quand ce n'est pas nécessaire. Et je ne vois pas pourquoi l'Etat pourrait faire un recours d'intérêt en disant : « Comment, c'est une compétence à moi » sans rien y mettre et sans la vouloir. Il n'y a pas de dangers là non plus. Et en plus, ce serait alors de l'anti-constitutionnalité, ce qui est quand même très compliqué pour aller en recours. Donc moi j'ai tendance à dire : « Je sais l'analyse juridique, je sais l'analyse constitutionnelle ; je sais aussi que ces conventions sont justes si on les décrit intelligemment ». Donc je ne vois pas de danger en termes concrets. Par contre, je vois un danger terrible en terme concret en réécouter Focroulle ou à l'époque Eliane Dewilde aux Musées royaux si des institutions d'importance, comme la Monnaie, la Cinémathèque, le Palais des Beaux-Arts, les Musées royaux ne dépendent plus de l'Etat mais, comme le propose la résolution du Parlement flamand, des deux Communautés, ça c'est la catastrophe. À une époque, ils dépendaient des deux ministres de l'éducation nationale qui étaient au Gouvernement central et ces deux personnes se disputaient sans cesse pour avoir la prérogative principale. On aurait la même chose en dehors du choix politique de ces deux ministres. Donc laissons ça au fédéral.

Pour ce qui est de la deuxième question, je suis pour un fonctionnement un peu comme celui de Bruxelles 2000, à long terme et avec un intendant qui construit un programme que tout le monde soutient et c'est ce programme-là qui est soutenu par tout le monde. Avec ça on peut travailler à long terme sur un projet culturel dans lequel on inscrit ce qui existe déjà et ce qui se développe. Et pourquoi pas dans le même temps convaincre l'Etat d'augmenter l'enveloppe budgétaire des affaires culturelles restées nationales et donc on enlève le reste, les affaires culturelles au niveau national, et on soutient Flagey. Donc augmenter le nombre d'institutions qui peuvent être reconnues par l'Etat. Ca ne nécessite aucun changement institutionnel, seulement la mise en place d'un poste budgétaire pour se dire qu'on le fait. Et cela me paraît tout à fait possible et plausible.

Wodek (Atelier 340) : Je voulais simplement faire une petite réflexion. Nous vivons tous des élections communales à Bruxelles. Et je suis tout à fait d'accord avec vous pour faire un bon projet pour Bruxelles. Par rapport à la situation politique de Bruxelles, très souvent nous avons à faire à des échevins qui ne s'intéressent pas du tout à la culture. Ils pourraient au moins s'encadrer de manière professionnelle pour qu'on nous aide à réaliser ce projet bruxellois.

Joëlle Froment (Réseau des bibliothèques de Watermael-Boitsfort) : On a beaucoup parlé du rôle culturel des communes et de l'importance de ces dernières. Mais il faut savoir que les dépenses culturelles sont non obligatoires pour les communes. Que pourrait-on faire pour modifier cet état de fait ?

Pierre Muylle : Entre obligatoire et non obligatoire, il n'y a pas une grande différence de fait. Je pense d'ailleurs que dans les dernières instructions, cette distinction est supprimée. Les dépenses obligatoires sont des choix politiques. Il y a des choses qu'on doit faire impérativement dans les communes – je suis également échevin des finances – faute de quoi elles s'arrêtent de fonctionner et c'est notamment l'Etat civil, les finances ; tout le reste, même créer de l'enseignement, des crèches n'est pas obligatoire. Il y a l'intendance propre mais sinon... Cette différence est estompée et n'a plus de sens. Elle avait un sens à un moment en terme de paiements que le receveur communal pouvait faire au-delà du budget si c'était une dépense obligatoire ; c'est tombé avec un autre mode de fonctionnement. C'est donc vraiment un choix politique. Il y a de toute façon une limite budgétaire et la façon de faire le budget dépend de la commune. Maintenant on ne sait pas faire d'un euro, deux euros. Donc, à un certain moment, si les routes ne sont plus entretenues, ça pose aussi un problème. Donc c'est tout cet équilibre-là entre culture, éducation, sport, entretien des rues, logement... On ne dit nulle part, il faut 2% pour cela, 3 % pour cela, etc. Rien n'existe en terme de dépenses obligatoires, il faut assurer un service et le service minimal c'est en tout cas les tâches obligatoires : l'état civil, la population, après, on s'arrête quasiment. Mais on pourrait avoir par exemple un projet culturel pour Bruxelles dont parlait Henri Simons, on pourrait très bien dire : « On demande un engagement auprès de la commune d'un pourcentage minimal affecté à la culture » Mais alors, ça comprend aussi bien la dette d'investissement que le personnel qui travaille pour la culture, que les subsides, que les dépenses de fonctionnement. Ca ne pourrait être, à mon avis, que conventionnel pour ceux qui veulent avancer dans un certain sens.

Henri Simons : C'est une assemblée de gens qui s'occupent de la culture et donc la demande est fondée. Mais si on réunit les gens de la petite enfance, ils vont nous faire la même demande et ils vont dire à juste titre : « Tiens, c'est une dépense facultative » et ils vont poser le même problème avec les crèches. C'est donc d'abord un problème politique et je suis assez d'accord avec Pierre Muylle pour dire que ça ne fait plus beaucoup de différence. Les dépenses obligatoires sont celles liées au personnel ou à la sécurité publique et puis, pour le reste, tout est facultatif parce que tout se trouve dans des enveloppes de transfert. Donc ce n'est pas spécifique à la culture. La volonté politique c'est : « Est-ce qu'on veut faire d'un euro deux euros ? » C'est un débat politique, le budget de la Ville quand j'étais échevin, on a fait d'un euro deux euros vu qu'on a doublé le budget. C'est une réponse politique et pas juridique, évidemment. On s'engage ou pas. Pour le reste, il restait quand même à organiser la tutelle des Communautés sur les matières culturelles unilingues. Des bibliothèques, c'est un exemple intéressant car c'est un lieu qui est très important pour moi. Donc, il faut voir comment la Communauté française en l'occurrence pour les bibliothèques de langue française ou la Communauté flamande, et la VGC, pour les bibliothèques flamandes, comment elles organisent le respect de la convention. Quand il y a une bibliothèque qui s'installe sur le territoire, il y a une convention qui est faite entre la commune, et la Communauté quand il y a un centre culturel, c'est la même chose. Quand il y a un théâtre, sauf la Montagne magique car c'est la Ville qui soutient tout, la Communauté participe et une convention se fait. Par exemple, au Centre culturel de Bruxelles-Nord, la Ville doit mettre la moitié, l'autre moitié vient de la Communauté et de la Commission communautaire française. Il y a indirectement, si la commune diminue, un moyen d'action réel de la Communauté pour sauver la

bibliothèque, le centre culturel, etc. Et si on voulait transformer en dépense obligatoire ce qui est une dépense facultative, 1) je pense que cette distinction est moins forte qu'avant ; je partage ce qui dit mon voisin ; 2) il faut voir comment les Communautés pourraient approuver une certaine tutelle ; elles le pourraient juridiquement par un décret mais ça poserait le problème à Bruxelles de savoir comment, quand on a un budget supérieur sur ce qui est bilingue, qui approuverait la tutelle là-dessus. Donc, je propose qu'on ferme la porte tout de suite : ne changeons rien institutionnellement, je reste à mon leitmotiv de tout à l'heure.

Hugues Dumont : Deux mots car je crois que là, on va tomber d'accord. On se retrouve typiquement devant une situation extrêmement délicate si l'on voulait imposer des dépenses culturelles obligatoires aux communes. On doit évidemment se demander qui est l'autorité publique compétente pour imposer à toutes les communes bruxelloises des dépenses déterminées. En mettant de côté tout le problème de la définition des matières culturelles. On peut évidemment d'abord penser aux Communautés puisque ce sont elles qui sont compétentes en matière culturelle. Le problème c'est que les Communautés ne peuvent absolument pas imposer directement des obligations aux communes. Pourquoi ? Parce que les communes ne sont pas des institutions qui se rattachent exclusivement en raison de leurs activités ou bien à la Communauté française ou à la Communauté flamande. Les communes bruxelloises sont par hypothèse biculturelles. La Région bruxelloise n'est pas compétente en matière culturelle. Donc la seule façon de procéder c'est de conditionner l'octroi de subsides par la Communauté française, par exemple aux bibliothèques publiques francophones ou néerlandophones, à certaines règles.

Jean-Marie Wynants : Il faudrait d'ailleurs poser la question cet après-midi à M. Gilles Mahieu notamment puisque il existe certains mécanismes pour certaines communes mais pas nécessairement bruxelloises.

Henri Simons : Il existe un mécanisme pour certains soutiens à des communes pour ce qui est directement lié à des conventions, à des contrats-programmes ou autres accords, y compris les bibliothèques vu qu'elles sont là-dedans. Mais il n'existe pas alors de contraintes possibles sur un subside donné par exemple à un festival de musique, de cinéma ou autre. Alors on est dans la responsabilité de la dépense culturelle pure de la commune, de la VGC, de la Cocof si elle donne les subsides ou de l'Etat. Mais la contrainte n'est donc possible que s'il y a convention et n'est pas possible en terme de structure administrative.

Question dans la salle : Une petite question par rapport aux institutions régionales qui ne sont pas compétentes en matière culturelle : est-ce que cela ne pose pas une conséquence importante au niveau budgétaire ? Par exemple les accords Beliris, qui sont quand même une manne importante pour l'image de Bruxelles et qui permettent des gros travaux aux infrastructures et à des restaurations, ne peuvent pas intervenir pour des matières culturelles – pas plus que la Région. On pourrait imaginer une manne qui serait une manne équivalente ou semblable à Beliris et qui permettrait de donner des subsides aux actions culturelles qui sont importantes pour l'image de Bruxelles.

Hugues Dumont : Les accords de coopération qui ont été conclus entre l'Etat et la Région bruxelloise sont effectivement très importants pour les finances bruxelloises mais en principe, via un accord de coopération, l'Etat comme les Régions ne peut pas se mêler de chose qui ne relèvent pas techniquement de sa compétence. Une fois de plus, on constate un écart entre la pratique et les règles de droit. Par exemple, la politique des grandes villes permet à la Région de parfois financer des activités qui relèvent des matières culturelles. Donc cela se fait de nouveau à la marge dans une certaine illégalité.

Henri Simons : Entièrement d'accord, donc ça peut se développer. C'est d'ailleurs la piste à expérimenter le plus et pourquoi pas alors un accord de collaboration avec Beliris, la Région et les deux Communautés. Auquel cas, le débat réel se fait en termes de liant avec les compétences au sens institutionnel du terme et le projet se développe tant en infrastructure qu'en superstructure qu'en contenu. C'est tout à fait possible, il suffit de faire l'accord. Mais faire l'accord est un vrai débat et c'est avec ce débat-là qu'on peut voir quel projet on peut faire sur Bruxelles. C'est la piste que je trouve pour l'instant la plus explorable en terme de droit. Mais il faut lier les Communautés parce que les Communautés ont cette compétence au sens constitutionnel.

Intervention dans la salle : Je voulais dire aussi qu'Henri Simons avait oublié tout à l'heure quand il a parlé du grand projet culturel avec l'Europe, l'Etat, les Régions, les deux Communautés, et puis il n'est pas arrivé à la Cocof, à la VGC et aux communes. J'imagine que c'est un oubli. Pour Bruxelles 2000, j'ai eu le sentiment que certaines communes, pas vraiment reconnues comme étant « cultureuses », ont été informées et puis plus rien. Il est important de se rendre compte que les communes, tant qu'elles ne seront pas impliquées, ne feront pas un projet culturel commun.

3. ECLAIRAGE SUR LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COCOF, DE LA VGC ET DE LA COCOM

3.1. La Commission communautaire française - Françoise Dupuis

Françoise Dupuis est Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française et Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise.

A titre préliminaire, je souhaite remercier les organisateurs de ce colloque pour cette initiative. Celle-ci témoigne en effet d'un véritable intérêt des acteurs culturels pour la recherche d'une forme d'identité bruxelloise. On relèvera que, moins de 20 ans après la création de la Région bruxelloise, il existe une réelle adhésion commune à l'existence de celle-ci; ce qui, sans nier les réalités linguistiques, constitue une véritable réussite. Les institutions visent, très globalement, à organiser un « vivre ensemble » dans le respect de chacun. Elles sont donc faites pour les gens et en évolution constante. Il appartient dès lors aux citoyens, comme vous le faites aujourd'hui, de s'y intéresser pour impulser les changements utiles. Je suis certes venue ici pour prendre la parole et tenter de répondre à vos interrogations, comme on m'y a invitée, mais surtout pour vous écouter et pour participer à un dialogue. Le troisième élément positif que je retiendrai de cette initiative est la volonté de développer les collaborations entre les acteurs culturels. Alors que l'air du temps est trop souvent à la concurrence effrénée, à la fragmentation ou au replis communautaire, je suis évidemment enthousiaste pour tout ce qui peut promouvoir, comme le font très concrètement les organisateurs, les valeurs inverses de collaboration, de cohésion et la promotion de tout ce qui rassemble.

J'en viens à l'intervention qui m'a été demandée. Avant d'aborder les questions institutionnelles et notamment les réflexions sur la façon dont la Commission communautaire française (usuellement dénommée « Cocof ») s'inscrit dans le panorama général des acteurs culturels bruxellois, il me semble en effet pertinent de présenter l'action qu'elle mène en matière de Culture. M. Dumont et Mme Hachez ont situé le cadre légal de la compétence culturelle reconnue à la Cocof, je crois que vous maîtrisez désormais parfaitement cette matière et ses subtilités. Il ne m'est donc plus nécessaire de revenir là-dessus.

Il est utile de vous situer également les réalités financières. La Cocof n'a ni les moyens, ni le pouvoir reconnu, ni l'ambition de se substituer à la Communauté française, à qui il appartient de structurer l'ensemble de la politique culturelle francophone en Wallonie et à Bruxelles. Hormis les dépenses liées à l'Administration culturelle du Ministère, le budget des programmes « Culture » de la Commission communautaire française est, pour 2007, de 9,4 millions d'euros. Celle-ci dispose elle-même, pour ses compétences « réglementaires » (qui couvrent également le sport et des activités parascolaires à caractère pédagogique), d'une dotation de la Communauté française de 9,6 millions d'euros. Ainsi que d'une dotation régionale de 3,3 millions d'euros.

Pour situer ce que cela représente, permettez-moi d'avancer encore quelques derniers chiffres. Le Théâtre royal de la Monnaie gère un budget annuel d'environ 40 millions d'euros, dont près de 30 millions proviennent de l'Etat fédéral. Le subventionnement de Télé Bruxelles par la Cocof est de plus de 2 millions d'euros et, par exemple, de 80.000 euros pour les Halles de Schaerbeek ou de 160.000 euros pour le Théâtre de la Place des Martyrs.

L'atout de la Cocof est ailleurs : seule autorité publique francophone compétente exclusivement sur Bruxelles, elle allie à la fois vue globale et proximité. Dans ce contexte, son rôle doit être, non de prendre en charge de grandes infrastructures ou du pur prestige, mais de jouer, en profitant des avantages que lui donnent sa proximité, un rôle spécifique d'impulsion et de soutien aux acteurs culturels francophones bruxellois. Tantôt la Cocof se trouve maître d'oeuvre (Télé Bruxelles, Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage, Festival du Film méditerranéen, Maisons des Cultures...), tantôt elle agit en partenariat avec la Communauté française ou les communes (Centres culturels, bibliothèques...), tantôt elle apporte le soutien indispensable à des initiatives associatives. Nous développons donc beaucoup d'interventions ponctuelles, qui se déclinent à travers environ 650 subventions, qui permettent de soutenir tout un tissu associatif et culturel.

Malgré cette diversité d'action de grands axes d'orientation générale des aides ou les initiatives de la Cocof peuvent cependant être repérés :

- a) Une « priorité jeunes » et pour la présence de la culture dans les écoles. De nombreuses activités soutenues s'inscrivent dans ce créneau : le programme « Anim'action », les initiations scolaires au théâtre et à la danse, les opérations « Spectacles à l'école », les « Tournées arts et vie », le soutien du service éducatif du Théâtre royal de la Monnaie, au Centre dramatique Pierre de lune, la création d'un Centre de littérature jeunesse, ou encore le soutien à l'animation vis-à-vis des jeunes en matière audio-visuelle...
- b) Une priorité « langue française » avec le soutien de CFC éditions, de la Maison de la Francité, le soutien aux cafés-théâtres, à la Biennale de la Chanson française, des activités de la Maison du conte ou de Mots et Merveilles.
- c) Une attention particulière à la valorisation des apports culturels des immigrations et du dialogue entre les cultures : Festival du Film méditerranéen de Bruxelles, création de Maisons des cultures et de la cohésion sociale, création d'un Fond de livres en langues étrangères.
- d) Le soutien à la politique du livre avec le soutien aux bibliothèques communales, développement de la bibliothèque centrale, informatisation du catalogue collectif, le soutien aux Centres culturels reconnus ou non reconnus...
- e) Enfin, surtout, la préoccupation pour l'accès à la culture, notamment via le soutien à l'Asbl Article 27 et comme fil conducteur de l'ensemble des politiques menées.

C'est cette volonté d'orienter les fonds publics vers cet objectif qui en mars 2005 à l'occasion du financement de « Flagey » poussait un groupe de personnalités du monde de la culture à rédiger une carte blanche dans Le Soir. Investir dans la démocratisation culturelle et non dans le prestige, tel était le message.

J'en viens aux questions des articulations avec les autres niveaux de pouvoirs compétents en matière culturelle, aux projets co-communautaires et aux réformes institutionnelles envisageables. La Cocof n'est donc pas en concurrence avec d'autres niveaux de pouvoirs, mais complémente leur action d'une façon qui s'avère à maints égards indispensable. Nous aidons des opérateurs bruxellois francophones à exister ou à trouver le supplément de moyens nécessaires pour mener à bien leurs projets dans un large éventail de domaines. C'est donc sur les projets eux-mêmes que se nouent l'essentiel des collaborations, même si certaines sont plus institutionnelles, comme pour les Centres culturels ou les bibliothèques communales. Nous menons également des initiatives propres, là où nous l'estimons nécessaire et intéressant. Comme je l'ai dit, la Cocof est ainsi, par exemple, à l'initiative du Festival du Film méditerranéen, du Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage, de la création des Maisons des Cultures...

Comme vous l'ont rappelé les constitutionnalistes, ce rôle, cette présence, cette mission de la Cocof sont le fruit de l'évolution institutionnelle de notre pays. Bien entendu, ces réalités légales ne signifient toutefois nullement que le public visé par les opérateurs soutenus par celle-ci devrait être exclusivement francophone. Elles ne signifient pas non plus que ces opérateurs francophones ne peuvent pas présenter de projets communs avec des opérateurs néerlandophones, ni même que des structures ne peuvent être dédoublées pour pouvoir s'adresser à chaque Communauté. Il est donc possible de mener des projets co-communautaires, plusieurs opérateurs le font et reçoivent un soutien de la Cocof, de la Région, voire de la VGC ou de la Communauté flamande. Toutefois, notre fil conducteur reste toujours l'action de proximité et le soutien aux acteurs de celle-ci.

En ce qui concerne la réflexion sur les évolutions possibles des compétences institutionnelles, je me permets de lancer dans le débat quelques observations générales.

1. Nous avons à Bruxelles, pour une ville-région d'un million d'habitants, une offre culturelle exceptionnellement riche et diversifiée. En outre, chacune des deux grandes communautés linguistiques qui composent notre pays et notre région dispose d'une offre culturelle suffisante à travers laquelle sa présence spécifique à Bruxelles se trouve bien reconnue. Dans le schéma institutionnel actuel, il n'y a pas de heurt ni de blocage majeurs, même s'il peut parfois y avoir des difficultés pour mener à bien des projets co-communautaires nouveaux, structurels et de grande envergure; ainsi que l'illustre l'exemple du Flagey. La

diversité des intervenants n'est pas un facteur qui joue en défaveur des opérateurs culturels et des bruxellois. On peut certes toujours faire mieux, mais force est de constater que la situation actuelle donne un résultat globalement bon, voire très bon. Si je devais avoir une grosse inquiétude, c'est plutôt sur la faible participation des bruxellois de niveau socio-économique modeste à la vie culturelle. Les réponses à cette préoccupation ne sont évidemment pas exclusivement de nature communautaire et institutionnelle.

2. Il y a beaucoup d'autorités publiques compétentes ou intervenantes en matière de culture à Bruxelles : le Fédéral, ses institutions bicommunautaires et son intervention dans le cadre de Beliris, les Communautés française et flamande, les Commissions communautaires francophone et flamande, la Région, auxquels il faut encore ajouter les 19 communes. Je ne partage toutefois absolument pas le point de vue de ceux qui voudraient, pour aller à l'extrême, un « guichet unique ». Même si je comprends que, du point de vue de la simplicité administrative, il serait plus pratique d'avoir une seule politique d'ensemble, un seul interlocuteur, une seule réglementation, une seule évaluation, un seul formulaire à remplir, un seul contrôle... Si Bruxelles était un Etat souverain unilingue, il en serait peut-être ainsi et nous serions les premiers à le regretter. Mais nous vivons à Bruxelles en 2007, dans un contexte institutionnel qui n'est heureusement pas celui-là. Que ne perdrons-nous pas de l'ouverture, de la multiplicité et de la richesse subversive qui caractérisent notre région pour un apparent petit gain organisationnel? Certes, la simplicité est un des critères d'évaluation des institutions, et ce n'est sans doute pas celui où nous aurons la meilleure note; mais ce n'est heureusement pour nous pas le seul.

Région à majorité francophone, Bruxelles existe, avec son identité propre. Mais elle n'est pas une île. Elle est la capitale de la Belgique et elle est en lien avec les deux grandes communautés linguistiques. Elle est également terre d'accueil de ces communautés et de bien d'autres populations et cultures. A ce titre, elle bénéficie des politiques culturelles de chacune de ces communautés, de la politique bicommunautaire menée par le fédéral et de la richesse des apports multiculturels. Je ne suis pas favorable à ce que les identités culturelles bruxelloises ne se déclinent plus qu'au singulier, en affirmant la Ville-Région par soustraction, en coupant ces liens, ces solidarités, en la repliant sur son territoire propre. Simplifier, oui, réduire, non. La complexité institutionnelle est certainement difficile à gérer au quotidien, mais je crois que c'est une grande chance pour Bruxelles. Notre ville-région est un carrefour, une grand-place, un lieu de rencontre, elle n'a donc pas la simplicité d'une autoroute ou d'une morne plaine. Je crois que notre identité Bruxelloise est profondément liée au fait d'accepter l'ouverture, d'accepter de gérer cette complexité.

J'ajouterai que nos institutions ont permis, en fixant les interventions des uns et des autres, d'aboutir à une pacification générale des relations entre les communautés. C'est donc peut-être à grâce à notre montage institutionnel complexe qu'a pu naître, dans le champ culturel, un climat général de décrispation qui favorise l'envie entre des opérateurs de mener des projets co-communautaires, qui n'étaient peut-être pas envisageables il y a une quinzaine d'années, en un temps plus marqué par les affrontements.

3. Cela signifie-t-il que rien ne peut ou ne doit changer? Certes pas! Toutefois je ne suis pas favorable, par exemple, à la proposition du Ministre Anciaux de défédéraliser les institutions qui sont restées à ce niveau de pouvoir. Bruxelles est bien encore la capitale du pays, et je suis heureuse qu'elle bénéficie de la présence d'institutions culturelles bicommunautaires qui restent de la compétence fédérale. Pour aborder sereinement d'éventuelles discussions institutionnelles, l'on n'est jamais demandeurs de rien. Il est cependant évident que la Cocof est dans une situation financière délicate, pas uniquement pour développer sa politique culturelle mais également pour l'exercice de ses compétences en matière de formation professionnelle, de santé, d'action sociale ou d'enseignement. A politique constante, la Commission communautaire française, dont les dotations sont les seules recettes, connaît un déficit annuel de 5 à 7 millions d'euros. Desserrer le garrot financier qui comprime son action est sans doute la toute première nécessité institutionnelle si l'on souhaite lui permettre de jouer son rôle pour le développement culturel de Bruxelles. Je vous invite donc vivement à reprendre à votre compte la revendication d'un refinancement de la Cocof.

On peut également, si la Région souhaitait être plus active sur des projets co-communautaires, réfléchir si certaines initiatives qui s'adressent bien aux deux publics ne pourraient être prises en charge à ce niveau. Par exemple : certains festivals internationaux.

Pour conclure, il y a bien des pistes à explorer, des choses concrètes à entreprendre pour améliorer notre intervention culturelle, pour rester en phase avec l'évolution de la société. Dans ce cadre, la Cocof doit avant tout être un soutien à la création et à l'expression originale. Quelque part nous renouons avec les

origines de projet de la Commission Communautaire française, avec ses relations toutes particulières avec le monde associatif culturel, les petits lieux, les grandes idées, les créateurs de l'ombre et ceux de la lumière.

3.2. La Commission communautaire flamande - Pascal Smet

Pascal Smet est Ministre de la Mobilité et des Travaux publics du Gouvernement bruxellois, Membre du Collège de la VGC chargé de la Culture.

Dans le domaine de la culture et du sport, la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) a strictement la même compétence qu'une commune bruxelloise, c'est-à-dire qu'elle est une autorité organisatrice mais qu'en même temps elle doit suivre la politique menée par la Communauté flamande à Bruxelles. Au total, la VGC dépense annuellement 15 millions et demi d'euros pour prolonger la politique de la Communauté flamande à Bruxelles.

Premièrement, la VGC donne presque 4 millions d'euros pour ce que l'on appelle la politique générale de la culture, c'est-à-dire pour le rayonnement culturel et des initiatives qui font la promotion de la vie culturelle à Bruxelles. Vous connaissez sans doute les « Cultuurwaaidebons » que chaque Bruxellois peut obtenir pour participer à la vie culturelle à des prix très raisonnables. Une autre initiative sur le plan de la communication culturelle et sur le plan de l'éducation culturelle à Bruxelles est le « Kunstenoverleg », une plate-forme de concertation financée par la VGC car nous estimons important que les acteurs culturels puissent se réunir, initialement du côté néerlandophone, mais aussi, maintenant avec le RAB, du côté francophone. La VGC a toujours été partisane d'une collaboration entre les deux. Dans le cadre de l'éducation culturelle (« Kunsteducatie »), la VGC finance un équivalent à plein temps qui est là pour aider ou stimuler les institutions bruxelloises, d'abord du côté néerlandophone, pour expliquer aux gens comment ils peuvent apprécier la culture à Bruxelles.

Le deuxième secteur dans lequel la VGC est active est le « Kunstensector ». Elle donne 2 millions et demi d'euros annuels ; 1/3 de ces moyens vont vers le KVS, qui est soutenu directement par la Communauté flamande (1 million et demi), par la VGC (1 million), par la Ville de Bruxelles (1 million). Le KVS est très important pour nous. La VGC donne aussi de l'argent pour des projets bilingues qui ne sont pas reconnus par le « Kunstendecreet » de la Communauté flamande. A partir de cette année, nous avons également prévu des subsides de trajet c'est-à-dire une aide qui permet aux jeunes artistes de se développer artistiquement, d'essayer de nouvelles formes de collaboration sans immédiatement demander un engagement de résultat. C'est nouveau, on va évaluer ce que cela donne. Notre politique est d'être suppléant par rapport à ce que donne la Communauté flamande et surtout de donner la possibilité à de nouveaux artistes de développer quelque chose de nouveau à Bruxelles. Une fois établis, ils peuvent s'inscrire dans la politique de subvention de la Communauté flamande.

Le troisième secteur concerne la politique du patrimoine. La VGC donne 600 000 euros par an pour la politique du patrimoine immatériel, avec des publications, des expositions... On essaye de voir la ville avec une approche un peu différente. Par exemple, il y a eu une exposition sur des bouchers flamands à Bruxelles. Il y a eu une époque où beaucoup de bouchers à Bruxelles étaient des flamands. C'est toute une tradition qui a changé.

Le quatrième secteur de la VGC, avec presque 4 millions d'euros annuellement, concerne les 22 centres communautaires (« Gemeenschapscentra ») éparpillés un peu partout dans la ville, là où la VGC veut aider les associations locales afin de rapprocher les populations des quartiers. La VGC continue à investir dans ces 22 centres mais elle va de plus en plus centraliser leur gestion afin de mieux professionnaliser ce secteur.

Le cinquième secteur de la VGC, avec 1 million et demi d'euros, c'est le « sociaal-cultureel werk » où de nouveau la VGC aide des associations socioculturelles locales pour les arts amateurs. Le « Centrum voor amateurkunsten » à Anderlecht a déjà un pied dans le secteur mais maintenant c'est à eux de devenir un vrai centre bruxellois.

Ensuite, les bibliothèques. Tout le monde connaît la bibliothèque flamande sur la Place de la Monnaie. La VGC va changer cette bibliothèque vers une bibliothèque de séjour, c'est-à-dire une bibliothèque qui fonctionne également comme un centre d'information et de communication où les gens peuvent emprunter des livres mais où ils peuvent aussi apprendre des tas de choses sur la vie culturelle flamande à Bruxelles, mais j'espère aussi francophone ou d'autres cultures - j'y reviendrai. Un centre de communication « flamand » donc mais pour lequel nous devons encore trouver un autre titre parce que comme ça, ça ne reflète pas la réalité de la ville. Il y a maintenant dans toutes les communes bruxelloises des bibliothèques flamandes locales. J'estime que c'était une erreur de la part de la Communauté flamande d'investir beaucoup d'argent dans les briques et peu dans les livres. Le but d'une bibliothèque est de mettre des livres à disposition et pas des briques. La VG et la Cocof auraient dû mieux travailler ensemble mais des deux côtés, il n'y avait pas une vraie volonté ; pour moi, c'est une chance ratée que d'avoir dans toutes ces communes une bibliothèque francophone et une bibliothèque néerlandophone. Pourquoi pas une seule bibliothèque avec une section francophone et une section néerlandophone ? Ca me semble beaucoup plus réaliste. Mais c'est une option qui a été prise dans le passé, alors on continue. Notre idée à l'avenir est d'investir dans une vraie bibliothèque centrale.

L'aide à la jeunesse, avec 3 millions d'euros, est le dernier grand secteur de la VGC. Actuellement, il y a la construction du Bronks, un théâtre pour jeune public, au Marché aux porcs dans le centre. On va créer un théâtre très spécifique pour les jeunes. Je vous rassure tout de suite que l'accord a été conclu avec l'ancien échevin de la Ville de Bruxelles et que le Bronks ne sera pas que pour les enfants flamands mais aussi pour les enfants qui habitent dans le quartier, francophones, arabophones, etc. Il y a aussi Art Basics For Children (ABC) à Schaerbeek, où la VGC n'investi pas seulement dans le fonctionnement mais aussi dans la rénovation du bâtiment.

Pour le reste, la VGC a toujours été ouverte aux autres puisque nous sommes, il faut le dire, dans un environnement francophone, dans une ville où la « lingua franca » est le français, même si d'autres langues sont parlées et même si l'anglais devient de plus en plus important à Bruxelles. On a toujours soutenu des initiatives qui voulaient dépasser les frontières linguistiques. C'est la raison pour laquelle la VGC soutient le Brussels Kunstenoverleg. Il y a aussi BRXLBRAVO que nous avons soutenu dès le début, le Kunstenfestivaldesarts, etc. Je crois que la VGC a toujours été sans aucun préjudice pour la collaboration.

Je crois que Françoise Dupuis a dit quelque chose de très important aujourd'hui. Elle a dit que la Cocof ne demandait pas l'exclusivité ; de notre côté on avait un peu l'impression que c'était différent. C'est bien que cela a changé. Tout le monde doit l'acter. Je sais que ce n'est pas très constitutionnel mais je crois qu'on doit dépasser ce problème de temps en temps et je pense que c'est une très bonne chose. Cependant, je ne partage pas l'opinion de Françoise Dupuis. A Bruxelles tout le monde est compétent et personne n'est responsable. C'est pour moi une phrase qui vaut pour toutes les politiques y compris pour la politique culturelle. L'Etat doit limiter le nombre : il y a les communes, les deux Communautés, la VGC, la Cocof et la Région qui donne de l'argent sans critères, sans politique, sans vision – ce n'est pas constructif. Je ne crois pas que la politique doit faire de la culture mais qu'elle doit donner la possibilité de faire la culture. Nous devons donner le cadre, la possibilité, mais ce n'est pas nous qui devons faire la culture. Il est important que la politique ne parle pas toujours avec une voix mais qu'elle donne les grandes lignes précises.

Une ville comme Berlin peut mener une politique culturelle qui n'est pas une politique unilingue ou une politique qui va que dans un sens. Pour cela, il faut de la diversité, des visions et des stimuli. Bruxelles est une petite ville. C'est la plus grande ville en Belgique, c'est vrai – un million d'habitants sur 162 km² – mais ça reste petit comparé aux autres villes européennes. On représente trois districts de Berlin, un district étant composé de 300 000 habitants. Mais en même temps, on a tellement de gens qui sont responsables, il y en a trop. Ca veut dire qu'il n'y a pas de vision commune. Je crois que c'est important d'avoir au niveau régional, sans de grands changements institutionnels, une même volonté politique. Mais je crois que cette volonté politique n'est pas encore là aujourd'hui. D'autant plus que je suis convaincu que notre avenir n'est pas dans un avenir communautaire ou bicommunautaire. Il y a une minorité de néerlandophones, c'est clair. Il y a plus de francophones, mais ils sont tout aussi minoritaires dans cette ville. 45% de francophones et 10% de Flamands, cela veut dire qu'il y a encore 45% de la population qui vient des autres communautés.

Je comprends que notre cadre institutionnel soit lié à la naissance de ce pays, mais on ne se rend pas compte que Bruxelles ne reflète ni la réalité flamande ni la réalité wallonne. C'est une autre ville où 45% sont des francophones de souche et 10% sont des néerlandophones de souche. Il y a aussi une grande

communauté d'origine marocaine, une grande communauté d'origine turque, une grande communauté congolaise, etc. Je suis convaincu qu'on ne peut pas gommer cette réalité mais que dans la définition de notre image, dans la conception de notre politique culturelle, nous devons en tenir compte. Parce que nous sommes tous des Bruxellois, que nous parlons le français, le néerlandais ou l'arabe. Je suis aussi convaincu que nous ne pouvons pas forger notre identité dans le passé puisque notre passé n'est pas commun. Mais nous pouvons construire l'identité de cette ville dans l'avenir. Et la seule chose qui uni toutes ces communautés à Bruxelles, c'est l'avenir et Bruxelles. De là, l'importance de la définition d'une politique commune.

Je crois que quand la politique n'est pas capable de faire certaines choses – et la politique a souvent tendance à courir derrière les faits – c'est à vous, secteur culturel, de réaliser ce que nous sommes incapables de faire. Collaborer. Des pas très importants ont déjà été fait. La politique de la VCG est de soutenir ces démarches et j'espère que dans les mois à venir nous pourrons collaborer de façon concrète. Je pense premièrement à l'information culturelle. Pourquoi sommes-nous incapables à Bruxelles de mettre sur pied une publication unique. On a l'*Agenda* – soutenu par la Communauté flamande – qui existe dans trois langues : anglais, français, néerlandais. Il y existe encore quelques autres initiatives. Mais pourquoi les deux Communautés, Françoise Dupuis et moi-même, peut-être même Fadila Laanan et Bert Anciaux, pourquoi ne pouvons-nous pas arriver, éventuellement avec le secteur privé, à une publication culturelle commune pour Bruxelles, pour les Bruxellois, les Flamands, les Wallons et les touristes. Deuxièmement, le ticketing. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un bureau de location commun ? Mon but pour le futur centre d'information sur la Place de la Monnaie est que les gens puissent acheter des tickets pour des institutions flamandes en Flandre et à Bruxelles mais aussi pour des institutions francophones en Wallonie et à Bruxelles. Pourquoi ne pas envisager une promotion culturelle commune ? Pourquoi ne pas penser un système de « cultuurwaardebons » commun ? Pourquoi ne pas soutenir les formes urbaines biculturelles, multiculturelles ?

Pour terminer, j'espère qu'à l'avenir – et cela n'a rien à voir avec un agenda caché ou quoi que ce soit – nous pourrons nous réunir et mettre Bruxelles à la carte. Je suis convaincu qu'à l'avenir, le débat ne sera pas entre la Belgique et les Pays-Bas, la France et le Brésil. Le débat sera entre les villes. Et là, Françoise Dupuis a raison, nous avons à Bruxelles une chance unique avec toutes ces cultures et ces communautés. Essayons avec tout cela de faire quelque chose, essayons de donner les grandes lignes et le reste est pour vous.

3.3. La Commission communautaire commune - Paul Galand

Paul Galand est député bruxellois Ecolo.

Comme on l'a déjà dit, la Commission communautaire commune n'a théoriquement pas de compétences culturelles. Elle a des compétences en matières d'aide aux personnes, d'aide à la santé. Je voudrais quand même préciser que, dans le cadre de ses compétences, la Cocom doit aussi s'occuper de la lutte contre la pauvreté. Les études montrent que la pauvreté touche un nombre extrêmement significatif et important de Bruxellois. Je suis de ceux qui croient qu'on ne sort pas de la pauvreté sans culture, sans reconnaissance de ce que les gens eux-mêmes savent de leur situation de pauvreté par ce qu'ils vivent. Si on ne valorise pas ces expériences et ces parcours, non pas au niveau de la misère mais au niveau des combats qu'ils ont menés, si on n'engage pas des échanges culturels avec l'ensemble de la société, et bien on n'arrive pas à vaincre la pauvreté. Et la Région s'est donnée une loi qui pose tous les ans un rapport sur l'état de la pauvreté à Bruxelles.

Il existe par exemple les « chèques culture » et d'autres initiatives faites par les CPAS notamment et par les budgets pour la cohésion sociale qui amènent des initiatives culturelles. Mais je pense que nous devons faire beaucoup plus à ce niveau-là. L'accès à la culture est un des facteurs qui fait qu'on bascule dans la pauvreté mais qu'on puisse aussi en sortir. Nous avons un observatoire de santé sociale qui réalise un atlas remarquable, répertorié par commune, sur le niveau de santé, de pauvreté, d'exclusion-inclusion sociale et sur les facteurs déterminants.

L'autre volet c'est la santé. Si vous avez un problème, particulièrement en santé mentale, vous avez les traitements, l'accompagnement psychologique, les médicaments, etc. Et après ? Au fond, ces pathologies,

ce sont des personnes qui, sans s'en rendre compte, ont vu leur possibilité de réagir au manque. Dans la culture, le manque c'est aussi quelque chose qui redynamise.

C'est terrible quand dans une campagne électorale dans un pays voisin, un candidat dit « avec moi, tout est possible ». C'est de l'anti-culture, de l'anti-humanité. La personne qui souffre d'assuétude, c'est comme quelqu'un qui jouerait au piano mais avec une seule touche. Dans une maison de repos, il doit y avoir un lien culturel. On a gagné sur l'espérance de vie, mais maintenant elle doit s'accompagner d'un combat culturel. Pour la première fois, on va devoir se demander qu'est-ce que c'est vivre 80, 85, 90 ans ? Il faut inventer un nouveau champ culturel. Comment faire cette transmission de mémoire ? Une société est affaiblie quand le capital culturel et affectif n'est pas transmis. Les artistes ont les mots, les images, les mises en scène,...

Il faut faire plus avec ce qui existe tout en restant pragmatique. Plus d'initiatives bicommunautaires dans le cadre existant. A Bruxelles, capitale européenne, il y a des possibilités dans ce lieu de la fabrication de la citoyenneté européenne. Le week-end, toutes nos infrastructures sont sous-utilisées. Pourquoi ne pas développer des initiatives de rencontres citoyennes avec un volet culturel le week-end ? Plus de 300 régions européennes sont représentées à Bruxelles, pourquoi ne pas mobiliser leur bagage culturel ? La culture pourrait également bénéficier des budgets de recherche à finalité non-économique dans le but d'accompagner, de répondre aux sollicitations du monde de la culture pour approfondir telles ou telles thématiques ou pour inciter de nouvelles initiatives.

DISCUSSION

MODERATEUR : JEAN-MARIE WYNANTS

Hugues Dumont : J'ai expliqué ce matin que la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande ensemble forment la Commission communautaire commune. L'article 166 § 3 de la Constitution donne à cette Commission communautaire commune la compétence de régler conjointement les matières culturelles d'intérêt commun. Maintenant, vous êtes en train de répéter trois fois que la Cocom n'a pas de compétences culturelles. Non, elle a une compétence culturelle mais vous avez décidé de ne pas les exercer, c'est autre chose.

Paul Galand : Vous avez raison sur les textes, oui. Nous n'y sommes pas arrivés au niveau du parlement. J'ai donc essayé de contourner la difficulté dans les réponses que je vous ai données. Mais nous avons tous les deux raison car je ne dirai plus que nous n'avons pas de compétences. Vous avez raison, il ne faut pas le dire car cela affaiblit ce que nous pourrions faire. Il y a une possibilité et je suis parti d'un constat.

Françoise Dupuis : Je pense que les gens réunis ici souhaitent que des opérations se fassent entre communautés. C'est tout à fait clair et je pense qu'il n'y a pas de doute à ce sujet. Pour moi, il n'y a pas de doutes non plus, quoi qu'il y ait des limites à certaines choses sur lesquelles je reviendrai dans le débat, sur la volonté ou non de la VGC de reconnaître les bibliothèques bilingues par exemple. Ceci étant, pourquoi faut-il que ce soit géré institutionnellement par cette institution-là, ça n'est pas, me semble-t-il, la piste que nous avons engagée. Nous avons engagé des pistes sur des collaborations librement consenties, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Question dans la salle : Vous savez comment se prennent les décisions au bicommunautaire ?

Paul Galand : Il faut une voix pour les uns, une voix pour les autres. C'est donc 50/50 au bicommunautaire. On a quand même eu des blocages institutionnels en son temps. Je m'en souviens de deux qui ne sont pas directement liés à la culture, mais ils illustrent les limites et les possibilités du bicommunautaire. Je souhaite tout comme vous beaucoup qu'il ait plus d'initiatives, c'est pour cela que j'ai parlé du rôle, de la mission de coordination du Ministre-Président du Collège réuni – elle est dans les textes. Et je regrette beaucoup notamment dans les matières sociales et de santé que des Bruxellois doivent faire deux démarches. Normalement, ce n'est pas à eux d'aller une fois chez un ministre francophone, et une fois chez un ministre flamand pour une compétence qui est partagée. Il devrait pouvoir rencontrer les deux chefs de cabinet au même endroit – parce qu'ils ne sont même pas sûrs qu'on leur dira la même chose des deux côtés. D'ailleurs, je conseille au secteur associatif de lui-même fixer rendez-vous aux membres du cabinet à un seul endroit pour qu'ils entendent les deux en même temps. Donc là, je vous donne une petite piste. Au lieu de faire une démarche et puis l'autre, et puis de comparer, de retourner chez l'un puis chez l'autre... Mais je ne mets personne en cause. Il y a eu une habitude qui a été prise et qui n'est pas très bonne. Je me souviens de deux blocages : un sur un traité parce qu'un seul parlementaire néerlandophone avait décidé de bloquer le processus. C'est ça qui explique qu'historiquement, les autres pistes de coopération des deux, Cocof et VGC, sont explorées et que ce qu'on peut faire par la Région a été exploré. Je pense qu'il y a plus de volonté aujourd'hui au parlement et au gouvernement, Cocof et VGC, d'aller de l'avant que précédemment.

Françoise Dupuis : Je voudrais quand même réagir à certaines choses. Je pensais qu'il y aurait d'autres questions qu'institutionnelles mais ça ne fait rien. En écoutant les uns et les autres je voudrais dire plusieurs choses. Tout d'abord, concernant les bibliothèques ; moi, je suis professeur de langues dans le civil, c'est une autre vie ; j'ai par exemple beaucoup plaidé dans ma commune que lorsqu'on reprend une bibliothèque néerlandophone on puisse l'installer dans la bibliothèque communale, simplement, donc effectivement il y aurait eu, ce que dit Pascal Smet, la bibliothèque centrale de la commune francophone d'une côté, flamande de l'autre et chacun pouvait y trouver son compte... Mais non, qui est-ce qui a refusé ? La VGC a dit « non, il faut notre bibliothèque » et la commune a équipé la bibliothèque de la VGC parce qu'en matière culturelle, quand on a les moyens de le faire, on fait ce genre de choses.

Jean-Marie Wynants : C'est ce que Pascal Smet a expliqué tout à l'heure, que c'était une politique qu'il désapprouvait.

Françoise Dupuis : Il a l'air de suggérer que c'est nous qui bloquons mais c'est le contraire. Je pense que la VGC est très soucieuse de ses prérogatives ; ça c'est la difficulté du débat. Il faut voir les faits mais si on arrivait à prouver que ces choses sont possibles, moi, je ne demande pas mieux que de les faire évidemment. Le problème c'est que nous pouvons décider ici, les communes peuvent le faire aussi ; quant à la VGC, c'est plus compliqué. Je pense que personne ne doit annexer personne en matière culturelle. C'est certain que des suggestions utiles ont été faites au niveau de l'information commune, du ticketing etc. Mais je pense que le fond du débat ce n'est pas ça. Ce sont des choses que nous pouvons faire, personne n'est choqué de ça. Le fond du débat c'est : qu'est-ce qu'on ouvre, qu'est-ce qu'on subventionne, qu'est-ce qu'on aide, qu'est-ce qu'on pousse ? Evidemment, c'est là que ça devient autre chose parce que ça c'est sur le fond. Moi j'aurais voulu que pascal Smet reste pour qu'il nous explique clairement ce qu'il souhaitait dire quand il parle du rôle du politique. Moi je veux bien que les politiques soient en retrait, je ne suis pas sûre que le politique soit en retrait, ni de leur côté ni du nôtre. C'est notoirement peut-être pas juste non plus comme image, on demande qu'on soit plus dynamique, qu'on ait plus d'idées, de propositions à faire. Moi il y a évidemment une chose sur laquelle je ne suis pas du tout d'accord mais ça je sais que c'est un autre débat. Ou c'est le débat mais c'est peut-être un peu tard pour le mener, c'est qu'il y aurait que 50 % de francophones dans cette ville. Ça je pense que ce n'est pas vrai et il y a rien à faire, on doit avoir des dynamiques d'ouverture mais on ne peut pas faire comme si il n'y avait que 50% de francophones dans cette ville. Je pense que ce n'est pas juste. En revanche, vous aurez observé quels sont les investissements – si vous avez noté les chiffres – c'est vrai qu'il y a un fort investissement du côté de la VGC à Bruxelles mais moi, je n'ai pas fait état de tout ce que la communauté française investissait à Bruxelles ; je n'ai fait état que de mon maigre budget ; donc nous sommes dans des approches qui auraient intérêt à être approfondies ; peut-être que vous l'aviez fait avant notre arrivée, je ne sais pas – mais nous ne parlons pas toujours des mêmes choses.

Pour Paul, je voudrais dire que, la guinguette (un programme culturel aux bénéficiaires des personnes âgées dans les homes de CPAS) est un programme qui a été ouvert par la Cocof il y a 18 ans et ça c'est quelque chose qui fonctionne ; ça pourrait être accentué, c'est important et intéressant comme politique. Quand je fais la même chose et que je passe au gouvernement, je le fais sur les crédits régionaux parce que c'est le logement, donc j'en profite pour contourner. Je vais chercher de l'argent dans mon budget logement pour faire le même genre de programmes dans les logements sociaux. Mme Grauwels me dit gentiment « ouf, où est-ce que t'en es avec tes troubadours dans les logements sociaux ». Je vous assure que ça n'a pas été facile à faire passer – mais on le fait parce qu'en fin de compte, on parle ensemble, on discute et on est un peu pragmatique à ce niveau-là et donc on a en effet quelques millions de francs belges pour avoir des programmes culturels dans les logements sociaux et je ne pense pas que le monde culturel s'en plaint pour l'instant. Alors pour la recherche, la finalité non-économique, je m'étonne que M. Dumont n'ait pas bondi, mais bon pourquoi pas – parce que ces choses sont possibles ; on peut faire de la recherche ici à Bruxelles que à finalité appliquée. Maintenant j'aurais tendance à dire qu'on peut aussi considérer le monde culturel comme producteur de richesses.

Jean-Marie Wynants : Si je vous comprends bien, vous voulez dire que la recherche à finalité non économique ne peut pas se faire à Bruxelles.

Françoise Dupuis : C'est-à-dire qu'elle n'est pas régionalisée. La recherche fondamentale elle est dans les universités, dans les centres de recherche etc., elle n'est pas régionalisée.

Jean-Marie Wynants (remarquant les réactions dans la salle) : Ah, tout le monde n'est pas d'accord...

Françoise Dupuis : Ah, si, si. On fait de la recherche partout mais la différence entre les deux, elle est évidemment tout à fait ténue. C'est un débat que je connais assez bien pour des raisons que vous connaissez peut-être. Mais dire qu'on fait de la recherche à finalité non-économique, il ne faut pas l'annoncer comme ça ; il faut d'abord aussi voir que le secteur culturel est un secteur qui a une capacité économique. Donc c'est beaucoup, beaucoup plus vaste. On peut le faire et en général, quand on investit dans de la recherche à Bruxelles sur fond bruxellois, on ne s'occupe pas trop de savoir comment ça se décline dans l'article X de la Constitution parce que ce n'est pas notre problème mais quand on a un problème, on s'y atèle.

Question dans la salle : Je dois dire que je suis un peu perplexe. Si j'ai bien compris un des objectifs principaux de la Cocof et de la VGC c'est quand même de prolonger les activités des communautés, de la communauté française et de la communauté flamande à Bruxelles. Nous sommes d'accord que Bruxelles est complexe et que la collaboration entre les deux communautés devrait être une des possibilités pour faire

avancer les choses à Bruxelles. J'ai l'impression que le seul point sur lequel la Cocof et la VGC sont d'accord, c'est de ne pas activer la Cocom, donc c'est de ne pas collaborer. Pascal Smet lance l'idée sur un ticketing commun, sur une communication culturelle commune, ce qui me paraît élémentaire et tellement basique. J'ai l'impression que ça fait dix ans, depuis Bruxelles 2000, qu'on en parle. C'est très bien qu'il relance l'idée mais en même temps, dans les faits, il n'y a rien qui se fait. J'ai l'impression qu'entre-temps, ça se fait avec la Communauté flamande et que c'est donc à nouveau une initiative qui est unilingue et qui ne se fait pas ensemble avec la Cocof. Je me demande un petit peu qu'est-ce qui fait qu'au-delà des déclarations politiques qui reviennent régulièrement, qu'est-ce qui bloque, pourquoi est-ce qu'on ne parvient pas, ne fût-ce qu'au niveau de la Cocof et de la VGC, de se mettre autour de la table ; à la limite ensemble avec la région et de développer quelques projets phares autour de cette vie culturelle bruxelloise.

Françoise Dupuis : Moi, franchement, je ne suis pas opposée à ce qu'on développe quelques projets phares ensemble autour de la vie culturelle bruxelloise mais en simplifiant en peu, vu l'heure, je ne crois pas que c'est de ça dont j'ai parlé. J'ai pas parlé contre non plus, le problème n'est pas là ; le fait est que la Cocof c'est pas ça qu'elle fait, qu'elle a les moyens de faire, c'est pas ça qu'elle a historiquement et traditionnellement fait et c'est pas ça qu'on lui demande de faire. Je pense que ce qu'on lui demande de faire très clairement au niveau bruxellois c'est de nourrir le maillage culturel et pas de travailler à quelques projets phares. Donc là, on est dans un autre type d'approche. Je ne suis pas sûre non plus que ce ne soit pas un peu simple de dire que la VGC et la Cocof, qui n'ont pas le même statut je vous le rappelle sur Bruxelles, donc quand vous tenez ce discours-là ce n'est pas juste. Nous ne sommes pas là pour prolonger les activités des communautés. Ce n'est pas ça que nous faisons. C'est sûr qu'on ne s'y substitue pas, c'est sûr qu'on est culturellement branchés, c'est sûr que la plupart des institutions sont d'abord, pour ce qui concerne les francophones, dans des systèmes d'agrément, de subventionnement, et de soutien de la Communauté française, mais c'est sûr aussi qu'à Bruxelles, il y a une spécificité, ne fût-ce que de la taille, et, je répète, du maillage culturel, qui fait que parfois, on est un peu court. Si moi, je veux soutenir le ZUT Théâtre, on peut penser ce qu'on veut, j'avais envie de soutenir le ZUT Théâtre parce qu'il était en difficulté, c'était une petite expérience, ça ne coûtait pas très cher. A la communauté, le ZUT Théâtre c'était le xième théâtre en plus. Bon, ok, on a permis au ZUT Théâtre de franchir le cap et on va voir ce qui arrive. Parce que c'est comme ça qu'on grignote ; ça marche ou ça ne marche pas. Je ne suis pas opposée aux projets phare mais c'est autre chose. Par exemple, l'image de Bruxelles, c'est prétendument des projets phare. Il y a énormément d'argent de la région qui va dans l'image de Bruxelles en projets de tout type. Bon, ok, on peut et on a déjà eu des discussions au gouvernement pour dire « il faudrait peut-être que vous ayez quelques critères ». Est-ce que ces critères vont être exclusivement culturels, je vous le demande, ce n'est pas évident. C'est beaucoup plus vaste que ça. Il y a des critères qui ne vont pas être exclusivement culturels au sens premier de ce qu'on peut amener à ce mot-là. Donc, il y a des critères de type différents. Et ce n'est pas inutile. Il y a beaucoup d'argent et il est nécessaire qu'on crée un climat d'activité culturelle. Mais c'est pas la vocation de la Cocof ; moi, on m'a demandé de venir présenter ce que faisait la Cocof, dans quel état d'esprit je le fais. Ça m'a mis un an pour bien comprendre ce qu'on avait en mains, ce que je faisais avec mes 650 subventions et qu'il y avait moyen de mettre des créneaux d'activité, je vous les ai donnés en vrac, j'ai aucune prétention sur le reste. Même Pascal Smet a compris que je ne voulais pas un brevet d'exclusivité. Mais je n'en veux pas et je pense que personne ne doit avoir de brevet d'exclusivité dans le domaine culturel. Et là je rejoindrai le discours de M. Galant. Je pense qu'il ne faut effectivement pas perdre de vue que dans une ville comme la nôtre, il n'y a pas que les phares, il n'y a pas que les images de l'extérieur ; il y a les gens et les gens sont parfois dans des situations où la participation culturelle aurait énormément à ajouter, à apporter. C'est très important. Non, je ne prolonge pas les activités de la Communauté, juste qu'on essaye d'être un peu cohérents et on discute entre nous, avec la Communauté française comme avec la VGC et tous les autres mais, non, on est pas là pour prolonger. On est là pour incarner un certain type de spécificités.

Paul Galand : Après ce qui a été dit, et donc je ne dirai plus jamais que la Cocom n'a pas de compétences culturelles, mais vous avez raison parce qu'on se trompe souvent sur les mots et ça a des incidences après et donc c'est très bien de les corriger et de se les faire corriger. Mais les faits sont là. Pour changer les choses, il ne suffit qu'un parlementaire ait des bonnes idées, il faut qu'il y ait un basculement dans l'opinion publique et les forces en action dans la société. Le travail fait par différents groupes bruxellois peut porter des fruits ; il faut continuer. Ça a un impact – il faut construire un rapport de force. L'enjeu est important (cf. capitale culturelle) et la région a des outils à faire valoir à ce niveau.

Question à Françoise Dupuis : Pourquoi ne pas avoir soutenu un projet comme le WIELS, un projet bicommunautaire qui aurait fait intervenir différentes institutions comme Flagey, le Cinéma Arenberg, Saint-Luc, La Cambre... qui aurait favorisé le maillage culturel que vous prétendez soutenir ?

La personne souligne aussi « la défection économique des subventions de la communauté française » qui est « aberrante ». Françoise Dupuis n'a pas stigmatisé le refus de la Communauté flamande, pas généralisé – elle a seulement parlé des bibliothèques. La Cocof n'a pas les moyens d'investir dans ce type de projets. Elle ne peut pas subventionner à la fois l'acteur (ou son groupe) et le réseau dans lequel il veut se mettre. Il y a beaucoup d'autres sources de financement. C'est vrai que la Cocof investit moins dans des projets plus vastes.

Paul Galand rappelle que le Parlement et les commissions sont des lieux publics. Il conseille aux représentants d'association d'assister aux commissions. Selon lui, les secteurs non marchands doivent renforcer leur lien avec les parlements, développer des contacts avec les parlementaires...

DEUXIÈME PARTIE

MODÉRATEUR : KIM OOSTERLINCK, GESTION CULTURELLE, ULB

4. QUELQUES REPERES POUR DE FUTURES POLITIQUES CULTURELLES URBAINES A BRUXELLES - PAR LUC CARTON

LUC CARTON EST PHILOSOPHE, CHARGE DE MISSION AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE.

Merci aux organisateurs de m'avoir invité dans ce colloque, même si j'y suis en quelque sorte en intrus puisque grosso modo quasiment toutes les autres interventions portent sur la question du pouvoir. Et j'aimerais personnellement travailler l'envers de la question, c'est-à-dire à quoi ça sert le pouvoir, l'exercice du pouvoir. Avec tout le respect infini que j'ai pour les institutions, surtout quand elles sont extrêmement complexes, comme vous l'aurez doré et déjà compris, à Bruxelles, voire même indéchiffrables. Mais il s'agit là aussi d'une trace culturelle. Si nous avons des institutions comme cela, c'est parce que nous nous sommes parlés comme cela dans les décennies ou les siècles qui précèdent. Et donc, cela fait partie des enjeux culturels. Je m'exprime bien sûr à titre personnel et non pas au nom du ministère de la Communauté française, vous l'imaginez bien, ce serait un risque tout à fait inassumable que de parler en son nom. Et enfin, je vous propose quelques repères indicatifs parmi d'autres. Je suis convaincu de la modestie du propos que je vais tenter de tenir même s'il est vaste.

Par ailleurs, je suis convaincu que la question que je tente d'aborder, celle des repères pour de futures politiques urbaines, est un sac de nœuds, pour ne pas dire un sac d'inconnues ; inconnues de ce qu'est aujourd'hui la ville et la culture. Jean-Christophe Bailly qui est un magnifique romancier de la ville, un Français, dit la « ville c'est l'œuvre d'être ensemble ». Eh bien, je ne pas si être ensemble est une chose aisée, spontanée, facile aujourd'hui. Alain Touraine a même signé un ouvrage il y a quelques années sur : serons-nous encore capables, pourrions-nous encore vivre ensemble ? On peut en douter et donc douter de l'urbanité. De même si la culture c'est l'ensemble des procédures d'attribution de sens à la vie sociale – la vie sociale étant tramée de non sens, il n'est pas évident que l'on soit d'accord pour définir ce que « culture » veut dire. Si on accole les deux termes, les politiques culturelles urbaines, c'est un système d'inconnues, un double mystère, dans un sens comme dans l'autre. Donc, je vais procéder en trois temps : d'abord quelques thèses, pour rappel, sur Bruxelles ; ensuite, quelques thèses sur la culture et enfin, quelques repères pour de futures, éventuelles politiques culturelles urbaines.

1. THÈSE SUR BRUXELLES

Bruxelles est une ville plutôt qu'une entité fédérée. Je me réfère ici à un texte d'Eric Corijn, Jean-Louis Genard et Serge Ludvitz de l'ULB, un très chouette texte paru dans le journal « Le Soir » il y a peu (3/02/07). On se souvient peut-être du livre de René Schoonbrodt, l'ex-président et fondateur de l'ARAU et l'ex-président de la terre, environnement Bruxelles, sur la destruction des villes et des campagnes. Et Bruxelles est l'exemple type de ce que son ouvrage désignait. L'héritage urbain de Bruxelles, entité fédérée plutôt que ville, hélas, est extraordinairement lourd. Cette ville porte des blessures sur la capacité spatiale et spatio-temporelle de vivre ensemble qui sont exemplaires. Vous savez qu'au plan international, entre urbanistes, on parle de la bruxellisation des villes, c'est-à-dire de leur destruction. Bruxelles est une ville peu investie de politiques urbaines. Lors de la première législature régionale en 89, il y a eu comme un souffle vert des politiques urbaines à Bruxelles. Depuis lors, je n'en vois pas la suite pour des raisons communales et nationales.

Donc, premier problème est une ville mais ce n'est pas une ville. Je veux dire qu'elle est peu investie de politiques urbaines. Quand on dit que Bruxelles est une ville, cela veut dire philosophiquement que ce n'est pas un lieu d'identité, c'est un lieu d'exercice et de recherche de ce qu'est un univers post-national ou post-ethnique comme disent Corijn, Genard et Ludvitz... C'est donc une ville multiculturelle. Mais si elle est multiculturelle, elle est donc profondément desservie par des institutions et des politiques publiques qui se sont structurées, pour d'autres raisons historiques, sur des logiques de segmentation, et juxtaposition des communautés culturelles, c'est-à-dire linguistiques.

L'idée qu'il y a à Bruxelles 85% de francophones et 15% de néerlandophones est une fable – en réalité, un ménage sur deux parle le français uniquement et les autres ménages, à part 9% d'entre eux, parlent plusieurs langues. Les 9% sont ceux qui ne parlent que le flamand. Donc vous voyez que Bruxelles est une ville multiculturelle mais desservie par des institutions qui pensent autrement - juxtaposition de cultures nationales ou linguistiques alors même que la réalité est tout autre.

Et enfin, Bruxelles est une ville-nœud dans un réseau transnational des villes. Les villes s'inscrivent dans une nouvelle division internationale du travail des villes, notamment liée, de manière immatérielle bien sûr, aux technologies de l'information, liée par les voyages des élites et par des moyens de mobilité, notamment le réseau du train à grande vitesse. Cela crée un maillage transurbain européen qui est intéressant. Mais cette ville-nœud et en particulier l'identité déjà très anciennement européenne, du fait des migrations des Espagnols, des Portugais, des Italiens, Polonais - cette ville mondiale est gérée localement par 19 entités, nommées communes alors même que le pouvoir sur la ville, le pouvoir de déstructuration et de restructuration des espaces est remarquablement privé ; l'emprise des pouvoirs privés sur l'espace, tant en terme d'architecture que d'urbanisme, est notoire à Bruxelles et a participé de ce qu'on appelle la « bruxellisation ».

Voilà pour une première volée de trois points de repères pour Bruxelles. Cela conduit à adopter de mon point de vue la conclusion de Corijn : les institutions font défaut à Bruxelles pour saisir les opportunités et les dynamiques urbaines, multiculturelles et transnationales.

Ajoutons à cela que Bruxelles est une ville exceptionnelle à l'échelle des villes, des démocraties libérales ou, si voulez, du monde industriel ou du quart nord-ouest de la planète. C'est que Bruxelles est une ville populaire, ce qui est un accident de l'histoire. La plupart des autres capitales en Europe et en Amérique du Nord ont mis le peuple au ban de la ville, dans les banlieues ; à Bruxelles, c'est les riches qui sont au ban de la ville. C'est amusant de voir la ceinture bleue que nous avons en Brabant wallon comme en Brabant flamand. Donc, le peuple exerce à Bruxelles un droit à la ville, comme disait Henri Lefèvre dans les années 60, qui n'est pas mince. Mais qui se traduit par le paradoxe difficilement supportable que nous sommes, je crois, la 3^e région la plus riche d'Europe, sur le plan des indicateurs de production régionale, mais que Bruxelles a le triste privilège d'abriter une population dont les indicateurs sociaux sont parmi les plus graves d'Europe. Les taux de précarité, pauvreté, relégation ou ségrégation à Bruxelles sont prodigieusement élevés ; nous rivalisons avec certains des endroits les plus sinistrés du Hainaut. Il faut s'en souvenir en termes de problème mais aussi de ressource. Car être habité par le peuple industriel - des gens qui vivent de leur travail et non pas de leurs rentes - est une ressource, notamment pour la culture. Être un ville investie par des gens venus du monde entier pour y travailler – nous sommes la capitale de la Méditerranée la plus au nord de l'Europe – est aussi une richesse sans nom.

2. THÈSES SUR LA CULTURE

Passons à quelques thèses préalables sur la culture. Une idée centrale et qui n'est pas neuve est que la culture est décidément hors les murs. Le paradigme de l'autonomie du champ culturel qui est au principe même des sociétés industrielles et libérales, la culture protégée dans des musées, distribuée dans des écoles elles-mêmes emmurées ou la culture distribuée dans des maisons de la culture. La culture ne participe plus des rapports sociaux mais est distribuée dans un temps et un espace protégé. Cette conception de la culture autonome comme champ, au sens bourdieusien, s'effondre pour le meilleur et pour le pire. C'est cela le principe de réflexion, pour moi, autour des thèses préalables sur la culture. Et donc, trois thèses :

Nous constatons l'usure de la division du travail interne et externe de la culture. Il y avait un champ culturel, un champ social, un champ économique et quelque part au milieu un champs politique ou un champ religieux, c'est à dire un mode de développement marqué par le zonage, lui-même exprimé au niveau de la ville par le zonage des fonctions. Eh bien, ce zonage s'effondre ou en tout cas s'effrite sous la poussé de trois grandes mutations :

a. la « tertiairisation » : la propension du mode de production capitaliste de réinternaliser la culture comme moyen de production, comme méthode de production et comme produit, notamment via les industries culturelles.

b. la marchandisation : la culture a été longtemps dispendiée, diffusée, ordonnée par des pouvoirs publics et civils. Et notamment les conflits entre les pouvoirs et l'église sur quels sont les savoirs, la culture légitimes à transmettre – et c'est cela la guerre scolaire en 58. Désormais, ces deux acteurs principaux, civils et publics, en voient un troisième, majeur désormais, dans le champ culturel, et cet acteur est marchand. C'est le deuxième processus que j'appelle la marchandisation.

c. la mondialisation qui fait éclater notre vieux mythe des terroirs. Il n'y a plus de terroirs. L'espace et la culture sont désormais largement dissociés de part la mobilité immatérielle et matérielle des agents et des acteurs de la culture.

A la croisée de ces trois mutations, je crois que la culture est moins autonome que jamais ou plutôt que la fable provisoire de son autonomisation est close. Donc, désormais, la culture participe, pour le meilleur et pour le pire, du développement. Pour le pire, quand elle est marchandisée et tertiairisée sous obédience des pouvoirs privés ; pour le meilleur, s'il s'agit d'aller investir culturellement le capitalisme et le marché et donc de lui poser les questions du sens qu'il a jusqu'à présent externalisé. Bref, le capitalisme se fait culture, la société de la connaissance annoncée de longue date, s'avère une société de la connaissance manipulée. Tout cela conduit le champ culturel lui-même à voir sa propre division du travail interne bousculée. Quand nous étions petits, il y avait le domaine des créateurs, le domaine de la transfusion et de la diffusion, notamment avec le rôle dévolu aux écoles et puis au marketing quelques années après – et puis il y avait le champ de l'usage de la culture, sous lequel se travaillaient les enjeux partiellement conjoints de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle. Michel de Certeau a signé un bel ouvrage en 1974 qui s'appelle « La culture au pluriel » dans lequel il dresse l'acte de décès de cette division interne du champ culturel : il en appelle à la naissance d'opérations culturelles c'est-à-dire de transgressions de cette division du travail entre création, diffusion et usage de la culture.

La culture devient potentiellement le nœud des conflits économiques, sociaux et politiques. C'est la thèse de Bernard Stiegler qui en appelle à une politique industrielle de la culture plutôt qu'une politique de suivi ou de suivisme des industries culturelles. Quand il dit politique industrielle de la culture, cela sonne mal à nos oreilles, tant on imagine mal la culture usinée, ce n'est pas du tout cela qu'il veut dire. Il veut dire qu'il en appelle à un usage extensif, intensif, pensé, conçu de la culture dans la vie sociale, économique et politique.

Ce qui me permet d'introduire le point suivant où j'acte, dans la descendance de Michel de Certeau, que cette culture est décidément au pluriel. C'est-à-dire que, contrairement aux fables qui opposeraient au nom d'un prétendu choc des civilisations, une culture européenne, une culture wallonne, une culture belge, une culture bruxelloise, dieu sait quoi d'identitaire - la culture n'est plus le siège de l'identité mais de la pluralité, de la diversité ; y compris de notre propre diversité intérieure.

Donc, la culture est au pluriel. Cela veut dire qu'on ne peut plus d'y réfugier comme dans une identité close – ce qu'elle ne fut jamais, je crois - et que la culture est le siège d'une recherche sur les représentations culturelles qui est l'écho, le miroir et le fondement d'une inquiétude généralisée sur la représentation politique. En français, je veux dire : il nous est difficile de nous représenter le monde. La représentation politique est assise sur la difficulté de nous entendre sur une représentation culturelle du monde stable et durable. Cette perte ou la découverte de cette perte d'un mythe – à savoir que le monde serait représentable de manière stable et durable – peut constituer un émerveillement. On peut travailler cette crise de la représentation en tentant d'habiter la démocratie représentative, en la rendant habitable culturellement. Voilà la conclusion du point 2, ce qui permet de rentrer dans le point 3.

3. QUELQUES REPÈRES POUR DE FUTURES POLITIQUES URBAINES

Je relisais pour vous trois choses ce midi les numéros 45, 46, 47 du magazine Rue des Usines, Les cultures urbaines, de la Fondation Jacques Gueux (Lézarts Urbains). Lisez en particulier les textes d'Alain Lapiower et de Richard Kalisz. Je relisais aussi « Refonder les politiques culturelles » d'Alain de Wasseige et en particulier les pages sur les questions institutionnelles. Et enfin, je relisais La ville, collection de documentaires, introduit par Jean-Christophe Bailly, et qui est une interrogation culturelle sur la ville et une interrogation urbaine sur la culture. J'introduis le sujet des futures politiques urbaines en prélevant une phrase du côté de chez Lapiower : « Le hip-hop n'est pas né dans un tendre gazon dans une banlieue bleue » ; les graffitis, les tags, le slam non plus. Cela naît dans des zones de fracture et de conflit.

Les repères pour de futures politiques urbaines peuvent se décliner en trois dimensions : 1) D'un point de vue procédural : je vais évoquer la notion d'« opération culturelle » avancée par Michel de Certeau il y a 33 ans. 2) Ensuite, je vais très vite aborder la question d'une politique culturelle de l'urbanité, politique dans laquelle les acteurs artistiques et culturels tentent de s'appliquer à la ville et de s'y impliquer. Pour faire en sorte que les acteurs urbains puissent s'impliquer dans la culture. 3) Vers une politique urbaine de la culture.

1) Alors, que sont les opérations culturelles ? Ce sont des opérations qui permettent de transgresser les frontières vermoulues et révolues entre territoires intérieurs de la ville-région avec ses 19 communes - je ne crois pas que cette pluralité soit toujours un gage de cohérence ni d'enrichissement mutuel - ensuite externes à la ville-région (les navetteurs), et bien sûr transgression des frontières à échelle beaucoup plus large, entre territoires avec les différentes migrations ; tous ces territoires-là de la mémoire vivent à Bruxelles et donc l'Europe est présente, de manière très ancienne et riche. Donc transgression des cultures dites ethniques et identitaires ; transgression des rapports entre champs économique, social et culturel, entre acteurs civils, publics et marchands et entre institutions. Donc, un plaidoyer pour les opérations culturelles.

2) Deuxième point de repère pour une politique culturelle de l'urbanité tant au niveau de l'espace que du temps. Qu'est-ce qu'une politique culturelle de l'urbanité appliquée à l'espace ? Eh bien, je crois que c'est notamment ce qui s'est tramé ici à Flagey : le fait d'impliquer les usagers directs et indirects, citoyens et résidents de la ville, dans la réflexion et le jugement du destin d'un espace public. Pour moi, il s'agit là d'une politique culturelle appliquée à l'urbanité. On pourrait évidemment aussi étendre l'action culturelle aux fonctions collectives, c'est-à-dire aux grandes dimensions de la vie commune dans les sociétés contemporaines où il faut reconnaître que la santé, la culture, la mobilité, l'aménagement du territoire ne sont plus produits par des monopoles – par exemple le monopole d'un service public ou civil. Toutes les dimensions de la vie commune sont métissées et hybrides, c'est-à-dire co-produites par des acteurs civils, marchands et publics. Il est donc possible d'intéresser les acteurs culturels et artistiques à ces fonctions collectives. J'ai eu l'occasion, par exemple, d'accompagner une ou deux résidences d'artistes en France, de Nicolas Frise, un compositeur, l'une prison, l'autre dans un hôpital. Il a mis un hôpital en musique. C'est fabuleux, comme accouchement public du sens et du non sens d'une institution. Ce sont des démarches fabuleuses au sens où elles créent des légendes, des récits, c'est-à-dire qu'elles occupent la fonction aujourd'hui un peu désertée du politique, qui est précisément de construire des récits qui donnent un sens à la vie commune.

3) Pour une politique urbaine de la culture et notamment une politique des cultures urbaines. J'ai envie, pour en terminer là-dessus de prendre un exemple de ce que j'entends par « politique urbaine de la culture ». Nous avons à Bruxelles une population jeune essentiellement issue de migrations déjà anciennes. L'enseignement à Bruxelles est producteur d'inégalités à un point qu'on ne connaît dans aucune autre région de l'Europe. École et culture en communauté française sont certes animées par un dispositif d'actions communes mais qui reste marginal. Il y a donc une gigantesque et belle opération à faire entre école et culture à Bruxelles. Pour permettre à ces populations porteuses d'autres histoires et visions du monde, d'une part de nous les apporter mieux et, d'autre part, de mieux vivre parmi nous et surtout d'ouvrir ces espaces de rencontre et d'attribution de sens à la vie sociale. On pourrait donc prolonger la réflexion sur enfance et politique de la ville. On pourrait aussi prolonger la réflexion sur le statut des personnes âgées dans la ville, qui n'est pas un statut « marrant » dans nos civilisations libérales, post-industrielles. Voilà trois petits exemples de politiques urbaines de la culture. On pourrait les multiplier...

Il est devenu tellement difficile de vivre ensemble qu'il faut en discuter de manière structurée, organisée et responsable.

DISCUSSION

MODERATEUR : KIM OOSTERLINCK

Hugues Dumont : Comment vis-tu la séparation entre la matinée et ce que tu viens de nous dire ? On pourrait évidemment en rire ! Tu es, par ta posture de philosophe brillantissime que tu as toujours été, aux antipodes du grand « merdier » dans lequel nous avons baigné ce matin ! Mais je rectifie aussitôt, je ne pense pas que nous sommes dans un grand merdier. Nous sommes dans un état compliqué. J'aimerais que tu essayes de recréer des liens avec ta conception de la culture, entre ce matin et ce que tu viens de nous dire. Et honnêtement, je ne vois pas clair.

Luc Carton : C'est une magnifique question. Ça ne m'avait pas échappé et c'est pour cela que je me sentais un peu comme un intrus... Moi aussi, je suis assez perplexe. La seule chose que je puisse dire dans ma perplexité, c'est que, contre tout populisme, la complexité de nos institutions est prodigieuse et prodigieusement chouette. Elle exprime notre volonté de résoudre pacifiquement par les mots, ce que d'autres résolvent avec des poings ou des fusils. La paix suppose des arrangements qui sont ici d'une complexité diabolique. Très souvent, les questions institutionnelles se résolvent comme des questions territoriales. Or, je suis persuadé qu'on peut imaginer toutes les combinaisons possibles d'affectations de compétences, or, le problème n'est pas, par exemple, de régionaliser la culture (si on prend une des thèses chères à Alain de Wasseige) – le problème, c'est la coopération. Plus il y a de pouvoirs publics compétents en matière culturelle, mieux c'est. C'est-à-dire qu'ils vont tous reconnaître qu'il y a une dimension culturelle des politiques dont ils s'occupent. Contrairement à la vulgate qui prévaut aujourd'hui dans les politiques publiques. Il y a un an et demi, j'ai participé à une rencontre avec le cabinet du premier wallon, c'était l'épisode précédent, j'étais là au nom du ministère de la culture, je dis : « On pourrait parler culture ? », il m'a dit « C'est pas chez nous ». Ce n'est pas en Wallonie, la culture. C'est en Communauté française, et c'est bien connu, c'est un autre pays. Moi, j'ai un problème avec ça. Par contre, étant donné qu'on est de petite taille, et que toutes ces institutions sont de petite taille et que par ailleurs, la transversalisation s'oblige au rendez-vous de la fin de la division du travail dont je parlais, c'est la coopération qui m'intéresse. Donc, en termes d'attribution de compétence, je n'ai rien à dire, sauf la culture pour tout le monde, pour toutes les institutions publiques mais dans des schémas de coopération. Or, la coopération est agie par la nécessité ou le désir. Si le désir n'est pas là, c'est voué à l'échec. Voilà tout ce que je peux dire en écho à ta question. J'aimerais bien faire des liens mais je ne sais pas comment...

Question dans la salle : Ne peut-on pas voir le côté positif de la « bruxellisation » plutôt que son aspect destructeur ?

Luc Carton : Bien sûr. La bruxellisation des années 50, 60 et 70, c'est-à-dire la ville transformée en égout à bagnoles, avec des pouvoirs privés qui font à peu près ce qu'ils veulent n'importe où, c'est l'héritage. Mais l'autre bruxellisation, vous avez parfaitement raison, c'est qu'on n'est pas une ville trop marquée par le pouvoir ; on est une ville aux milles rencontres de cafés, habitée par le peuple or le problème de lien social existe d'abord dans la bourgeoisie et les classes moyennes et pas dans le peuple. Dans la banlieue bleue, ils ont mis la rue dans les salons. L'espace public y est totalement privatisé. Il y a donc de quoi renverser la bruxellisation. Mais je crois que c'est sur le statut de ville européenne et mondiale habitée par son peuple que cela se jouera. Et pour l'instant, ce n'est pas donné car les institutions, dans leur complexité, nous desservent. J'ai donc encore une réplique à Hugues Dumont : on a les institutions qu'on mérite et donc, une manière de les contraindre à la coopération, c'est par exemple l'appel récent lancé par des personnalités : « Nous existons ». Quel bel appel ! Je crois que les pouvoirs bougent quand on les fait bouger.

Intervention dans la salle : « Bruxelliser » une ville n'est pas nécessairement détruire Bruxelles comme elle a été détruite. Ce terme s'applique à la construction de l'axe nord-midi.

Luc Carton : Oui, vous avez parfaitement raison, j'ai fait un usage métaphorique du terme.

Hugues Dumont : Merci pour l'essai de réponse à ma question qui était honnêtement difficile. J'aimerais tenter de poursuivre ton esquisse de réponse. Au fond, je distinguerais quand même soigneusement culture et culture : culture au sens où tu l'entends, c'est-à-dire de manière évidemment, totalement transgressive, au-delà de toute répartition de compétence culturelle comme on en a parlé ce matin et je crois que c'est

très utile que tu sois là pour le rappeler. Les règles de compétence ne peuvent pas tenir lieu de conception politique au sens fort du terme ; on ne peut pas penser une politique en se laissant enfermer dans des règles de répartition de compétence. Et donc, tu rappelles que les enjeux culturels excèdent, de loin, les règles constitutionnelles et légales de répartition de compétences. Cela étant, à un moment donné, il faut savoir quelle est l'autorité publique compétente pour octroyer des subsides, pour soutenir tel ou tel type de projet. Et là, il y a des juristes pour essayer de mettre de l'ordre. Ce matin, ce qu'on a montré au fond, c'est qu'on ne vit ni dans un paradis, ni dans un enfer. Il semble bien qu'on ne pourra pas beaucoup améliorer le paysage institutionnel. C'est la leçon que je retire, notamment des interventions d'Henri Simons. Il démontre que, malgré tous les obstacles institutionnels, il y a moyen de faire une politique culturelle de haut niveau qu'il a faite en tant qu'échevin de la Ville de Bruxelles et je lui rends volontiers cet hommage. Mais il faut quand même essayer de se battre, d'améliorer les choses. Et je pense que le dernier élément de réponse que tu as donné est le bon. C'est-à-dire que c'est en structurant le monde des artistes, des animateurs socioculturels - en espérant d'ailleurs que les uns et les autres travaillent main dans la main. C'est par des réseaux comme le vôtre, comme celui qui se réunit ici, que l'on peut pousser les politiques à améliorer les choses et à être efficace.

Bernard Boon Falleur : Je voudrais vous apporter une réaction et une question. D'abord une réaction sur cette fameuse multiplication des décideurs politiques de la culture qui effectivement peut apparaître comme une bonne chose ou un moindre mal. Mais je pense qu'il y a une dimension que l'on oublie parfois, c'est le coût économique de tout cela. Je pense qu'aujourd'hui, notre système politique s'est mis dans une situation où tout cela coûte un prix absolument monstrueux. Et cela veut dire que nous nous privons d'une certaine efficacité économique pour améliorer la culture et le social. Nous dépensons aujourd'hui à Bruxelles à peu près 5 milliards d'euros. Vous vous rendez compte si l'on pouvait, par une légère amélioration d'efficacité, utiliser 5% de moins, quel volant ça nous donnerait pour faire des choses, que ce soit dans le social, l'enseignement, la culture ou ailleurs.

La deuxième chose est une question. Je suis très sensible à ce que vous avez dit sur la renaissance de la discussion, du lien dans la discussion. Et je pense qu'elle s'applique parfaitement à l'une de nos missions en tant qu'acteur culturel. Je crois qu'il y a pour les acteurs culturels bruxellois, pour synthétiser à l'extrême, deux missions fondamentales. C'est, d'une part, mettre la culture au cœur de la vie citoyenne, mission que le réseau tient fort à cœur. Et d'autre part, de promouvoir la culture comme outil de rayonnement international de Bruxelles. Il faut vraiment traiter les deux en parallèle. Autant, je vois bien quel système de dialogue, de discussion il faut promouvoir et améliorer pour la première mission, autant j'ai quelques interrogations encore sur la meilleure méthode pour assurer la deuxième mission.

Luc Carton : Vos questions me font honneur mais cela ne va pas être facile d'y faire écho. Tout de même, un petit repère sur la première : le coût exorbitant de tout cela. C'est à vérifier, c'est une hypothèse. Personnellement, je ne suis pas troublé par la hauteur des prélèvements obligatoires en Belgique compte tenu de la qualité du système de solidarité et de sécurité sociale. Certes, la Belgique n'est pas connue pour l'efficacité d'action de ses pouvoirs publics puisqu'il n'y a aucune tradition d'évaluation des politiques publiques. C'est stupéfiant, donc on est un pays qui crée de l'obscurité sur ce qu'il fait, parce que ce qu'il fait n'est pas dicible. Quand on échange une école contre un hôpital, un hôpital contre un tronçon d'autoroute, lequel on ré-échange contre une réforme du service militaire qu'on ré-échange contre une nomination d'un haut fonctionnaire, évidemment tout cela ne peut pas être dit. On peut dire cela quand on est anthropologue et qu'on observe une tribu lointaine mais on ne peut pas dire cela sur la Belgique. Il y a donc un problème fou à construire une dynamique de raisonnement en amont, pendant et après la décision publique en Belgique puisque ses tenants sont toujours ailleurs que là où on croit. C'est tout ce que je peux dire sur le principe de recherche d'économie. Je suis persuadé, comme vous, qu'avec un peu de piquant, un peu de raison à la décision publique, on pourrait davantage rationaliser les investissements et les orienter sur les priorités en question. Malgré le grand nombre d'opérateurs culturels, je n'ai pas le sentiment que les budgets culturels soient très élevés, comparés à nos voisins du sud et à la plupart de nos voisins au nord et à l'est...

Maintenant, sur la question que vous m'adressez, sur comment promouvoir la dimension européenne et internationale, franchement, je ne sais pas non plus. La seule intuition que j'ai, c'est que l'Europe est à l'intérieur avant d'être à l'extérieur puisqu'elle est venue jusqu'à nous. Une piste serait donc d'utiliser la mémoire des migrations comme levier pour faire résonner l'Europe à Bruxelles. J'ai très peur des projets monumentalistes et centrés sur le quartier européen. Si c'est créer un espace de rencontre de délégations et de hauts fonctionnaires, ce n'est pas cela qui me fascine...

5. QUID DE LA CULTURE A BRUXELLES ? PAR RUDY AERNOUDT

RUDY AERNOUDT EST SECRETAIRE GENERAL DU DEPARTEMENT ECONOMIE, SCIENCES ET INNOVATION DU GOUVERNEMENT FLAMAND ET AUTEUR DE « WALLONIE FLANDRE, JE T'AIME MOI NON PLUS » ROULARTA BOOKS, 2006.

Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole à l'occasion de ce colloque organisé par le Réseau des Arts à Bruxelles. Vous avez sûrement un don pour choisir le bon moment. A la veille d'une réforme d'Etat, Bruxelles risque d'être coincée dans un rôle résiduel tandis que l'on focalisera les énergies sur le règlement des querelles entre la Wallonie et la Flandre. Mais au-delà de cela, l'Europe existe depuis cinquante ans et Bruxelles a pu, malgré sa position intra-régionale difficile, se développer comme capitale de cette Europe qui entre-temps s'est élargie à 27 membres. Aujourd'hui, cela fait exactement 50 ans, le 26 mars 1957, que les négociations ont eu lieu sur le Traité de Rome, à Bruxelles au château de Val Duchesse.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Europe, permettez-moi de commencer ce débat en citant deux personnes qui ont eu un impact décisif pour la construction européenne, à savoir Jacques Delors et Jean Monnet. A 82 ans, Jacques Delors, dans une interview qu'il a accordée le 16 mars 2007 lors de sa visite à Bruxelles disait: « Avant de demander de nouvelles compétences, l'Europe devrait être efficace dans ce qu'elle fait ». Je me demande si cette vision ne pourrait pas nous inspirer pour le futur de la Belgique. Il faut dès lors, avant de réclamer de nouvelles compétences, vérifier si les compétences qui se trouvent aujourd'hui au niveau régional ou communautaire sont utilisées de façon efficace.

Des mémoires de Jean Monnet, nous connaissons tous, sa phrase légendaire disant que si c'était à refaire, il commencerait par la culture. Pourquoi? Parce que la culture, c'est ce qui lie le plus les hommes et les femmes, mais aussi ce qui peut le plus les diviser. Dans ce contexte, je pense également à Antonin Arthaud qui disait que ce qu'il aime dans le théâtre, c'est exactement la même chose que ce qu'il déteste, à savoir que c'est du théâtre. La culture peut effectivement être une force qui rassemble. En même temps, une culture, et surtout une de ses expressions la plus tangible, à savoir la langue, peut être source de séparation. Des scènes du style « schild en vriend » où la prononciation de la langue pouvait déterminer la mort ou la vie, refont surface.

La culture est donc une arme à double tranchant. La culture peut être source de richesse ou source de repli sur soi. Regardons ces deux aspects avant de se prononcer sur les éventuelles réformes institutionnelles.

1. LA CULTURE COMME SOURCE DE RICHESSE

La culture est souvent considérée comme opposée à l'économie. La culture est réservée à un petite « élite » de personnes, des individus avec « une culture générale ». De ce fait, ceux-ci s'opposent à des gens « incultes », dépourvus de culture. Ainsi, la culture ne peut jamais être rentable et est donc anti-économique. Cette vision se traduit par une politique culturelle qui est essentiellement basée sur des subventions. Ceci se manifeste également par un manque d'intérêt du monde politique envers la culture, surtout parmi les familles qui basent leur fonds de commerce plutôt sur l'économie. Ce n'est pas par hasard que les ministres de la culture actuels appartiennent tous à la même famille politique, à savoir PS et SP.A-Spirit. Ce qui explique cet intérêt est sûrement d'assurer une plus grande accessibilité à la culture.

Or, la vision de la culture comme anti-économique s'inscrit dans notre pensée dichotomique où l'on veut tout ranger dans des tiroirs. En effet, cette vision part d'un double postulat erroné :

- La culture n'est pas réservée à une élite. Je partage plutôt la vision de Joseph Beuys qui disait : « *Jeder Mensch ist ein Kunstler* » (Tout homme est un artiste). La culture peut donc être importante pour une grande partie de la population ;
- Si on fait les analyses coûts-bénéfices des projets culturels, il ne faut pas seulement regarder la rentabilité du projet, mais également l'impact sur la région et l'évaluer en tant qu'outil important d'une politique d'insertion.

Sur ce deuxième point, il suffit de penser au projet de Guggenheimer à Bilbao, qui a été crucial pour le développement économique de la ville. La culture possède donc un potentiel énorme pour promouvoir une ville comme Bruxelles en tant que ville culturelle, réunissant la culture germanique, au vu de sa position de capitale de la Flandre, la culture latine voire même européenne. Dans ce domaine, de nombreuses choses ont été réalisées.

Le projet Flagey, où nous nous trouvons aujourd'hui, en est un bel exemple. Mais le potentiel de Bruxelles n'est pas suffisamment exploité, et ce essentiellement du fait des compétences diluées : 6 ministres ont leur mot à dire sur la culture à Bruxelles. Si on ajoute les membres des Collèges et les échevins de la Culture, on arrive à plus que 40 « responsables » politiques. Cette dilution, et dans son sillage le manque de coordination, explique que ce grand potentiel économique est inutilisé.

Revenant à Jacques Delors, et si l'on applique sa pensée à Bruxelles, je dirais qu'il ne faut pas plus de compétences aux niveaux régionaux ou communautaires, mais qu'il faut la volonté politique de mettre en place des structures permettant d'atteindre ces objectifs. La culture, s'exprimant par l'art, est une compétence transversale par nature. Elle traverse les frontières linguistiques, psychologiques et économiques. Ceci explique que les gens du secteur culturel témoignent souvent d'une ouverture d'esprit qui est en contraste flagrant avec le « saucissonnement » institutionnel et politique. D'ailleurs, Bruxelles, capitale de l'Europe depuis 50 ans, pourrait également être le lieu par excellence pour le développement d'une culture européenne.

2. LA CULTURE COMME SOURCE D'IDENTITE

En effet, le manque de volonté politique n'est pas dû uniquement à des raisons de nature pratique. La culture est trop souvent assimilée à l'identité culturelle. Les auteurs du Manifeste « in de Warande » et beaucoup d'autres organisations en Flandre plaident pour une séparation du pays afin de conserver l'identité culturelle des Régions.

Dans un monde globalisé, on perd ses repères et afin de se protéger contre l'aliénation, on réagit par un repli sur soi. D'un côté, on veut aller manger chaque soir dans des restaurants exotiques, de préférence à proximité, et en même temps on veut se sentir chez soi, protégé de la diversité culturelle qui va de pair avec un monde globalisé. Ce sentiment d'insécurité de ne plus se sentir « chez soi » est le fond de commerce de partis politiques extrémistes.

« L'autre » culture est considérée comme un danger pour son bien-être. Les clichés confirment ce danger. Ainsi le cliché du « Wallon paresseux » met en danger notre système de sécurité sociale et légitime une scission. De même, le cliché du « Flamand entreprenant » donne aux Flamands une assurance pour survivre dans un monde globalisé et basé sur la compétitivité. Certains expriment une certaine nostalgie pour l'époque autarcique. Cette approche va d'ailleurs souvent de pair avec un appauvrissement culturel. Comme je le démontre dans mon livre « *Flandre-Wallonie, je t'aime, moi non plus* », aucun des deux clichés cités ne survit à la confrontation avec la réalité des chiffres.

La culture est ici considérée comme une manière d'être dans le monde ; *ein lebenswelt*, comme dirait Husserl. Cette culture est alors une notion qui tente de désigner ce que constitue une société en entité cohérente et la caractérise par rapport aux autres, comme le disait l'anthropologue Willy Bal. L'expression la plus tangible de cette culture est la langue.

A partir de cette approche, on essaie de réunir des peuples autour de la langue. On essaie de greffer la structure d'état et les circonscriptions administratives et politiques, autour de la langue. La langue devient le facteur d'identité culturelle par excellence. En même temps, elle devient le facteur de division par excellence.

A ce titre, permettez-moi une petite blague - elles constituent toujours un moyen privilégié pour véhiculer des clichés. Un Ostendais venait auprès du ministre flamand de la culture de l'époque afin d'examiner s'il ne pouvait pas obtenir des subventions pour l'organisation d'une exposition sur James Ensor. « Non » répliqua toute de suite le ministre compétent, « Nous ne finançons que les artistes Flamands, pas les Anglais ! » Alors, qu'est-ce au juste l'identité culturelle dans une ville où 30% des habitants sont des non-Belges ?

Sur la question linguistique se greffent le plus souvent des particularités économiques et administratives, qui renforcent encore plus la frontière que peut constituer la langue. Par ce biais, une approche archaïque de la société, à savoir la juxtaposition du peuple et de l'état, trouve une forme concrète. Une approche qui, au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en particulier, a engendré des situations déplorables sur le plan humain.

Pourtant, c'est précisément la langue qui nous distingue de l'animal, a écrit le philosophe allemand Heidegger. Il n'est donc pas surprenant que la langue maternelle soit intimement liée au sens de notre vie. C'est à cause d'elle que des arguments émotionnels prennent souvent le dessus sur des arguments rationnels. Bien plus qu'une manière de s'exprimer, la langue maternelle est porteuse de l'identité d'un peuple et révélatrice de son mental.

Alors, il me semble logique de mettre tout en œuvre pour apprendre la langue, voire les langues, de la région ou communauté où l'on habite. Et comme je viens de vous expliquer que les clichés sont transmis par des blagues, permettez-moi une dernière blague, qui incite à réfléchir. Un Polonais s'installe en Flandre. « Quel pays ! » s'exclame-t-il. « Cela fait maintenant deux ans que je suis installé en Flandre et mon propriétaire flamand ne parle toujours pas polonais. »

L'importance de la culture, et l'entrelacement avec la langue, explique par exemple les efforts que les Régions ont faits pour développer des activités culturelles régionales. Les Opéras de Gand, Anvers et Liège donnent l'illusion aux habitants des régions qu'ils n'ont plus besoin de Bruxelles pour leurs activités culturelles. Pour certains, dans un objectif régional de réduire le rôle de Bruxelles en tant que capitale, et de ce fait en tant que capitale culturelle, une diminution des activités culturelles à Bruxelles ne sera pas considérée comme négative. Bruxelles risque donc d'être victime des émotions et des dogmes communautaires.

Une telle approche relève d'une vision bornée de la culture. Une vision bornée souvent incitée par un unilinguisme. L'unilingue est par définition borné. Un bilinguisme - voire un trilinguisme - est donc une condition sine qua non pour mettre en place une politique culturelle digne de ce nom, à Bruxelles.

D'ailleurs, le multilinguisme est aussi la meilleure arme contre l'exclusion sociale. 95% des chômeurs à Bruxelles ne sont pas bilingues français/néerlandais. Quand on veut parler d'une politique culturelle à Bruxelles, il faut donc dépasser la phase de l'émotionnel et accepter qu'une approche rationnelle s'impose.

3. LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE CULTURELLE A BRUXELLES

Avant donc de parler de la construction institutionnelle, et partant de l'hypothèse que la rationalité l'emportera sur les émotions et sur les arguments en faveur des dogmes, analysons les objectifs d'une politique culturelle à Bruxelles.

La politique culturelle devrait promouvoir Bruxelles comme capitale culturelle tant au niveau national qu'international. Le potentiel économique de Bruxelles, ville qui héberge le plus de journalistes au monde, le plus d'ambassadeurs et le plus d'institutions internationales, en tant qu'enseigne pour la Belgique et ses régions est énorme. Bruxelles, capitale culturelle, aura une valeur économique qui peut fournir une « *unique selling proposal* » pour les régions. Les régions ont besoin d'une telle « *unique selling proposal* » dans notre monde dirigé par le principe de compétitivité et où chaque Région européenne se positionne dans les mêmes secteurs. Aujourd'hui, selon Brand Magazine, les marques « Wallonie » et « Flandre » ne valent rien, tandis que « Bruxelles/Belgium » sont estimées en tant que marque sur la scène mondiale à 456 milliards de dollars. En même temps, l'étude conclut que la Belgique ne fait pas assez pour son marketing. Bruxelles, capitale culturelle peut ici fournir une réponse.

Bien sûr, l'apport culturel ne peut pas se rapporter uniquement au niveau économique. La culture à Bruxelles pourrait être le lieu par excellence où les étrangers vivant en Belgique, les Bruxellois, les Flamands et les Wallons se rencontrent. Comme le disait Isaiah Berlin : « La communication entre cultures, dans le temps et l'espace, n'est possible que parce qu'elle utilise comme pont ce qui fait des êtres humains des êtres humains ». La culture est donc l'instrument de communication par excellence.

D'ailleurs, la culture permet de remédier à un grand nombre de problèmes et de neutraliser les clichés. Le plus ignorant base souvent son jugement de l'Autre sur quelques éléments subliminaux et considère ces

clichés comme des vérités pures et dures. Casser ces clichés pour mieux connaître l'autre et sa culture promet d'être la politique la plus efficace.

C'est la force potentielle de « Bruxelles – culture », ce qui explique aussi pourquoi ses adversaires préfèrent que les choses ne se fassent pas toujours d'une façon efficace. Cela explique également le clivage entre la coopération qui existe sur le terrain, je renvoie également à l'appel lancé par le monde culturel, et le langage souvent trop politisé des multiples « responsables » politiques.

4. LES SEPT CHOSES A FAIRE

Sur base de ces réflexions, je suis arrivé à sept, chiffre sacré, pistes qui mériteraient certainement d'être étayées et abordées dans le débat. Je vais lancer ces propositions en partant du credo de Che Guevara : « Soyons raisonnables, demandons l'impossible ».

1. Tout d'abord, il faut que les deux Communautés se prononcent clairement et d'une façon transparente sur *leur vision* par rapport au secteur culturel à Bruxelles. Ceci est une condition sine qua non avant toute décision ultérieure. Cette vision doit permettre une politique concertée afin de donner à Bruxelles la place qu'elle mérite en tant que lieu culturel. Cela devrait ensuite se traduire par des accords de collaboration entre les différentes entités.

2. Une *structure de coopération* au niveau politique, suffisamment mandatée par les différents responsables politiques, doit être mise en place. Elle donnerait son avis sur l'ensemble des projets culturels. Aucun projet ne pourrait être financé sans avis préalable de cette structure. L'avantage d'une telle approche est de créer une synergie parmi les actions d'une part; et un accès unique pour les promoteurs culturels d'autre part. Ceci devrait se faire dans un esprit de collaboration qu'on retrouve également auprès des gens du terrain. Cette structure devrait servir comme guichet unique pour l'ensemble des initiatives culturelles à Bruxelles.

3. Une *action concertée de promotion* de la ville de Bruxelles en tant que ville culturelle, tant au niveau international que national. A titre d'exemple, les écoles à travers tout le pays devront d'une façon structurée participer aux activités culturelles de Bruxelles.

4. Les médias devront être mobilisés, non seulement pour promouvoir Bruxelles comme lieu culturel, mais également pour utiliser la culture comme ciment entre les cultures. A l'image des actions qui visent à stimuler le goût d'entreprendre, il faut promouvoir *le goût de la culture* et cela va de pair avec l'envie de connaître autrui.

5. Dans la mesure où la collaboration est nécessaire pour casser les clichés, *les subsides* devront être octroyés en priorité aux actions culturelles qui visent la coopération entre « cultures ». Ensuite, vu que le multilinguisme est essentiel pour les Belges - c'est un outil qui fit leur renommée et qui est en voie de disparition - les projets doivent de préférence inclure l'utilisation de plusieurs langues. Des projets de culture incluant les différentes cultures et utilisant plusieurs langues doivent être considérés prioritaires. Ceci implique un renversement copernicien par rapport aux *modus operandi* existants. Néanmoins, cette situation est conforme à ce qui se passe sur le terrain. Par exemple, BRXLBRAVO émane d'une collaboration de 150 organisations culturelles néerlandophones et francophones. Le spectacle flamand « *De Lange Nacht van de Dans* », a attiré de nombreux francophones.

Dans le même ordre d'idées, j'invite tous les responsables politiques culturels à veiller à ce que toutes les activités culturelles soient diffusées dans les deux langues. Je me rappelle avoir visité une exposition à Ostende dédiée à Raveel. J'ai déploré que, dans cette ville d'accueil pour beaucoup de francophones, les textes explicatifs étaient rédigés en néerlandais uniquement.

6. L'enseignement en tant que porteur de culture, devrait mettre tout en œuvre pour que les étudiants « apprennent » le goût de la culture. Dans ce contexte, l'unilinguisme, qui frappe aujourd'hui 75% des Belges, doit être radié par la promotion des écoles d'immersion.

7. A coté des subventions, il faut davantage recourir aux mécanismes d'ingénierie financière, tels que *le capital-risque culturel*. A l'instar de *Kultuurinvest Vlaanderen*, qui prévoit du capital risque pour des projets culturels, et qui est complémentaire aux politiques de subvention, un « *cultuurinvest Bruxelles* » pourrait être créé, financé conjointement par les Communautés en créant un fonds commun. Ceci permettrait

davantage de financer des « projets culturels de prestige » pouvant rehausser ainsi l'image culturelle de Bruxelles. Ce fonds pourrait comporter un volet « infrastructures » permettant le financement d'infrastructures culturelles co-communautaires.

A titre d'intermezzo, je voudrais souligner que la régionalisation des institutions scientifiques fédérales, telle que souhaitée par certains séparatistes, ne me semble pas souhaitable pour l'ensemble des raisons que j'ai évoquées.

5. CONCLUSIONS

1. Bruxelles ne peut pas devenir l'enfant pris en otage par un couple en crise après plus de 175 ans de mariage. Bruxelles et ses régions sont entrelacées et peuvent bénéficier l'une de l'autre.
2. Bruxelles n'est pas un problème pour les régions en empêchant le divorce, mais elle offre un atout sur le plan économique et culturel.
3. Les Communautés ont un intérêt économique à ce que Bruxelles rayonne en tant que ville culturelle européenne. Afin d'y parvenir, une vision claire, une structure de coordination, une promotion de Bruxelles, un apprentissage du goût de la culture, un système d'enseignement ouvert et des instruments d'appui mettant la priorité sur la collaboration et le multilinguisme sont nécessaires.
4. Si nous arrivons à surmonter les dogmes et les clichés, nous en sortirons tous gagnants.

Ces sept pistes sont-elles utopiques ? Selon moi, non, mais si vous le pensez, je vous répondrai que ce sont les utopistes qui font changer le monde.

DISCUSSION

MODERATEUR : KIM OOSTERLINCK

Kim Oosterlinck : Peut-être y a-t-il une question d'un point de vue pratique. Vous émettez sept propositions. Comment pensez-vous qu'elles puissent s'articuler si on devait les mettre en pratique dès demain. Comment, d'un point de vue politique, cela pourrait-il être faisable ?

Rudy Aernoudt : Je pense qu'il ne faut pas être fataliste. On dit toujours que les responsables politiques n'ont pas les mêmes visions. Je pense qu'il faut revenir au fondement de la démocratie, *demos cratos*. C'est-à-dire si on le veut, si les gens le veulent, il faut sensibiliser. Je pense que si une majorité le veut, il faut le dire avec tous les moyens, via les médias, les rencontres, des rapports ; frapper aux portes des hommes et femmes politiques. Je suis convaincu qu'il faut un débat, donc je trouve votre initiative aujourd'hui très louable parce que comme cela, on peut arriver à une espèce de cahier des charges. Et je pense que le moment est à nouveau très bien choisi. Je constate de plus en plus qu'il y a un clivage entre ce que disent certains hommes et femmes politiques et ce que pensent les électeurs. C'est ce clivage qu'il faut réduire et pour ce faire, il faut que tout le monde se prononce, si possible d'une façon concertée.

Question dans la salle : Vous avez parlé de démocratie. Je voulais savoir comment on va s'en tirer par rapport à vos propositions qui sont de dire : les communautés doivent apporter une vision forte et mettre en place des outils de concertation forts. Puis, vous avez dit, il faut exprimer ce que le peuple veut. Je crois que beaucoup de Bruxellois ont une vision proche de la vôtre. Mais les décisions politiques de la Communauté flamande dépendent à 98% des habitants de Flandre et les décisions politiques de la Communauté française dépendent pour 75% des habitants de Wallonie. Donc, comment peut-on assurer que cette vision tienne compte malgré tout de cette construction bruxelloise qu'on voit naître sous nos yeux ?

Rudy Aernoudt : Je suis peut-être un peu utopiste. Prenons le séparatisme. On voit en Flandre, il y a le Vlaams Belang, le NVA, le manifeste du Warande. Si on fait une enquête, on voit que neuf Flamands sur dix disent : « Nous voulons que la Belgique reste ». Donc, on constate que, dans de nombreuses questions, il y a un clivage. Il ne faut pas partir d'office de l'idée que l'Opéra n'aura lieu qu'en flamand à Gand ou à Anvers et plus à Bruxelles, et inversement pour les Wallons. Il faut donc informer les gens. Souvent, pour les Flamands, Bruxelles, c'est loin et c'est francophone. Il faut aussi promouvoir la culture bruxelloise en Flandre. Pour cela, il faut communiquer, communiquer avec les Flamands, avec les Wallons ; les convaincre que Bruxelles est aussi un lieu d'accueil culturel pour eux. Le grand danger quand on parle avec des Flamands « séparatistes », c'est qu'ils disent toujours : « Oui, mais le problème, c'est notre identité culturelle ». Mais qu'est-ce au juste l'identité culturelle ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Je pense qu'il faut apprendre à vivre dans un monde où on est Flamand, Bruxellois, Wallon et Belge et Européen, etc. Je pense qu'il faut aussi convaincre les femmes et hommes politiques, leur faire voir les choses autrement.

Intervention dans la salle : Votre optimisme, je pense, doit être soutenu. Et je propose de faire circuler, dès demain, sur internet une pétition reprenant vos propositions.

Bernard Boon Falleur : Le RAB qui organise ce colloque et son partenaire très privilégié, le BKO ont beaucoup travaillé dans cette interpellation démocratique où les acteurs de terrain interpellent le pouvoir public. On peut espérer que cela donne certains résultats, comme notamment la signature de l'accord de coopération. Vous avez signalé une dimension très importante, je trouve, qui est cet effort de conviction qu'il faut mener pour démontrer aux Wallons de Wallonie et aux Flamands de Flandre tout l'intérêt qu'ils auraient à ce que Bruxelles se positionne comme une ville culturelle. Quels moyens pourriez-vous nous conseiller dans cet effort de persuasion, d'électeur à électeur ?

Rudy Aernoudt : Je suis tout à fait d'accord qu'on discute sur des propositions et de le faire savoir, si un grand nombre est d'accord. Pour les Flamands, Bruxelles est loin, pas géographiquement mais psychologiquement. Donc, au niveau de Bruxelles, on peut avoir deux moyens de raisonner. D'abord, on peut dire, finalement qu'il serait bien que Bruxelles devienne une réelle capitale culturelle. Le deuxième point, qui est beaucoup plus important, c'est de démontrer aux Wallons et Flamands que, si Bruxelles se profile comme capitale culturelle, cela se fera au bénéfice des entreprises en Flandre et en Wallonie. C'est une question de pragmatisme. Il faut d'abord convaincre la population, avant les responsables politiques. Il

faut aller sur le terrain, rencontrer les ASBL culturelles en Flandre et en Wallonie, lancer des pétitions, organiser des séminaires, avec des chiffres à l'appui. Il faut surmonter les clichés en apprenant à se connaître. On pourrait, par exemple, faire de la pub en Flandre et en Wallonie pour des activités culturelles à Bruxelles.

Intervention dans la salle : On entend souvent qu'il faut établir la légitimité de la culture parce qu'elle a un poids économique mais je pense qu'il faut pouvoir établir la légitimité de la culture même sans son poids économique. Bruxelles comme image de marque de la Belgique comporte aussi des risques, les dangers de replis et de régionalismes ou de sous-régionalismes bruxellois.

Rudy Aernoudt : La question est de savoir si la légitimité de la culture passe par l'économie. Les acteurs culturels considèrent l'économie comme un mal nécessaire pour monter un projet. Mais il faut être pragmatique. L'idée d'une culture qui s'adresse à un nombre de gens limité, qui ne rapporte rien et qu'il faut financer par les deniers publics n'est pas intelligente. La culture n'est pas à l'opposé de l'économie. Dans certains cas, la culture permet à une région de bien se positionner économiquement à l'échelle européenne. Je ne pense pas qu'on puisse négliger cette dimension si l'on veut convaincre – surtout, les Flamands qui sont un peu avarés par nature ! Il faut convaincre les gens que cela rapporte, même si cela paraît un peu blasphématoire. L'aspect culturel constitue souvent l'attrait qu'une ville exerce sur les gens. Par rapport au deuxième point – le repli sur soi – je ne sais pas s'il existe une culture européenne mais si tel est le cas, c'est Bruxelles qui pourra l'incarner. Il faut faire une analyse coûts-bénéfices mais en prenant les bénéfices dans une perspective à long terme et pas au nombre de tickets vendus. Il faut oser dire que si Bruxelles se profile comme capitale culturelle, cela profitera économiquement à toute la Belgique.

Kim Oosterlinck : Il est dangereux de dire qu'il faut soutenir la culture car elle représente un bénéfice économique, parce qu'il suffit que quelque chose rapporte plus économiquement pour qu'on le fasse passer avant. Les études d'impact sont intéressantes dans les discussions entre décideurs politiques mais elles ont des faiblesses méthodologiques. Elles ne prennent pas en compte toutes les valeurs ajoutées. Il y a beaucoup de valeurs qui ne sont pas quantifiables. Elles ne forment donc pas un outil stable et complet pour la prise de décision.

Rudy Aernoudt : Je suis bien d'accord que la dimension économique n'est pas l'aspect principal de la culture mais elle en fait quand même partie.

Intervention dans la salle : Vous prônez une forme de mouvement unidirectionnel vers le centre. Au départ, vous tenez un discours général sur les relations entre les communautés. Je pense quand même qu'il y a aussi d'autres centres en Belgique situés, pour rester au niveau des grandes villes, à Anvers, Gand, Namur, Liège... Il y a quand même des activités artistiques qui se réalisent là-bas. Vous interrogez peu, finalement, la définition de la culture mais vous la placez dans une représentation de la culture au niveau national et international, ce qui donne lieu à un discours général très intéressant mais en pratique, très abstrait.

Rudy Aernoudt : Le problème ne se pose pas au niveau d'Anvers ou de Gand. Là, il n'y a pas de problème de dilution du pouvoir, de six ministres et de quarante responsables politiques qui essaient de gérer la question culturelle. Le problème se situe au niveau de Bruxelles et vient du fait que les communautés veulent conserver leur identité culturelle à Bruxelles. La communauté néerlandophone intervient principalement pour conserver le néerlandais à Bruxelles et la même chose est vraie des autres communautés. Le problème est que la politique est conçue à partir des communautés. Or, je pense qu'il faut aussi voir l'autre volet.

Intervention dans la salle : Je voudrais revenir sur l'idée du guichet unique qui centraliserait toutes les informations. Madame Dupuis a dit qu'elle n'était pas favorable à cette idée. Le plus simple ne serait-il pas, pour renforcer l'aspect « Bruxelles capitale culturelle », de créer un site internet où tout le monde, tous les acteurs culturels sur le territoire de la capitale pourraient eux-mêmes entrer l'information des activités culturelles qu'ils organisent et ce, dans leur langue.

Rudy Aernoudt : Le concept de « guichet unique » comporte deux volets. Un volet virtuel, style internet, où il faut se mettre d'accord sur un lay-out commun etc. Mais, par ailleurs, il ne faut pas exclure a priori, un guichet unique physique où les artistes pourraient proposer leurs projets qui incluraient, par exemple, des Flamands, des Wallons, des Bruxellois, des Européens. Le processus de financement ne devrait pas être

déterminé par le groupe cible et par la langue parlée par le groupe cible. Donc, il s'agit également d'un guichet unique au niveau du financement.

Hugues Dumont : Vos propositions sont passionnantes parce qu'elles suscitent la réflexion mais je n'en suis pas au stade de l'approbation. J'aimerais que vous précisiez quatre de vos pistes. Vous démarrez avec les deux Communautés ; selon vous, elles doivent dire leur vision par rapport au secteur culturel à Bruxelles et vous en appelez à un accord de collaboration. Deuxième piste : vous préconisez la création d'une structure de collaboration pour donner un avis sur tous les projets culturels. Un avis, c'est un « advies » ou une « beslissing », est-ce un pouvoir de décision ou seulement un pouvoir d'avis ? C'est très différent. Par ailleurs, comment est composée cette structure de collaboration ? S'agit-il d'un organe mis en place par l'accord de coopération conclu entre les deux Communautés ou un organe qui devrait se nicher à un autre niveau et si, oui, lequel ? S'agit-il de la Région bruxelloise ? Piste cinq : les subventions doivent être réservées en priorité pour les initiatives qui visent la collaboration entre les communautés. Piste six : une priorité doit être réservée en faveur des projets multilingues. Je m'interroge au sujet de ces priorités. Quand on parle de priorité à l'intérieur d'un budget, il faut savoir de quelle priorité il s'agit. Est-ce une priorité dans le budget réservé par la Communauté française pour agir sur le territoire de Bruxelles et dans le budget de la Communauté flamande pour agir sur le territoire de Bruxelles ? Ou est-ce une priorité dans un autre budget et si oui lequel ? Un budget régional ? Et enfin, dernière question : quand vous dites « priorité », je m'inquiète de l'existence d'autres projets uni-culturels. Il me semble que chaque langue, la langue française et la langue néerlandaise, doit encore pouvoir être défendue et illustrée précisément à Bruxelles. Ces projets unilingues pourraient donc être victimes d'une priorité excessive en faveur de votre multilinguisme et de votre multiculturalité. Ce qui ne veut pas dire que je suis contre cette multiculturalité mais je pense qu'elle se construit aussi sur de l'uniculturel.

Rudy Aernoudt : Vous posez des questions qui sont de l'ordre de la mise en œuvre et de la technique. Pour les structures de collaboration « S'agit-il d'un avis ou d'une décision ? ». Je pense qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur le principe. Cette structure permettrait de simplifier la vie aux promoteurs et de résoudre l'inefficacité du service public et de la bureaucratie. Dans la composition, il faut que tous les gens qui aient le pouvoir décisionnel s'y retrouvent avec un président charismatique. De cette manière, la différence entre « avis » et « décision » serait moins grande. La question des priorités dépend de la vision qu'on a de Bruxelles. Si on considère que la richesse de Bruxelles réside dans sa multiculturalité qui la caractérise, il est normal de financer des projets multiculturels. Il ne faut pas exclure a priori ce qui est monoculturel. Donner la priorité signifie donner de l'argent aux projets multiculturels et donner ce qu'il reste aux autres projets.

Question dans la salle : On souffre à Bruxelles des clivages sur la représentation sociale, politique, économique car cette dimension économique est incontournable à Bruxelles même si on ne peut pas la chiffrer. Bruxelles - qui représente 10% de la population - génère 20% du PIB national. C'est 10% qui échappe à Bruxelles et à son contrôle. C'est là que les choses se jouent. Il faudrait trouver une façon pour que l'argent dont on dispose à Bruxelles puisse servir à mettre en œuvre des politiques d'ouverture, de décloisonnement, que nous souhaitons tous, au départ d'une institution bruxelloise. Le nœud du problème, c'est l'assiette fiscale - le problème des revenus professionnels générés par Bruxelles. Pour pouvoir mettre en œuvre les pistes que vous souhaitez, il faudra se poser la question de l'assise financière de tout cela.

Rudy Aernoudt : Je vais vous donner une réponse provocatrice. J'essaie de me mettre à la place de mes compatriotes séparatistes. Donc, on ne veut plus de la Wallonie, et s'il faut dans la foulée se débarrasser de Bruxelles, on le fera. Il y a cependant une inconséquence. Si la Flandre fait la scission, la Wallonie et Bruxelles seront membres de l'Union européenne, selon les règles du droit international. Ce qui a deux conséquences. Premièrement, la Flandre n'est plus membre de l'Union européenne. Elle peut demander son adhésion mais il faut l'unanimité. Deuxièmement, le droit international s'appliquerait : c'est-à-dire qu'on doit payer les impôts dans le pays où on travaille. Les 250 000 Flamands qui travaillent à Bruxelles devront donc payer les impôts à Bruxelles. Ce qui nous ramène au débat sur le financement de Bruxelles...

RÉSUMÉ DE LA JOURNÉE

PAR JEAN-MARIE WYNANTS ET KIM OOSTERLINCK

La matinée était surtout consacrée au cadre institutionnel dans sa forme actuelle et l'après-midi aux visions d'avenir pour la culture à Bruxelles.

Dans la matinée, Hugues Dumont a développé les différents niveaux de pouvoir à Bruxelles. Il a émis quatre propositions dont une qui avait sa faveur : d'une part, le travail avec l'Etat fédéral pour les institutions qui sont fédérales ; et d'autre part, des compétences qui seraient enfin assumées par la Cocom.

Ensuite, Henri Simons nous a proposé un plan de travail global sur Bruxelles, ville et région, avec tous les niveaux de pouvoir qui se mettraient ensemble et désigneraient un intendant qui aurait pour charge de penser la politique culturelle de Bruxelles, ville et région. De manière globale, quasiment tous les participants politiques ont prôné un statut qui concernerait d'éventuels changements institutionnels.

Hugues Dumont nous disait que des choses se faisaient, si pas dans l'illégalité, à l'extrême marge de la légalité. La plupart des intervenants politiques nous disaient « Oui certes, mais par contre, on ouvrirait la boîte de Pandore si on essayait de rendre tout cela légal », alors que pour le moment on s'arrange plus ou moins entre différents niveaux de pouvoir - avec des nuances sur cet avis du côté de Pascal Smet.

On nous a rappelé, notamment Françoise Dupuis, le sous-financement de la Cocof. A plusieurs reprises et sous différentes formes, est revenue l'idée de faire bouger les choses là où les politiques ne pouvaient pas le faire. Certains y verront un retrait du politique qui ne veut pas trop s'engager ; d'autres y verront un encouragement au monde culturel à faire bouger les choses.

Toujours est-il que le monde culturel semble avoir intérêt à prendre sa destinée en main et à secouer les choses par des rencontres comme celle-ci. Et notamment, comme Paul Galand nous l'a rappelé, en allant se promener parfois du côté du Parlement et pas seulement dans les cabinets ministériels auxquels on pense toujours. Il y a d'autres niveaux de pouvoir qui valent la peine d'être consultés et qui ne sont pas toujours bien informés de ce qui se passe à Bruxelles, en matière culturelle.

L'après-midi, Luc Carton a présenté une vision de philosophe de la problématique des thématiques culturelles. Il a mis en avant un ensemble de réflexions qui posent la question même de la mise en place d'une politique culturelle, et qui montrent la complexité à en lancer une.

Ensuite, d'un point de vue plus pragmatique, Rudy Aernoudt a émis un ensemble de propositions, de pistes de réflexion pour aboutir à une autre définition de la politique culturelle à Bruxelles. Il a mis en avant le problème de la sous-exploitation de l'image de Bruxelles à l'étranger. Il a mis en avant le fait que d'un point de vue économique, il y a une valeur de « marque » que les opérateurs n'exploitent pas. Il a plaidé pour un rapprochement des différentes communautés et a suggéré un ensemble de pistes ; notamment le fait qu'il y ait, à terme, un guichet unique pour faciliter l'accès pour les projets culturels. Il a souligné l'importance d'un renforcement de la médiatisation des activités culturelles des deux côtés du pays, pour faire en sorte qu'en Flandre et en Wallonie, on dépasse les clichés pour parvenir à mieux connaître Bruxelles. Il a également mis en avant l'impact économique que peut avoir la culture. Enfin, il a mis en avant le rôle de l'enseignement en tant que porteur de culture.

DÉBAT DE CLÔTURE

MODERATEUR : KIM OOSTERLINCK

QUEL PAYSAGE INSTITUTIONNEL POUR L'AVENIR DE LA CULTURE À BRUXELLES ?

Le débat de clôture rassemble des représentants des différents niveaux de pouvoirs publics et des acteurs culturels et politiques. Ensemble, ils ont tenté de répondre à une question centrale : partant du postulat que les pouvoirs publics et l'Etat doivent soutenir la culture, quelles seraient les meilleures modalités pour soutenir l'art et la culture à Bruxelles ? Et plus précisément, quelle est la vision du politique sur les institutions idéales qui permettraient à l'art et à la culture de s'épanouir au mieux ?

Les intervenants sont : **M. Jean-Louis Colinet**, Directeur du Théâtre National de la Communauté française et **M. Jan Goossens**, Directeur du KVS. Prendront ensuite la parole les représentants du monde politique : **M. Yves De Jonghe d'Ardoye**, Echevin de la culture d'Ixelles ; **Mme Françoise Dupuis**, Ministre, Membre du Collège de la Cocof, chargée de la culture ; **M. Christos Doukeridis**, Président du Parlement francophone bruxellois ; **M. Gilles Mahieu**, Directeur de cabinet de la Ministre de la Culture de la Communauté française ; **Mme Julie de Groot** qui remplace Mme Milquet, députée de la Communauté française ; **Mme Marie-Paule Quix**, membre du Conseil de la VGC, membre de la Commission culture de la VGC ; et enfin **M. Jean-Luc Vanraes**, Président du Conseil de la VGC.

1. JEAN-LOUIS COLINET, DIRECTEUR DU THÉÂTRE NATIONAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Je vais vous exprimer quelques réflexions sur l'institutionnel, en étant un peu subjectif et en parlant de ma pratique en tant qu'opérateur culturel ici à Bruxelles. J'ai sans doute une spécificité : j'ai été opérateur culturel wallon pendant seize ans et je reste directeur du festival de Liège, c'est-à-dire que je reste un acteur actif du monde culturel francophone wallon. Cela me donne une position un peu singulière. Le fait que j'ai passé seize ans à Liège, au Théâtre de la Place, m'a donné, en arrivant ici, un regard un peu particulier, en tout cas un regard d'ouverture. J'ai découvert la ville, sans préjugés, ni partis pris, ses réalités, ses différents mouvements. Curieusement, je pense que c'est l'isolement que j'ai vécu à Liège qui m'a poussé, pendant tout ce temps, à chercher, aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles, en Flandre et qu'en Europe, des synergies. Je pense que c'est dans l'isolement qu'on a le plus besoin de s'ouvrir.

Alors que j'avais programmé à Liège nombre de compagnies flamandes et beaucoup de compagnies européennes, j'ai constaté à Bruxelles qu'étrangement, du côté francophone, cela se faisait assez peu. C'est cette démarche qui m'a poussé très rapidement à rencontrer Jan Goossens et toute l'équipe du KVS. Je pense que cela signifie que la démarche que nous avons, Jan Goossens et moi, dans ce développement d'une activité commune, est avant tout artistique. Elle se fonde sur des convictions et des sensibilités communes. Et ce n'est, en rien, un travail de militant institutionnel ; on ne veut rien prouver au niveau institutionnel.

Simple, il y a derrière cela, des convictions artistiques, philosophiques, politiques, des sensibilités théâtrales qui nous rapprochent. Et dès lors, nous avons envie de faire des choses ensemble. Et ce n'est donc pas, comme on le lit parfois dans la presse, la défense d'un idéal nostalgique « belge » qui nous anime. C'est d'ailleurs aussi à travers cette action commune que nous découvrons nos différences, nos spécificités et que parfois, des clivages se marquent. Cela aussi, c'est riche et intéressant.

Il faut bien dire, surtout au parterre de politiques qui sont ici, que ce type d'opérations rencontre un énorme succès populaire. Nous défendons déjà lors du projet avec Jan Goossens, le KVS et le Théâtre National pour Le Soir, l'idée qu'il existait – sans qu'on en ait les preuves tangibles – un fossé profond entre la conviction intime des citoyens en Belgique et le discours qui est porté par une grande partie de la classe politique.

Je saisis cette occasion pour dire et redire à la classe politique qu'il est très important, et pas seulement à Bruxelles, de se pencher sur cet axe de collaboration qui peut effectivement se faire au-delà d'un mouvement bicommunautaire fondateur, et qui peut être très riche sur le plan artistique. De façon plus

concrète, il y a aussi des dangers, il ne faut pas être naïf. Les utopies en matière culturelle, c'est bien mais il faut voir ce que, politiquement ou institutionnellement, elles peuvent présenter comme danger. Cette idée de l'intendant par exemple, ou du renforcement des prérogatives culturelles bruxelloises présentent, pour moi, un danger. C'est le danger de la régionalisation de la culture. Et là-dessus je pense que Bruxelles n'est pas gagnante. Le vrai danger est qu'il n'y a aucune volonté politique derrière, ni aucune réalité politique qui puisse porter cela. Un intendant est efficace s'il s'inscrit dans une configuration institutionnelle forte. S'il doit tout le temps faire le grand écart, on aura du mal à avancer. Je pense qu'il y a deux terrains sur lesquels on peut, pragmatiquement avancer et qui sont, mesdames et messieurs de la classe politique, très portés par les opérateurs culturels qu'ils soient flamands ou francophones.

Je veux parler de cet accord de coopération. Vous savez qu'il y en a eu un, pas seulement symboliquement, qui a été signé par les opérateurs. Je pense que vous devez maintenant vous dépêcher pour le signer au niveau des institutions. Après, chaque communauté dit : « Non, c'est pas nous, ce sont les autres qui freinent ». J'ai mon avis là-dessus mais je ne vais pas l'exprimer ici.

En revanche, je pense qu'il est urgent d'agir. Parce que d'une part, comme vous l'avez vu dans les sondages, la population est en faveur de cela. Et je trouve qu'être en retard par rapport à un avis de la population, dans la chose politique, ce n'est jamais très bon. Deuxièmement, il est très porté par les opérateurs bruxellois. Et troisièmement, je pense qu'il renforcerait, à l'évidence, le rayonnement culturel de notre ville et de notre région, comme l'a souligné M. Aernoudt. Je veux dire que les deux communautés ont à y gagner, puisque les deux communautés y sont largement présentes.

Il faudrait également étendre la notion du statut de bicommunautaire à des projets, fussent-ils ponctuels. Dans le cadre de cet accord de coopération, on devrait établir un soutien à travers, peut-être, une commission bicommunautaire avec des représentants de chaque communauté, de chaque cabinet ministériel qui se réuniraient à date régulière pour examiner des projets, fussent-ils limités dans le temps et qui auraient un caractère bicommunautaire au plan culturel. Car jusqu'à présent, cette notion est envisagée dans le cadre institutionnel ou de projets continus, permanents. Il y a parfois des initiatives qui n'ont pas de réalité institutionnelle mais seulement une réalité d'action. Et de la même manière qu'en art, on subventionne des projets, on pourrait dans ce domaine-là aussi, subventionner des projets.

2. JAN GOOSSENS, DIRECTEUR DU KVS

Pour moi, la grande question qui est à la base de tout ça, c'est : dans quel Bruxelles veut-on vivre ensemble dans le futur ? Comment peut-on réaliser le potentiel de Bruxelles et le rendre visible pour tous les Bruxellois mais aussi pour tous les Flamands, les francophones en dehors de Bruxelles, pour l'Europe et le monde. Et, comment peut-on réaliser ce potentiel tous ensemble, les habitants bruxellois issus de toutes les communautés, de cette richesse culturelle intrinsèque à cette ville ?

C'est vrai que Jean-Louis et moi sommes, principalement, des opérateurs culturels artistiques et qu'il faut surtout qu'on mette en route des démarches artistiques, des projets culturels. Mais cependant, je crois qu'il faut quand même aussi se poser quelques questions institutionnelles. Il est tout à fait vrai que les deux communautés créent une dynamique culturelle très forte. Je suis également convaincu que ces deux communautés doivent continuer à jouer un rôle très important dans la vie culturelle bruxelloise du futur.

Par ailleurs, il est temps qu'on se rende compte, au sein des deux communautés et aussi au niveau de la VGC et de la Cocof, que la réalité bruxelloise aujourd'hui est de plus en plus hybride, mixte. La communauté néerlandophone et la communauté francophone sont en train de devenir minoritaires. En effet, 40% de la population grandit et vit dans une situation familiale et linguistique qui est mixte. De plus, à peu près la moitié de la population bruxelloise n'a même pas l'identité ou la nationalité belge. Je crois qu'il est presque impensable ou infaisable de continuer à réfléchir Bruxelles, ainsi que la vie et le monde culturels bruxellois, en terme de deux communautés qui, en plus, ne se parlent pas assez ou qui, en tout cas, ne collaborent pas suffisamment. Cela veut dire que si l'on veut prendre au sérieux des initiatives comme BRXLBRAVO, le Kunstenfestivaldesarts, la Zinneke Parade et si l'on veut vraiment les soutenir, pas seulement au niveau verbal mais dans les actes ; si l'on est d'accord que la collaboration entre le KVS et le Théâtre National est une bonne chose, je crois que le minimum qu'on puisse faire est de commencer à vraiment utiliser et activer les instruments politiques qui sont là et qui pourraient renforcer et soutenir ces initiatives hybrides et multilingues.

Je pense bien sûr d'abord, dans ce contexte-là, à la Cocom dont on a entendu ce matin qu'elle a bien des compétences culturelles. La Cocom pourrait être un instrument très utile et bienvenu pour soutenir et renforcer les initiatives bicommunautaires de cette ville. Dans la pratique, des initiatives comme Brussels Gekleurd/Bruxelles en Couleurs ou la Zinneke Parade doivent mener une existence double, flamande et francophone avec des dossiers flamands et francophones. Tandis qu'une Cocom active et dynamique pourrait, avec les moyens nécessaires, faire une grande différence. Aujourd'hui, je crois surtout que la Cocom ne fonctionne pas et n'a pas de moyens. Peut-être que cette Cocom réactivée pourrait surtout renforcer des initiatives bicommunautaires vraiment urbaines, comme la Zinneke, Brussels Gekleurd, parce qu'elles sont nées dans la réalité hybride et multilingue de cette ville. Et peut-être qu'à travers cette Cocom, des initiatives plus ambitieuses, plus urbaines, plus grandes pourraient naître. Je pense, par exemple, à la possibilité d'un Zomer van Brussel/Été à Bruxelles, un projet qui a déjà été mis en route à Anvers depuis de nombreuses années, et qui pourrait enrichir et renforcer la vie culturelle. Cela permettrait aussi de rendre Bruxelles beaucoup plus visible au niveau national et international.

Pour finir, élaborer un accord culturel pourrait former un premier acte symbolique très fort, qui marquerait le début d'un processus de changement.

3. YVES DE JONGHE D'ARDOYE, ECHEVIN DE LA CULTURE D'IXELLES

Il convient, avant toute chose, de mettre en avant l'extrême diversité des situations : s'il y a un domaine où l'autonomie communale prend tout son sens, c'est celui du champ culturel. Chacune des 19 communes de la Région présente des spécificités qui rendent difficile toute généralisation. On peut toutefois dégager certaines lignes de force, qui transcendent les divergences locales. La commune doit avant tout jouer le rôle de facilitateur, de catalyseur de la pratique culturelle. L'autorité locale doit créer les conditions d'émergence de l'action culturelle, en mettant en place des outils (salles de répétition, ateliers, moyens de production) qui peuvent servir à tous les créateurs, dans un souci permanent de pluralisme. Il s'agit également de rechercher les moyens d'action qui auront le plus d'impact sur le travail des opérateurs et qui créeront un effet d'entraînement ou les conditions d'une émulation entre les créateurs, sans se limiter au « saupoudrage » de moyens financiers.

Concernant le positionnement par rapport aux autres niveaux de pouvoir, la commune doit servir d'interface, pour soutenir les créateurs dans leur démarche de reconnaissance. L'un de ces niveaux de pouvoir, c'est l'Europe. Il faut dès lors insister sur le fait que les 19 communes forment la capitale de l'Europe. Une question se pose alors : quelle est l'image culturelle que cette capitale européenne, et ses communes, renvoient au monde ?

Ces voies d'action impliquent toutefois de faire des choix, pour privilégier l'accompagnement des partenaires dans la durée. Cette rigueur apparaît comme une condition nécessaire pour la survie d'un secteur où les candidats sont nombreux et les moyens limités, faut-il le rappeler... Cette vulnérabilité du secteur culturel impose également à la commune de ne pas se positionner en concurrent des acteurs de terrain. La commune doit être un incitant, et non pas un producteur. Elle a, dans ce cadre, un rôle fondamental à jouer, par la mise en valeur de son Académie de Musique, de son Ecole des Arts (prestigieuse, à Ixelles), son Musée réputé. Elle doit aussi participer à l'émancipation sociale, en créant des liens permanents entre la culture et la totalité de l'enseignement, primaire et secondaire.

La commune doit veiller particulièrement à rechercher la cohérence dans la distribution des moyens. Bruxelles présente une telle offre culturelle et une telle diversité d'acteurs institutionnels, que la concertation est une obligation. A cet égard, les communes présentent une chance particulière : en étant des organes bicommunautaires « par nature », elles ont la liberté de soutenir des projets qui trouvent difficilement leur place dans les structures communautaires, du fait d'une « identité linguistique » trop peu marquée.

Il est incontestable que le discours bicommunautaire ne peut exclure la Wallonie. Bruxelles doit intégrer l'offre culturelle francophone, très largement. Je pense à l'Opéra royal de Wallonie, à l'Orchestre de Chambre, à l'Orchestre Philharmonique de Liège, à Charleroi-Danses. Bruxelles, et ses 19 communes, doivent être en mesure de leur offrir une vitrine, car Bruxelles est devenue une voie royale d'intégration dans le chœur culturel international, dont ne peut être écartée la Wallonie. La culture reste un enjeu vital pour les communes. La culture est le vecteur de connaissance de soi et des autres: lui faire une place reste un enjeu vital pour l'équilibre d'une société. L'action culturelle reste une nécessité pour l'autorité communale qui vise l'harmonie des rapports sociaux et la qualité de vie de son territoire. Ces rapports

sociaux intègrent aussi le multiculturalisme, c'est-à-dire la création de richesses sociales, en permettant l'émergence des cultures franco-allochtones.

Le sondage dans Le Soir sur les trois principales préoccupations des Bruxellois indiquait qu'il s'agissait de l'insécurité, du chômage et du racisme. A mon sens, la culture peut apporter des réponses à ses inquiétudes. Et malheureusement, la réponse culturelle me semble trop souvent sous-estimée. L'insécurité ? Avoir des manifestations culturelles, le soir, dans les rues et les quartiers, permettent aux gens de s'approprier l'espace urbain, et de restaurer, par là, le sentiment de sécurité. Chômage et racisme ? La curiosité intellectuelle engendrée par la culture amène à un mode différent de perception de l'autre, et à rompre la peur de l'autre. Jeter des ponts en quelque sorte.

Je terminerai par une question. Comme cela se pratique en France, ne pourrait-on pas envisager, un jour, une intercommunalité de nos institutions culturelles communales, et créer des pôles de convergence culturelle. Par exemple, telle commune serait un centre de création contemporaine par son Ecole des Arts, une autre centrerait ses efforts sur la musique et la danse, etc. C'est peut-être une piste à explorer.

4. JEAN-LUC VANRAES, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VGC

Je pense que le débat qu'on a aujourd'hui est un débat qu'on tient depuis de nombreuses années, un débat très lourd de par le passé communautaire qu'on a connu. On a mis vingt ans à installer une espèce de méfiance entre les communautés et maintenant, on nous demande, en deux ans, de restaurer une confiance. Un certain nombre d'initiatives qui ont été prises au niveau culturel servent de détonateurs et permettront peut-être aux politiques de débloquent un dossier difficile, celui de la signature de l'accord de coopération.

Pour moi, le problème de base est très simple. Nous avons deux cultures subsidiées dans notre région. Ces deux cultures sont responsables pour l'entièreté de l'action culturelle sur Bruxelles, donc également pour les non-néerlandophones et les non-francophones, ce qu'on a souvent tendance à oublier. C'est pourquoi, du côté néerlandophone, on a décidé d'envisager tout investissement dans Bruxelles en matière de culture sur base du quota des 300 000 habitants. Cela veut dire qu'on considère que, du point de vue des subsidiations, la Région de Bruxelles représente 300 000 habitants du côté flamand. C'est très important car cela implique l'idée que toute offre culturelle ne se limite pas uniquement aux Flamands de Bruxelles mais est là pour tous les Bruxellois. Je pense que c'est une idée qui devrait se développer à tous les niveaux communautaires et que l'offre financière serait beaucoup plus importante.

C'est pourquoi, j'ai très peur quand on demande à la Cocom d'intervenir dans tout ce qui est organisation culturelle. Premièrement, parce que je pense qu'elle n'en a pas les moyens et, deuxièmement, parce qu'on risque de couper l'afflux d'argent qui vient des différentes Communautés, française ou flamande. Et selon moi, il faut donc à tout prix conserver cette manne « céleste » qui nous permet, quand même, pour l'instant d'organiser un certain nombre de choses.

Je suis plus convaincu par une collaboration entre les communautés, c'est-à-dire entre la VGC et la Cocof. Je sais que du côté francophone, il y a un problème entre Communauté française et Cocof. Mais je pense qu'il faut arriver à une collaboration entre les Communautés française et flamande. Comment l'interpréter ou la nommer ne m'intéresse guère. Et cela doit être, à mon avis, - j'ai parlé de méfiance tout à l'heure - une politique à petits pas. Parce que ce n'est qu'à petits pas qu'on va franchir les échelons. Je pense à la collaboration qu'on a instaurée entre la VGC et la Cocof. C'était au niveau de l'enseignement mais on peut faire exactement la même chose au niveau culturel. Je sais que ce que je dis n'est pas super optimiste mais je préfère cette idée-là que de dire, « On va tout arranger en une fois » ; je ne crois pas en cette formule tout simplement en revenant sur la méfiance dont j'avais parlé au début de mon intervention.

Donc, mon idée, très simple, est de dire : il y a un certain nombre d'organisations qui se font au niveau culturel. Pour l'instant, c'est vrai qu'on frappe à toutes les portes et c'est très embêtant pour les organisateurs. On perd énormément de temps à savoir quel ministre on doit voir pour quelle question... Mais, pour l'instant, c'est encore la solution la plus rentable tant qu'on n'a pas un accord de coopération qui peut bien délimiter quelles interventions pour quels projets et qui peut intervenir.

Je pense que, pour l'instant, nous avons des moyens à notre disposition : utilisons-les, essayons de trouver des solutions aux problèmes ponctuels pour arriver effectivement à un accord de coopération. Si c'était possible, je ne demanderais pas mieux que cela se réalise demain, mais je sais que, de part et d'autre, on

trouve des difficultés à parvenir à un tel accord. Donc, je dis - et c'est un appel commun avec la Cocof - essayons, sur des projets bien définis, de travailler ensemble, de chercher des fonds pour réaliser ces projets. Et, à partir de là, essayons d'arriver à un consensus beaucoup plus large mais qui a, pour moi, trois buts : promouvoir la culture française, promouvoir la culture flamande et instaurer une sorte de rencontre entre ces deux cultures qui implique toutes les autres cultures qui vivent ici à Bruxelles.

Pour le reste, il ne faut pas attendre de ma part de grands mots, ni d'énormes projets. Je pense qu'il faut vraiment être ponctuel et réaliste et partir de là, nous pourrions peut-être arriver à quelque chose de très présentable. Car, Bruxelles est, à mon avis, un phare d'attraction culturelle pour pratiquement toute l'Europe et en cela, je rejoins un peu ce que dit M. Goossens. C'est effectivement là-dessus qu'on doit s'axer mais comment collaborer ? Par où est-ce que cela peut passer ? Un des bons moyens est peut-être de passer par la Cocof et la VGC. On a instauré une collaboration, pourquoi ne pas continuer ?

5. JULIE DE GROOTE, DÉPUTÉE BRUXELLOISE CDH

Je me permets de réagir par rapport à la synthèse que j'ai entendue selon laquelle, il y a une demande générale pour un statut quo et, deuxième chose, pour un renforcement de la Cocom. Je ne suis d'accord ni avec l'une, ni avec l'autre proposition. Je serais très perplexe qu'on sorte de cette journée de réflexion en disant qu'il faut un statut quo. Si la question est de dire : voulez-vous régionaliser la culture ? Est-ce que vous voulez, dans le grand « round » institutionnel qui commence à partir du 10 juin, avoir un programme co-communautaire plutôt que des institutions fédérales ? La réponse est non. Si c'est cela le statut quo, j'y serais effectivement en faveur. Mais je ne pense pas que ce soit la définition d'un statut quo. Et c'est bien la raison de votre présence ici aujourd'hui et de l'accord de collaboration qui a été proposé. Le but est de dire aujourd'hui que quelque chose ne va. On en est encore à un stade où - Jean-Luc Vanraes vient de le dire - ce problème institutionnel se pose de manière récurrente, année après année, et on pourrait le résoudre en deux coups de cuillères à pots.

Eric Corijn, un acteur important sur la scène intellectuelle à Bruxelles, dit souvent : « Quand on est un opérateur culturel, il faut savoir mentir ». Pour la Zinneke Parade, il faut d'abord savoir mentir. Car quand vous avez un contrôle de la Cocof, il faut dire que tels costumes sont « FR » et tels costumes sont « NL ». On connaît tous ces exemples. Et à un moment, il y a effectivement une limite à ce système. Et aujourd'hui, pourquoi sommes-nous invités par vous ? Vous vous adressez au politique parce qu'il y a un échec politique. Donc, nous ne sommes pas parvenus à faire cet accord de collaboration aujourd'hui et comme vous le dites, on ne va prétexter « C'était eux, c'était nous, c'était la Communauté française, c'était la Communauté flamande... ». Le propos n'est pas ici de dire à qui revient la faute mais de constater qu'il y a eu une défaillance du politique.

J'ai envie par rapport à cette défaillance du politique, étant politique moi-même, de dire que je suis plutôt optimiste de nature ; je remplace d'ailleurs Joëlle Milquet qui, elle aussi, est plutôt optimiste de nature. Donc je peux m'exprimer en nos deux noms. Par rapport à cette défaillance du politique, les acteurs du terrain qui ont mis en avant un accord de collaboration ont fait preuve d'un volontarisme, d'un déterminisme extrêmement fort. Et ils disent : « Tout compte fait, nous y sommes arrivés à travers un accord relativement formel mais cela fait écho à des événements comme BRXLBRAVO et le Kunstenfestivaldesarts qui, eux, ne sont pas du tout formels. Est-ce que vous y arriverez aussi ? »

Et donc, par rapport à cela, examinons les quatre propositions :

1. Un accord de coopération ? Oui, allons-y, essayons ! Ce n'est pas un statut quo. Donc, soyez aussi fâchés demain que vous l'étiez hier. Ce serait dramatique de repartir avec un message de statut quo. J'ai plutôt envie de repartir avec un message de revendication, une certaine indignation face à ce qui se passe aujourd'hui.
2. La Cocom ? Non. Ne complexifions pas ce qui est déjà complexe et ce qui ne fonctionne pas nécessairement. Oui, pour un accord de coopération fort entre les deux Communautés mais avec un poids de la Région. Je n'ai pas pour autant dit que je voulais une régionalisation, donc je ne l'ai pas traduit en système institutionnel. Mais la Zinneke Parade, elle est financée par la Région ainsi que le Kunstenfestivaldesarts. De plus, on est sorti de l'affrontement binaire à Flagey parce qu'il y avait un poids de la Région qui était aussi important que celui des deux Communautés. Ne l'oublions pas et soyons inventifs par rapport à cela.

3. Un intendant ? Je suis d'accord avec vous. Rien ne sert d'avoir un intendant alors qu'on n'a même pas de vision commune. Ayons d'abord une vision commune et on verra après si l'on veut d'un intendant.
4. Un guichet unique ? Comme je représente Joëlle Milquet, je dirais que c'est dans l'accord de législature communale de la Ville de Bruxelles qui a un petit peu de moyens - ils ont 25 millions d'euros affectés à la culture dont 8 millions à peu près pour des subventions. Donc oui, pourquoi ne pas l'intégrer dans l'accord de législature ? Une autre forme de guichet unique que celle envisagée par Mme Dupuis ne fonctionnerait pas. Cela constitue déjà un fil rouge pour aider les opérateurs culturels et - pourquoi pas ? - une sorte de secrétariat.

Une toute dernière remarque qui s'adresse à M. Colinet, et M. Aernoudt. Vous avez dit que Bruxelles et sa capacité de dialogue devraient servir d'exemple ailleurs. J'ai cru comprendre que vous disiez que Bruxelles devrait s'exporter de temps en temps. Je suis d'accord. Beaucoup d'utilisateurs du milieu culturel en Wallonie et en Flandre fréquentent les lieux culturels bruxellois, l'inverse n'étant pas toujours vrai. Et je pense que cela permettrait aussi de beaucoup plus exporter un modèle culturel différent.

Remarque de Jean-Louis Colinet : Donc nous avons bien pris note que si le CDH vient au pouvoir, il va promouvoir et défendre l'accord de coopération culturelle. La deuxième chose – je voudrais introduire une toute petite nuance – l'accord de coopération, cela concerne d'abord et avant tout des initiatives qui ne sont pas a priori des institutions bicommunautaires mais des projets mixtes. Par exemple, le projet Toerne General entre le KVS et le Théâtre National, ce sont deux institutions et elles ont un projet ensemble. C'est pourquoi je parlais tout à l'heure de soutien à des projets ponctuels.

6. GILLES MAHIEU, DIRECTEUR DE CABINET DE LA MINISTRE FADILA LAANAN

Je suis un petit peu embêté parce que j'ai l'impression qu'on a beaucoup travaillé pour rien. Cela arrive souvent en politique et parfois on se répète. La première fois que j'ai pris à corps le dossier de l'accord de coopération culturelle, je suis d'abord tombé sur des notes au gouvernement et des préparations au comité de concertation qui dataient de 1992 et avaient été signées par M. Moureau. Donc, c'est un travail de longue date.

Cette préoccupation a toujours été battue en brèche par d'autres problèmes communautaires qui ont empêché de pouvoir aboutir. Dans les discussions qu'on a menées avec la Communauté flamande sur le sujet, on a toujours essayé d'être pragmatique ; donc d'éviter de travailler avec cette politique de petits pas. Mais je dirais que le contexte général a ralenti ce travail par rapport à l'accord de coopération.

Je pense que dans le cadre de notre travail à la Communauté française, on s'est défini une politique culturelle dans le cadre de « Priorités Culture » ; on s'est défini une série d'axes qui concernent Bruxelles de façon particulière et qui concernent la coopération entre les communautés et l'ensemble des politiques institutionnelles. Un de nos premiers objectifs était de décloisonner la culture, d'organiser des synergies, des transversalités, d'essayer de maximaliser les coopérations entre les uns et les autres. Là aussi, nous avons voulu partir des expériences existantes à Bruxelles particulièrement puisqu'il y a ce partage du public, cette multiculturalité qui fait la spécificité de la région bruxelloise et qu'il y a un foisonnement d'opérateurs qui permet d'avoir un effet de levier qui lui donne beaucoup plus de visibilité.

Dans l'ensemble de la coopération entre les deux Communautés, nous avons essayé de favoriser, au profit des opérateurs culturels et du public, des échanges entre artistes des deux communautés. C'est assez dingue de se dire que, pour le moment, on a des accords avec des pays très éloignés et qu'on n'a pas ce type d'accords avec la Communauté flamande. Ils figurent dans la déclaration de politique communautaire, et dans « Priorités Culture ». Mais ces accords sont effectivement difficiles à réaliser.

Nous avons quand même réussi à faire quelques petites choses. Il existe un groupe de travail entre les hauts fonctionnaires. L'initiative prise par les opérateurs culturels permettra peut-être de débloquer le dossier. Mais j'ai confiance et je suis optimiste vis-à-vis du projet, car effectivement, cette opération a eu pour effet de remettre au centre le débat de la place de la culture dans la politique urbaine d'une manière générale et en particulier à Bruxelles. J'ai donc un peu d'optimisme mais beaucoup d'inquiétudes par rapport à ce qui va se passer en juin 2007.

Nous avons également essayé d'aborder cette problématique-là sous d'autres angles en essayant d'être pragmatique. Nous avons tenté de mettre en place une plateforme pour la politique culturelle bruxelloise. Il existe donc une plateforme avec la Région wallonne et on a essayé de la mettre en Région bruxelloise. Il y a eu un blocage du côté de nos partenaires néerlandophones à l'époque, à la Région bruxelloise – ce qui a fait échouer la mise en place de cette plateforme.

Donc, pour le moment on travaille avec la Cocof qui, institutionnellement, a cette compétence culturelle. Là où je serais très prudent, c'est par rapport à la Cocom ou toute structure visant à donner à l'entité de la Région bruxelloise un pouvoir absolu en matière de culture. Je pense que ce serait dommageable pour tout le monde : d'abord en termes de rayonnement. La culture, ce n'est pas qu'un territoire. D'autre part, en terme de conception philosophique, cela me pose un vrai problème d'imaginer qu'il n'y ait une politique culturelle ancrée uniquement territorialement. La culture dépasse les frontières, c'est ce qui fait sa richesse. La perspective que cela devienne quelque chose d'identitaire à un lieu est effrayante.

De la même façon, il y a quand même, pour nous francophones et sans doute aussi pour les néerlandophones, ce lien entre Bruxelles et la Wallonie qui est très important au travers de la communauté, aussi pour des raisons et des questions de procédure. Dans le cadre du dossier Flagey, ma ministre a proposé, à un moment donné, au ministre Anciaux qu'il y ait une réunion commune des instances d'avis flamandes et francophones de façon à examiner le cas de Flagey. Cela, on peut le faire dès maintenant, ne perdons pas de temps. Il n'y a rien qui, institutionnellement, empêche une instance d'avis de rencontrer des experts quels qu'ils soient.

Pour moi, nous avons quelques outils qui existent, que l'on pourrait essayer de maximaliser. Mais surtout, je crois très fort en cet accord de coopération et dans le travail préparatoire à cet accord, dès lors qu'on part de cas pragmatiques. Cependant, attention, il ne s'agit pas d'échanger les voyages des scouts flamands en Région wallonne contre une politique culturelle à Bruxelles ou la situation des francophones de la périphérie. Or, juin 2007, cela va peut-être ressembler à cela, si tout va mal. Donc soyons extrêmement prudents.

Par ailleurs, on a encore d'autres dispositifs à mettre en place. Même au travers des contrats-programmes des opérateurs culturels « francophones », on tend à pousser aux synergies avec qui que ce soit - y compris et si possible, avec les néerlandophones présents sur le territoire. Il faut arrêter de penser que s'il y a trop de coopérations, on va quantifier vos opérations, et que si vous travaillez trop avec des néerlandophones, on va arrêter de vous subventionner. J'ai déjà entendu ce discours qui suppose une attitude communautariste. A mon avis, il ne faut pas confondre ces attitudes communautaristes avec des attitudes qui reposent réellement sur une politique élaborée pour les gens et par les gens. C'est-à-dire avec les mécanismes de garantie qu'offrent les instances d'avis, les garanties démocratiques quant à l'affectation des moyens, des subsides, notamment dans les communautés.

J'aurais pu aussi parler d'autres projets y compris avec la Flandre notamment en matière d'industrie culturelle et de soutien aux industries culturelles, on essaye maintenant de travailler à un projet commun. On essaierait de partir sur base de ces projets-là pour construire cet accord de coopération.

Réaction de Roger Christmann : Je me demande pourquoi un vrai engagement de la Cocom impliquerait que le lien avec les deux grandes communautés soit coupé. Je parle juste de la réalité. Des projets comme le Kunstenfestivaldesarts, comme la Zinneke Parade, mènent, pour l'instant une double vie : nous devons présenter des dossiers, négocier des deux côtés... Et je crois qu'il y a des gens ici qui pourraient vous expliquer très précisément en quoi cela rend la vie extrêmement compliquée. Il faut trouver une solution, que ce soit par la Cocom ou un autre instrument culturel au niveau politique. Aujourd'hui, la seule chance pour des projets, comme ceux cités plus hauts, d'être réalisés est de passer par les deux côtés, de faire des dossiers deux fois, des doubles négociations etc. Or, je ne pense pas que cela reflète la réalité de la culture bruxelloise actuelle. Et je ne dis pas que tous les projets bruxellois sont comme cela. Je ne dis pas non plus que les deux communautés ne font pas un excellent travail en donnant des subsides au KVS et au Théâtre National. Je dis simplement que la réalité est de plus en plus une réalité où il y a des projets, des projets qui donnent à cette ville un rayonnement énorme, et qui ne rentrent pas dans cette logique-là.

Gilles Mahieu : Deux aspects sur la Cocom. Je ne pense pas du tout que ce soit le meilleur moyen. Car dans ce cas, il faudrait mettre une administration auprès de la Cocom pour gérer, et faire cela dans la transparence, créer une instance d'avis et ainsi de suite. A mon avis, ce n'est pas le meilleur moyen parce

qu'on peut faire plus simple. Il y a moyen de se parler à travers les instances d'avis, évidemment par l'accord culturel. C'est bien cela qu'on essaye d'atteindre. L'autre problème, c'est qu'à partir du moment où l'on donnerait trop de poids à la Cocom, on aurait là un outil qui permettrait la régionalisation de la culture à terme. On doit être très prudent avec ce genre de « détricottage » des seuls liens humains qui restent au sein de nos pays et de nos communautés.

7. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

D'abord je voudrais dire que je suis très impressionné par la faculté que chacun peut avoir à entrer dans la complexité institutionnelle belge. Et c'est une preuve de surréalisme extraordinaire que le mot qui revienne le plus souvent, c'est Cocom. Et qu'il faille l'expliquer et débattre de cette idée.

Je pense qu'en étant politique, il faut assumer évidemment la manière dont la politique s'est construite ces 175 dernières années. Autant il y a des raisons très objectives qui ont conduit la Belgique à ce qu'elle se construisait de façon aussi complexe et qui répondaient à des vrais besoins, et tensions ; autant à certains moments, il faut pouvoir prendre un peu de hauteur et se dire que cette complexité-là ne peut pas trop venir à contrario des intérêts des politiques que l'on veut mener. Il me semble qu'à Bruxelles, on est arrivé à ce type de situations. Dès lors, si l'on veut développer une politique culturelle un peu cohérente, il va falloir que chacun fasse quelques gestes. Je veux bien rentrer dans un schéma où l'on dit il faut un statut quo institutionnel. Mais si on ne fait pas de l'institutionnel, il faut au moins alors que chacun donne des engagements d'attitudes.

Donc, je fais un engagement que j'ai déjà essayé de tenir. Quand je suis devenu président du Parlement francophone bruxellois, je me suis dit « C'est quand même fou qu'on ait des accords avec toute une série de pays dans le monde mais que par contre, l'on n'ait pas de contacts avec la VGC représentée ici par Jean-Luc Vanraes ». La première chose qu'on s'est dite, c'est que nous ne pourrions déjà pas prendre des initiatives ensemble. Car la question de la culture a aussi un lien avec la question de l'identité, et je pense qu'on doit essayer d'avancer cela. J'ai tenté d'avoir des accords avec Jean-Luc Vanraes, pour faire en sorte que des élèves francophones et néerlandophones se mettent ensemble et discutent de leur propre avenir, de leur vision de la culture. C'est très important, je pense, même si ce sont de petits actes. Pourtant, ces petits actes, qui sont plus de l'ordre de la symbolique, continuent à poser problème à Bruxelles et à être vus parfois de manière suspecte, comme s'il y avait une trahison à mener des actions avec l'autre communauté.

Quand j'ai fait en tant qu'Ecolo un colloque sur la culture avec Groen! pour définir le type de politique culturelle à Bruxelles, j'ai entendu des commentaires du genre : « Faire cela à la veille des élections et des grandes négociations institutionnelles, ce n'est peut-être pas très malin ». Il y a là une question d'attitude à avoir, qu'il faut changer également. Avant de changer le cadre institutionnel, changeons déjà les comportements. Chaque fois que l'on essaie de faire des propositions qui vont dans le sens d'une amélioration, essayons d'abord de trouver des interlocuteurs de l'autre côté de la communauté, qui puissent être partants. Et nous aurons, alors, fait un fameux pas. C'est en tout cas un engagement que je suis prêt à prendre.

Sur les réponses qui ont été évoquées, je peux comprendre qu'on considère que la Cocom ne soit pas une solution. Pourquoi les gens réagissent-ils ainsi ? Car le problème est qu'il ne faut pas tomber dans un conflit de pauvres. Quand on dit à la Cocof qu'elle pourrait faire beaucoup plus dans les politiques qu'elle mène, dans les projets qui ne sont pas que francophones, comment les gens de la Cocof peuvent-ils le prendre ? C'est difficile parce qu'il y a déjà tellement peu de moyens à l'initiative de la Cocof – je ne parle pas des montants globaux – pour répondre au besoin de ceux qui sont déjà en place, qu'il est très dur d'imaginer qu'on va, en plus, porter d'autres besoins.

Il faut donc faire la distinction entre le problème des moyens et le problème politique ou le problème de l'attitude. Je pense que si on avait un autre cadre budgétaire, chez Mme Dupuis ou à la VGC, il y aurait moins de difficultés à rentrer dans d'autres types de projets. Et que dire de ceux qui travaillent à la Cocom actuellement et s'occupent de pauvreté, de CPAS, de maisons de repos ? Ils se battent déjà pour aller le plus loin possible dans les politiques qu'ils doivent mener dans ces secteurs-là, et il faudrait en plus leur rajouter la culture ? Il y aura aussi un problème de budget.

Je pense que – et c'est le deuxième engagement que je prends – si l'on veut s'occuper de culture à Bruxelles, il faut que chacun des acteurs – dont la Cocof et la VGC ne sont pas les plus importants – et les Communautés en premier lieu, se dessaisissent d'une partie de leurs compétences pour les mettre à profit

d'un endroit qui ne serait pas spécialement formel, où l'on pourrait définir un certain nombre de projets qui ne répondent ni à la caractéristique d'être francophones ou néerlandophones et qui rentrent dans le cadre d'une définition d'une politique culturelle ambitieuse sur le territoire de la région bruxelloise.

C'est, je pense, ce dessaisissement qui n'est pas facile pour un politique, car ce sont des marches de manœuvre qu'il a en moins dans ses propres actions. Mais par conséquent, ne comptons pas uniquement sur les moyens de la Cocof, de la VGC ou de Bruxelles pour trouver des solutions. La seule manière de pouvoir s'en sortir, c'est qu'à tous les étages, l'on accepte de se dessaisir de moyens et qu'on les places dans une structure à laquelle chacun devra participer. Ce projet demande une attitude de collaboration avec les autres au profit de politiques culturelles, comme les acteurs de terrain en ont donné l'exemple.

8. MARIE-PAULE QUIX, MEMBRE DU CONSEIL DE LA VGC ET DE LA COMMISSION CULTURE DE LA VGC
On a souvent l'impression que les néerlandophones ne veulent pas collaborer avec les francophones mais ce n'est pas la réalité. Je crois que ce ne serait pas une bonne idée d'activer la Cocom. La Cocom n'a pas la compétence en ce moment pour la culture. Ou même si elle a la compétence, il n'y a pas d'argent, en ce moment, pour effectuer une politique culturelle. Par ailleurs, nous trouvons que la Cocom doit s'occuper des tâches pour lesquelles elle est actuellement en charge – ce qu'elle ne fait déjà pas assez bien.

Nous, néerlandophones avons une très mauvaise expérience avec la Cocom. Nous ne sommes pas en faveur de « bico » culturel mais nous sommes partisans des projets co-communautaires parce que là, tout le monde est sur un pied d'égalité – ce qui ne sera pas le cas, nous semble-t-il, avec la Cocom. Pourquoi ne pas faire comme projet co-communautaire Eté à Bruxelles/Zomer in Brussel ? D'ailleurs, la Communauté flamande prend déjà beaucoup d'initiatives, comme le Kunstenfestivaldesarts, BRXLBRAVO, Toernee General. Pour le Kunstenfestivaldesarts, ce n'était pas du côté néerlandophone qu'il y avait un problème de subvention...

Je suis pour qu'il y ait une communication claire vis-à-vis des acteurs culturels sur le terrain pour faciliter ce genre de négociations. Les communes ont une politique assez dispersée. La VGC et la Cocof devraient essayer de mieux coordonner ces politiques-là. La Communauté flamande est prête à signer l'accord culturel - ce que le ministre Anciaux a dit à plusieurs reprises. Pourquoi n'est-il pas signé alors ? Car d'autres conditions y sont liées, qui n'ont rien à voir avec l'accord culturel pur et simple. Bruxelles doit mieux se vendre, c'est absolument vrai. Nous souhaitons développer une très bonne « city-marketing » pour Bruxelles. Mais il y a des idées divergentes. Il existe des budgets pour l'image internationale de Bruxelles mais ils ne sont pas souvent utilisés à cette fin. Il faudrait délimiter très clairement quels projets peuvent être subventionnés pour promouvoir le rayonnement de Bruxelles. Je pense à la Zinneke Parade, au Kunstenfestivaldesarts et à d'autres projets qui pourraient être subventionnés - et pas à des petits projets pour faire plaisir à l'un et à l'autre.

9. FRANÇOISE DUPUIS, MINISTRE, MEMBRE DU COLLÈGE DE LA COCOF, CHARGÉE DE LA CULTURE
Je suis d'accord avec Jean-Luc Vanraes pour faire une stratégie des petits pas et il faut aller chercher l'argent partout. Si je propose comme ministre du logement de faire des activités de type culturel dans les logements sociaux, il y a encore beaucoup de chemin à faire au niveau de l'image quand Mme Grauwels, mon estimée collègue, me dit : « Pfff, c'est encore tes troubadours dans le logement social ! ».

Deuxièmement, nous ne voulons pas régionaliser la culture. Nous pouvons atteindre des objectifs de collaboration autrement. On a dit aussi que c'était un débat de moyens. Oui, je pense qu'il faut refinancer la Cocof. Je ne crois pas que des activités comme la Zinneke Parade ou Zomer in Brussel/Eté à Bruxelles épuisent notre conception de l'activité culturelle. C'est un créneau parmi beaucoup d'autres.

Donc, j'en reviens à la définition de l'action que nous soutenons, de la créativité. On ne me fera pas croire qu'il n'y a pas plus de 50% de francophones à Bruxelles, comme l'a dit Pascal Smet ce midi. Jean-Luc Vanraes a raffiné sur le sujet puisque avec lui, ce n'est plus que 70%.

Jean-Luc Vanraes : Il faut être très clair. On prend comme clé de répartition 300 000 habitants. J'ai dit que la culture flamande devait s'ouvrir à tous les Bruxellois : francophones ou les gens qui ne parlent ni français, ni néerlandais. Si on pouvait avoir la même idée du côté francophone, ce serait magnifique.

Françoise Dupuis : Moi, je suis pour ne rien fermer.

Jean-Louis Colinet : Nous avons pris note, nous, opérateurs culturels, de la volonté de presque tous les partis de s'engager à œuvrer à la mise en place de cet accord de coopération. Soulignons cependant que la Communauté française n'est pas demandeuse. Mais c'est en tout cas, un désir des opérateurs culturels francophones et flamands sur Bruxelles et pas seulement à Bruxelles. La coopération, ce n'est pas un abandon de pouvoir puisque c'est une mise en commun de moyens co-gérés. La coopération ne concerne pas seulement des institutions bicommunautaires mais doit ouvrir des possibilités pour des acteurs culturels francophones et flamands. Il serait utile que la ministre de la culture francophone et le ministre de la culture néerlandophone reçoivent rapidement quelques représentants des deux réseaux pour qu'on puisse expliquer de vive voix et, plus en détails, les difficultés que nous rencontrons sur le terrain. Pour rappeler aussi que la culture a un impact grandissant et que la classe politique doit davantage le prendre en compte.

Question de Matteo Segers (Zinneke Parade) : Il est vrai que la Région bruxelloise apporte beaucoup pour la Zinneke mais c'est exclusivement sous des compétences qui ne sont pas culturelles, à savoir revitalisation de quartiers, environnement, image de Bruxelles... Je voudrais exprimer un regret : on parle beaucoup de culture mais on ne donne pas la voix aux artistes. Je pense qu'il faut donner, dans la culture, la place au débat des artistes et non pas aux gens qui dirigent des institutions artistiques ou culturelles. Je suis assez déçu car je n'ai rien entendu au niveau d'une politique culturelle commune. J'entends beaucoup parler d'une volonté de collaboration. Or, cela fait longtemps que cette collaboration existe. Il me semble qu'on oublie toutes les petites institutions ou associations qui ne sont pas reconnues par une des deux communautés. Je crois qu'il faut une véritable politique d'action culturelle forte à Bruxelles. J'entends tout le monde qui reste sur ses positions. Je voudrais aller plus loin : Quelle politique culturelle voulez-vous mener à Bruxelles et jusqu'où êtes-vous prêts à vous engager ?

Christos Doukeridis : Oui, on n'en a pas assez parlé. Mais on a quand même consulté des artistes lors des états généraux de la culture et il y a des artistes néerlandophones qui y ont participé. A l'époque, on avait suggéré notamment à Bert Anciaux d'avoir une même démarche dans le cadre d'une consultation-concertation visant à reformater une politique culturelle. Et donc, on n'a pas le sentiment d'une politique culturelle commune qui soit extrêmement compliquée à mettre en place.

Il y a une série de points communs, de convergences dans la politique culturelle des deux Communautés et de la Région bruxelloise aussi. Il y a un socle commun sur lequel on peut fonder une politique culturelle commune. Il y a, par exemple, une ouverture à la multiculturalité, à cette spécificité bruxelloise, au fait de considérer que c'est une richesse – ce qui est quand même une grande victoire et donc une volonté de soutenir ce genre de projets.

Or, une politique culturelle se définit par des objectifs. L'objectif est-il partagé ? Pour nous, c'est l'émancipation collective, individuelle - je ne sais pas s'il est complètement partagé par tout le monde. La culture se définit aussi par des moyens : la garantie de la diversité culturelle et la garantie de l'accessibilité. Sur ces objectifs, je pense qu'on peut s'entendre. Nous ne sommes, à mon avis, pas très éloignés de ce type de définition entre Communauté flamande, VGC, Cocof... Nous commençons à avoir un fond commun, qui s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans le cadre des discussions au sein de l'Europe et même de l'Unesco. Si on partait des définitions de l'Unesco, on aurait aussi cette base commune pour une politique culturelle.

Réaction de Hugues Dumont : En ce qui concerne l'accord de coopération, il faut clarifier les choses sous peine de créer de faux espoirs. Avec un accord de coopération, une communauté qui est compétente pour financer un type d'institution peut joindre ses efforts à une autre communauté qui a une compétence différente pour financer un autre type d'institution. Mais avec un accord de coopération, vous ne pouvez pas organiser une espèce de marchandage, de restitution, d'échange ou de modification des compétences. Cela ne passera jamais ni au Conseil d'état, ni à la Cour d'arbitrage. Chaque Communauté finance des institutions uniculturelles – c'est l'adverbe « exclusivement » dans la Constitution. Les institutions se rattachent exclusivement soit à la Communauté française, soit à la Communauté flamande pour pouvoir bénéficier de subsides. Un accord de coopération peut vous permettre par exemple d'organiser un financement de la Communauté française pour le Théâtre National, de la Communauté flamande pour le KVS, étant entendu que ces deux institutions uniculturelles bruxelloises décident de coopérer. Donc, cela peut marcher pour le Théâtre National et le KVS. Par contre, un musée communal à Bruxelles est une institution biculturelle. Et cela, vous ne pourrez pas le financer avec un accord de coopération. Donc pour moi, la question du biculturel demeure. Alors, la Commission communautaire commune, d'accord, on l'enterre, on n'en parle plus... Mais le problème demeure.

Roger Christmann : Parmi les acteurs culturels bruxellois, on est d'accord, je pense, de ne pas mettre en question la compétence culturelle des communautés. Par contre, il y a une très grande demande de collaboration entre les différents pouvoirs publics. La collaboration, pour moi, ne consiste pas seulement à permettre la collaboration entre structures francophones et néerlandophones - et je suis ravi que M. Dumont nous ait rappelé l'illégalité complète dans laquelle on travaille pour l'instant en tant qu'institutions bicommunautaires. Même si on cite le Kunstenfestivaldesarts dix fois en exemple, il faut savoir que c'est un projet qui reste extrêmement précaire. Au début de l'année, on doit renégocier, avec une petite dizaine de pouvoirs publics à Bruxelles, les subsides pour le festival à venir. Donc à chaque modification de pouvoir public à Bruxelles ou dans les environs, on se pose de sérieuses questions sur l'avenir du festival. Pour l'instant les pouvoirs publics et les communautés n'ont pas trouvé une possibilité pour ces acteurs culturels bruxellois qui s'adressent structurellement à plus qu'une communauté. A mon avis, il est très important de trouver des solutions. Et si je vois ce qui s'est passé avec Flagey les derniers mois, quand on parle de co-communautaire pour dire que les Communautés peuvent gérer ensemble une institution, je trouve que Flagey est un très mauvais exemple. On a discuté pendant quatre mois de Flagey et de quoi a-t-on discuté ? On a discuté de sous, de constitution de conseils d'administration... Je n'ai pas entendu une seule discussion sérieuse sur le plan artistique de Flagey. Donc, si c'est cela la discussion qu'on devrait avoir à l'avenir sur les institutions co-communautaires, ce n'est pas la forme de collaboration que je souhaite entre les deux communautés.

Question dans la salle : Je suis d'accord que la culture ne peut pas avoir de frontières, ne peut pas être régionale. Mais il faut bien qu'on gère la culture quelque part et ce, de manière démocratique. Quand on voit les difficultés qu'on a eues pour obtenir des accords entre les deux grandes communautés du pays, imaginons l'hypothèse où la gestion se fasse dans les régions, ne serait-ce pas plus facile d'avoir entre Bruxelles et la Wallonie, de magnifiques accords culturels et entre Bruxelles et la Flandre - s'agissant de la culture flamande - de magnifiques accords culturels ? En d'autres termes, ne serait-il pas intéressant d'imaginer une partie de la gestion de la culture qui soit clairement destinée au secteur bicommunautaire et à l'extrême, si on avait des organes purement régionaux, ne leur serait-il pas plus facile d'établir de grands accords communautaires culturels avec la Wallonie ou la Flandre dans leur langue respective ?

Gilles Mahieu : Je vais répondre sur la problématique de Flagey puisque j'étais particulièrement impliqué dans ce dossier. D'une part, on a quand même discuté culture et des projets culturels pour Flagey. Il y a eu un travail sur la définition d'un projet culturel. Pour moi, Flagey est un contre-exemple. Si toutes les institutions, tous les opérateurs doivent être gérés comme Flagey, je me jette dans le canal ! C'est absolument chronophage à cause, essentiellement, de petites maladroites des uns et des autres, et aussi pour des questions de financement. Et cela n'est pas particulièrement bruxellois, il y a beaucoup d'opérateurs wallons qui sont dans le même état de fragilité.

Donc, ne rentrons pas dans la guerre de pauvres. De manière générale, la culture est mal ou pas assez financée : le nœud du problème est là. Mais quand je vois nos amis français, leur centralisme, leur masse budgétaire sur la culture, le nombre d'opérateurs qui n'y ont jamais accès... Là aussi, il y a des départements, des régions, des conseils généraux, les maires, les municipalités... Ils ont le même parcours, et parfois les mêmes difficultés que celles qu'on observe à Bruxelles mais sans les mécanismes d'instances d'avis, sans les mécanismes de garantie contre l'arbitraire que l'on peut connaître chez nous. Maintenant, sur le fond, je pense que le problème, c'est l'argent.

Julie de Groote : Je veux expliciter ce que j'ai dit sur le rôle de la Région bruxelloise. Le langage autorisé des politiques est de dire qu'on ne veut pas régionaliser la culture. Pour aller un peu plus loin : une chose, c'est de coopérer mais avoir un projet commun qui se situe à partir du lieu de Bruxelles en est une autre. Vous avez raison de dire que pour la Zinneke, la Région bruxelloise a pris en charge l'aspect « contrats de quartier », et pas l'aspect culturel. Mais la dynamique, le moteur se situe au niveau Région bruxelloise ; souvent c'est là où les gens se parlent. Je n'ai pas dit que je voulais régionaliser. C'est extraordinaire, on est aujourd'hui avec tous des acteurs culturels qui sont en train de nous donner des réponses institutionnelles : Cocof, Cocom, accord de collaboration, etc. Je pense que demain, on a effectivement un champ pour réfléchir à notre place dans ce monde culturel à une place institutionnelle un rien différente. En ce qui concerne, Flagey, on est sorti de l'affrontement binaire parce que la Région bruxelloise - qui n'a pas de compétences culturelles en tant que telle - amène elle aussi 600 000 euros dans le fonctionnement de Flagey. Il faut donc pouvoir être inventifs par rapport à un nouveau modèle dont on va décider le 10 juin.

SYNTHÈSE DU DÉBAT DE CLÔTURE

PAR KIM OOSTERLINCK

Nous constatons qu'il existe une volonté générale de travailler ensemble. Cependant, un autre constat est à faire : nous sommes dans l'illégalité totale pour la plupart des éléments.

En ce qui concerne la position des représentants politiques, il y a une opposition assez forte à la régionalisation de la culture, d'un point de vue institutionnel, et une méfiance vis-à-vis de la Cocom. Il existe apparemment un consensus pour un accord de coopération, qui peut être vu comme un pas en avant mais pas une solution à toute la problématique.

Nous avons également soulevé la question d'une politique publique commune de la Région, de l'entité bruxelloise. En termes de décision politique, nous n'avons pas l'impression qu'il y ait un moteur consensuel pour avoir une vision politique. Ce qui pose, selon moi, des questions à long terme : 1) par rapport aux ambitions que la politique culturelle peut avoir à Bruxelles. Nous avons très peu parlé d'une réflexion sur des projets vraiment ambitieux qui sont nécessaires pour le rayonnement de Bruxelles comme capitale culturelle. Est-ce le niveau fédéral qui devrait porter ce genre de projets ? Et si non, lequel ? Il est donc important d'avoir une vision commune. 2) par rapport à l'idée de Bruxelles comme capitale culturelle européenne : cela devrait-il être une politique « top-down », en se disant « on va faire l'Europe » ? ou est-ce à la population bruxelloise de réapproprier l'Europe et d'en faire un projet culturel ?
